



Un entretien avec Bernard Thibault : la CGT durcit le ton face au patronat

APRÈS avoir été reçu, vendredi 17 décembre, par le Medef, Bernard Thibault se montre, dans un entretien à *Monde*, très critique à l'égard du patronat, estimant que son projet de nouvelle constitution sociale n'est « ni étayé ni réfléchi ». Le secrétaire général de la CGT plaide pour une relance de la « démocratie sociale » et suggère de nouvelles règles pour assurer la représentation des salariés aussi bien dans les entreprises que dans les organismes de la Sécurité sociale. Il s'inquiète également de la réforme envisagée par le gouvernement pour développer l'actionnariat salarié. Revendiquant 700 000 adhérents, le dirigeant syndical annonce, enfin, une mobilisation de sa centrale à l'occasion de l'entrée en vigueur, le 1^{er} février 2000, de la seconde loi sur les 35 heures.

Lire page 11

Plan de bataille contre la marée noire

- Le plan de lutte contre la pollution terrestre a été déclenché, mercredi, en Vendée et en Charente-Maritime
- Les premières nappes pourraient atteindre les côtes pendant la nuit de Noël
- TotalFina refuse d'endosser la responsabilité du sinistre

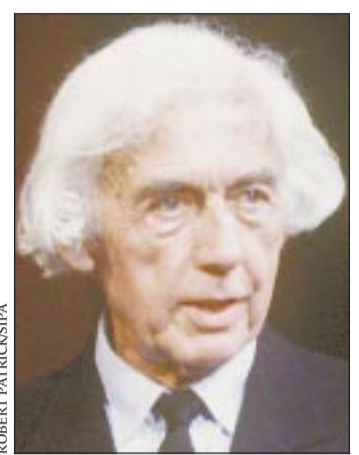
APRÈS avoir échoué dans leur tentative pour pomper le fioul lourd échappé des cales de l'*Erika*, les autorités tentent de protéger les côtes de la marée noire. Celle-ci est attendue pour la nuit de vendredi à samedi, c'est-à-dire la nuit de Noël, sur l'ouest de l'île d'Yeu. Le plan Polmar-terre (pollution maritime-terre) a été déclenché, mercredi 22 décembre, dans les départements de Vendée et de Charente-Maritime. Confié aux préfets de département sous la coordination du préfet de Charente-Maritime, Christian Leyrit, il prévoit une mobilisation des personnels de la Marine nationale, du ministère de l'équipement et du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (Cedre). Des éléments de l'armée de terre ont été, en outre, mobilisés. Le préfet maritime de l'Atlantique, l'amiral Yves Naquet-Radiguet, a réuni, mercredi matin à La Rochelle, les représentants des pêcheurs de l'ensemble



de la façade atlantique. En mer, neuf bâtiments continuaient, mercredi, le pompage du fioul. Mardi soir, seules 700 tonnes avaient pu être récupérées sur les 10 000 à 12 000 tonnes de polluants déversés.

La polémique enfle sur les conditions dans lesquelles s'effectuent les transports maritimes et sur les responsabilités des différents acteurs de ce secteur. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement et des transports, affirme qu'il n'y a pas de « fatalité » des naufrages et que la recherche des fautifs n'épargnera personne. De son côté, Thierry Desmarests, PDG de TotalFina, affrèteur de l'*Erika*, refuse toujours que sa compagnie assume le sinistre. « C'est l'armateur qui est responsable de la pollution, nous ne sommes que l'affrèteur », a-t-il déclaré au *Figaro*. TotalFina fait l'objet de plusieurs appels au boycottage de ses produits.

Lire pages 8 et 9



CINÉMA

Le décès de Robert Bresson

Mort à Paris, le 18 décembre, à l'âge de 98 ans, le cinéaste Robert Bresson rejetait le cinéma, la représentation du réel, la péripiétie, les dialogues, les acteurs professionnels. Il défendait le cinématographe, l'ellipse, l'écriture, l'absence de passé du comédien et définissait son travail comme une peinture. Il laisse treize films qui saisissent les êtres et les choses par fragments, pour communiquer ce qui relève de l'esprit par ce qui relève de la perception.

p. 30 et 31

« Vache folle » : l'inquiétude

LES AUTORITÉS médicales britanniques s'inquiètent à leur tour des conséquences à long terme de la maladie de la « vache folle ». « Nous ne saurons pas avant plusieurs années si l'épidémie va concerner des centaines ou des centaines de milliers de personnes », a reconnu, mardi 21 décembre, le conseiller médical du gouvernement de Tony Blair. Isolée lorsqu'elle décida de ne pas lever l'embargo sur le bœuf britannique, échappant à une procédure de justice accélérée à Bruxelles, la France semble voir sa position d'extrême prudence soutenue par des données scientifiques, justifiant l'application sourcilieuse du principe de précaution. Nombre de scientifiques redoutent une grave crise sanitaire.

Lire page 2

La mort pour Douglas, Steve, Glen, Anzel, Toronto, meurtriers à 17 ans

NEW YORK
de notre correspondante

Cinq jeunes condamnés à mort américains, tous mineurs au moment des meurtres dont ils ont été jugés coupables, doivent être exécutés au début de l'an 2000 entre le 10 janvier et le 24 février. C'est la première fois, notent les opposants à la peine capitale, qu'un groupe si nombreux de jeunes condamnés serait exécuté dans des délais si rapprochés : au total, treize « meurtriers juvéniles » ont été exécutés aux Etats-Unis depuis le rétablissement de la peine de mort, en 1976. La plupart des pays qui appliquent encore la peine capitale ont renoncé à condamner à mort les criminels de moins de 18 ans en adhérant à plusieurs traités qui interdisent de telles exécutions, dont la convention internationale sur les droits civils et politiques, signée par 144 Etats. Egalement signataires de cette convention, les Etats-Unis ont cependant émis des réserves, ne se considérant pas liés par la disposition concernant les exécutions de mineurs.

Les deux premières exécutions, prévues le 10 janvier (Douglas Thomas, 26 ans, 17 au mo-

ment des faits) et le 13 janvier (Steve Roach, 23 ans, 17 au moment des faits), auront lieu en Virginie, les trois suivantes au Texas : le 25 janvier (Glen McGinnis, 26 ans, 17 au moment des faits), le 26 janvier (Anzel Jones, 21 ans, 17 au moment des faits) et le 24 février (Toronto Patterson, 21 ans, 17 au moment des faits). Les deux condamnés de Virginie sont blancs, les trois Texans sont noirs. L'exécution de Douglas Thomas avait déjà été programmée le 16 juin dernier, mais la cour suprême de Virginie lui avait accordé un sursis quelques heures avant l'heure prévue, pour examiner un vice de forme dans sa condamnation. Il est jugé coupable du meurtre des parents de sa petite amie, qui voulaient empêcher les deux adolescents de se voir. La jeune fille, qui se trouvait avec lui mais n'avait que 14 ans à l'époque, a été jugée comme mineure et vient d'être libérée.

« Le Texas étant leader en matière d'exécutions, il n'est guère étonnant que de jeunes condamnés y soient aussi exécutés », observe le professeur Victor Streib, doyen de la faculté de droit de la Northern University de l'Ohio, qui travaille depuis vingt-cinq ans sur ces ques-

tions. Quant à la Virginie, c'est un Etat qui s'est beaucoup activé en faveur des exécutions ces dernières années. » Le rythme des exécutions de condamnés à mort s'accroît depuis plusieurs mois aux Etats-Unis, en grande partie à cause de l'épuisement des voies d'appel des prisonniers condamnés depuis 1976. Actuellement, les « couloirs de la mort » abritent 70 jeunes condamnés pour des crimes commis lorsqu'ils étaient mineurs, soit à peu près 2 % de l'ensemble des condamnés à mort ; 30 % de ces meurtriers juvéniles se trouvent dans les prisons du Texas, selon le Death Penalty Information Center. Sur les 38 Etats qui appliquent la peine capitale, 15 Etats, de même que l'Etat fédéral américain lorsqu'il s'agit de crimes relevant de la juridiction fédérale, interdisent les condamnations à mort des moins de 18 ans.

La peine de mort, y compris pour les mineurs, ne suscite pas de débat profond aux Etats-Unis. « Notre réponse jusqu'ici se borne à : et alors ? », relève Victor Streib. C'est embarrassant. Notre pays pourrait traiter ses enfants un peu mieux. »

Sylvie Kauffmann



VOYAGES

Assise ressuscitée

Depuis quelques semaines, la basilique San Francesco d'Assise a retrouvé sa splendeur première. Les souvenirs du tremblement de terre de 1997 s'estompent peu à peu, dans la ville rose d'Ombrie. Grâce au travail des restaurateurs qui ont reconstitué les fresques, dont celles illustrant la vie du « Poverello » exécutées par Giotto, le monument offre aux visiteurs la beauté de ses images.

p. 26 et 27

La Bourse et le téléphone



MARTIN BOUYGUES

LE GROUPE Bouygues est-il sous la menace d'une offensive de Deutsche Telekom, visant sa filiale de téléphonie mobile ? La Bourse en semble convaincue. Après avoir résisté à Vincent Bolloré, Martin Bouygues va devoir à nouveau se battre pour préserver son indépendance.

Lire page 20

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 140 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1223 - 7,50 F



Reverso
Duoface

JAEGER-LECOULTRE
DUBAIL

21, Place Vendôme
Paris 1^{er}
Tél. 01 42 61 11 17
222, rue de Rivoli
Paris 1^{er}
Tél. 01 42 60 73 29

Aura le plaisir de vous remettre gracieusement le Livre de la Manufacture Jaeger-LeCoultre.

La bonne fortune de Lionel Jospin

IL Y A trois mois et demi, le premier ministre, comme en 1998, ratait sa rentrée, ne parvenant pas à définir ce que serait la « nouvelle étape » de l'action de son gouvernement et s'exposait à un regain de contestation, sur sa gauche, après l'annonce de suppressions d'emplois chez Michelin, avant de faire en Corse un voyage pour rien. La suite a vérifié ce que l'on avait pu déjà observer à propos de M. Jospin et qui le désigne en effet comme le genre de « politique » qu'il veut être avant tout : moyen dans la programmation, excellent dans l'exécution.

Rien ne lui réussit mieux que les difficultés, dont il est jusqu'à maintenant parvenu à se sortir à son avantage. Le moindre des paradoxes ne serait pas qu'après l'accumulation d'erreurs, de fautes et de malchances qui a caractérisé son action en Corse ce gouvernement devienne, dans six mois ou un an, celui qui sera parvenu à faire accepter, dans l'île et sur le continent, un règlement politique viable. Quant à la démission forcée de Dominique Strauss-Kahn, elle s'est traduite à ce jour en bénéfice politique pour M. Jospin, crédité de sa promptitude à trancher le problème. Il a

même tiré profit de l'attaque portée contre lui par l'Elysée, dont l'impatience à stigmatiser le manque de « sang-froid » qu'aurait révélé le premier ministre, face à une interpellation parlementaire, est apparue comme signifiant cette interpellation et faisant de M. Jospin un homme injustement agressé.

Le premier ministre s'irrite de voir attribuer à sa bonne fortune – la conjoncture économique, principalement – des résultats dont l'absence, à l'inverse, ne manquerait pas de lui être imputée. Il est naturel, pourtant, que des circonstances favorables rendent les échecs impardonnables et diminuent le mérite des succès. Au demeurant, ne pas gâcher sa chance n'est déjà pas aujourd'hui, pour un responsable politique, un mince résultat : la mésaventure de Jacques Chirac dans la période qui avait suivi son élection à la présidence de la République en a apporté la démonstration. Il reste que M. Jospin est bien servi et qu'il aurait tort de s'en plaindre.

Patrick Jarreau

Lire la suite page 16



REPORTAGE

Trois jours en Tchétchénie

3. L'impossible rêve

Sur fond de canonnade, à l'heure du repas de ramadan, dans cette famille tchétchène d'Atchkhoï Martan, les vieux se souviennent. Ce que les Russes font aujourd'hui, c'est un deuxième crime de masse, comme quand Staline déporta les Tchétchènes. Un cauchemar recommencé. Dernier volet du reportage de notre envoyée spéciale, Natalie Nougayrède.

p. 14

et nos informations p. 4

International	2	Aujourd'hui	25
France-Société	8	Météorologie, jeux	28
Régions	13	Carnet	29
Horizons	14	Abonnements	29
Entreprises	17	Culture	30
Communication	21	Guide culturel	34
Tableau de bord	22	Radio-Télévision	35

EMBARGO Isolée après sa décision, annoncée le 1^{er} octobre et confirmée le 8 décembre, de ne pas lever l'embargo sur les importations de viande bovine britannique, la

France apparaît aujourd'hui soutenue par une série de données scientifiques qui justifient une mesure contraire aux dispositions communautaires, mais pleinement en phase

avec l'application du « principe de précaution » en matière sanitaire. ● LA COMMISSION EUROPÉENNE s'apprête à saisir la Cour de justice de Luxembourg, mais une procédure ju-

diciaire accélérée ne pourra pas être lancée. ● A LONDRES, les autorités médicales font preuve d'un nouveau pessimisme : « C'est triste à dire, a déclaré Liam Donaldson, conseiller

médical du gouvernement, mais nous ne saurons pas avant plusieurs années si l'épidémie va concerner des centaines de personnes ou des centaines de milliers. »

Londres s'inquiète des conséquences de la maladie de la « vache folle »

La position de la France, isolée dans son refus d'autoriser les importations de bœuf britannique, dénoncée par la Commission de Bruxelles et bientôt poursuivie par la Cour de justice européenne, est confortée par un nombre croissant de travaux scientifiques

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

La France est encore loin d'être condamnée pour son refus de lever l'embargo sur les importations de viande de bœuf britannique. Certes, la Commission européenne s'apprête à saisir la Cour de justice de Luxembourg, mais il semble à peu près acquis – c'était le sens d'indiscrétions officieuses, mardi 21 décembre, à Bruxelles –, qu'elle n'assortira pas son « recours en manquement » d'une demande de « mesures provisoires » en urgence. Il est encore moins question que Paris puisse être condamné à des amendes, contrairement à des rumeurs qui circulaient à Londres. Dans ces conditions, on s'oriente vers une longue instruction par la Cour (le délai moyen est de vingt-quatre mois) qui laissera largement le temps de rechercher une formule de compromis donnant suffisamment de garanties aux autorités françaises.

C'est mercredi après-midi que la Commission devait rouvrir le dossier de la viande de bœuf britannique et donner mandat à David Byrne, le commissaire irlandais chargé de la protection des consommateurs et de la santé. Cette habilitation est nécessaire car, avant de décider formellement, la Commission doit examiner la réponse des autorités françaises à l'« avis motivé » (seconde étape de la procédure d'infraction après une première lettre de mise en demeure) qu'elle leur a fait parvenir à la fin de la semaine dernière. Peu accommodante, elle leur avait laissé cinq jours pour réagir – soit nettement moins qu'à



L'accoutumée dans de telles procédures d'infraction –, si bien que la France a en principe jusqu'à jeudi minuit pour faire connaître son point de vue. En principe, car Paris a demandé un « très court » délai supplémentaire.

PAS DE MESURES D'URGENCE

Quoi qu'il en soit, il n'y a guère de chances que l'argumentaire français soit de nature à faire changer la Commission d'opinion : celle-ci voudra jouer son rôle de gardienne des traités, ce qui signifie que, dans les jours à venir, M. Byrne portera l'affaire devant la Cour.

Les textes européens ne prévoient des « mesures provisoires » – lesquelles pourraient prendre ici la forme d'une ordonnance de le-

ver de l'embargo prise par le président de la Cour en référé – qu'en cas de « préjudice grave, immédiat et difficilement réparable ». Il serait difficile de plaider que le maintien de l'embargo affecte ainsi brutalement les éleveurs britanniques et qu'il y a urgence. En outre, dans l'hypothèse où la Commission demanderait de telles « mesures provisoires », le président de la Cour devrait apprécier les intérêts en présence : ceux, financiers, des fermiers britanniques d'une part, ceux touchant à la santé des consommateurs d'autre part. La jurisprudence récente, non pas de la Cour elle-même, mais du Tribunal de première instance, montre que, dans de tels cas de figure, c'est le principe de précaution qui

est privilégié. Pour toutes ces raisons, il semblait exclu que la Commission s'aventure à demander des mesures d'urgence.

Quant à d'éventuelles astreintes, il ne peut en être question, au moins à ce stade. Soucieux de faire respecter le droit européen, le traité d'Amsterdam innove effectivement en prévoyant la possibilité pour un Etat membre de se voir imposer des amendes, mais uniquement dans le cas où celui-ci a déjà été condamné pour manquement par la Cour et qu'il persiste à ne pas régulariser sa situation. C'est alors à la Commission de demander à la Cour de frapper le pays récalcitrant. Elle a introduit une telle demande contre la France, pour non-respect de la réglementation communautaire sur la chasse, mais le cas n'a pas encore été examiné et, à ce jour, aucun Etat membre ne s'est vu contraint de payer des amendes décidées par la Cour. Dans l'affaire du bœuf britannique, on ne se trouve pas du tout dans une telle situation : elle ne pourrait se produire que si la France (dans dix-huit mois ou deux ans) était condamnée par la Cour et qu'elle continuait alors à refuser de lever l'embargo.

LA COMMISSION EMBARRASSÉE

En fait, la Commission semble embarrassée. Les récents développements – et en particulier les publications des équipes américano-écossaises confirmant la possibilité d'une transmission de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine) à l'homme – ne sont pas de nature à la faire changer d'avis : les mesures exigées pour la levée de l'embargo portaient de la

présomption qu'une telle contamination est effectivement possible et elle est ainsi en droit d'affirmer qu'il n'y a pas d'éléments vraiment nouveaux. « Nous n'allons pas changer de position ; nous avons adopté des mesures de précaution pour éliminer le risque d'ESB », faisait valoir mardi la porte-parole de M. Byrne.

Mais il est vrai aussi que l'ambiance n'est plus la même, que ces communications scientifiques, et

n'en est plus là. Quant à l'Allemagne, qui tire parti de la lenteur de ses procédures parlementaires pour différer sa décision, ce n'est qu'en janvier que la Commission s'occupera de son cas...

Le Parlement européen, qui a été finalement suivi par le conseil des ministres des Quinze, a peut-être montré la voie de la sagesse en fixant à septembre 2000 la date limite pour la mise en œuvre d'un étiquetage obligatoire. Celui-ci

Une réponse « très ferme » de Paris

Après de l'Hôtel Matignon, on indiquait, dans la matinée du mercredi 22 décembre, que le gouvernement n'adresserait que dans la journée du 23 décembre sa réponse à la Commission européenne. La France a officiellement jusqu'à minuit, ce même jour, pour répondre à l'avis motivé de la Commission européenne, avis qui lui avait été adressé à la suite de sa décision de refuser l'entrée de la viande bovine britannique sur le sol français. On précisait par ailleurs que cette réponse serait « très ferme », soulignant notamment que plusieurs des garanties réclamées par la France, celle concernant l'étiquetage notamment, n'avaient pas été obtenues.

Soutenu par les dernières communications sur la similitude entre l'affection bovine et la nouvelle maladie humaine ainsi que par les nouvelles analyses du risque sanitaire faites en Grande-Bretagne, le gouvernement français estime que, dans ce dossier, les prochaines décisions ne pourront dorénavant être prises que sur une base « strictement scientifique ».

Le nouveau cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob identifié en France, donnent davantage de poids à l'avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), que deux grands pays de l'Union veulent de moins en moins entendre parler d'une reprise des importations. Voici une semaine, la volonté d'afficher une pression très forte sur la France était manifeste. Apparemment, on

convient aux Français. D'ici là, les Etats membres devraient pouvoir s'entendre sur l'application de tests permettant d'identifier à l'abattoir les animaux effectivement contaminés. Si de telles garanties sont jugées suffisantes, on devrait donc pouvoir envisager une levée de l'embargo à l'automne prochain.

Philippe Lemaître

L'épidémie pourrait affecter « des centaines de milliers de Britanniques »

LONDRES

de notre correspondant

Evouant les 48 Britanniques qui ont été tués en quatre ans par le prion bovin, Lord Phillips, le haut magistrat qui préside la commission d'enquête publique sur la maladie en Grande-Bretagne, ne cachait pas la semaine dernière sa crainte que l'hécatombe enregistrée ne soit encore que « la partie émergée » d'un funeste iceberg. Mardi 21 décembre, au vu de l'étude anglo-américaine publiée la veille dans une publication scientifique (*Le Monde* daté 21 décembre), le professeur Liam Donaldson, conseiller médical du gouvernement, a abondé dans ce sens : « C'est triste à dire, mais nous ne saurons pas avant plusieurs années si l'épidémie va concerner des centaines de personnes ou des centaines de milliers. »

Lourd suspense en perspective. Le professeur Peter Smith, qui préside le comité conseil établi par Tony Blair pour suivre l'évolution nationale de la maladie, soulignait lui-même jeudi dernier que nul, à

ce jour, ne sait encore avec précision si la période d'incubation de la pathogénie est de cinq, dix ou vingt ans. En clair, plusieurs centaines de milliers de personnes ayant ingéré du bœuf malade dans les années 80 sont potentiellement en danger de mort.

Le professeur James Ironside, l'un des trois auteurs de l'étude anglo-américaine qui démontre de façon quasi-certaine le lien entre le prion bovin et la variante humaine de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, en tire la conclusion qu'il ne faut « en aucun cas sous-estimer ou minorer l'effet potentiel sur la population dans son ensemble ».

« CULTURE PRODUCTIVISTE »

Dans ce contexte dramatiquement incertain, la décision de la Commission européenne de ne pas recourir à une procédure accélérée contre le gouvernement français pour son refus de lever l'embargo national sur le bœuf anglais ne suscite guère de commentaires. A la veille des

fêtes de ce millénaire finissant, tout se passe comme si la population britannique, qui a recommencé le week-end dernier à se gaver d'entrecôtes et de T-bone steaks, ne voulait pas penser au pire. De fait, même la démission fort à propos du directeur du ministère de l'agriculture, un homme qui gérait depuis sept ans la crise de la « vache folle » dans l'administration et dont le nom a été cité à plusieurs reprises par des témoins entendus par la commission d'enquête de Lord Phillips, n'a pas provoqué de commentaires particuliers.

Publiquement félicité lundi par son ministre, Nick Brown, pour la « remarquable contribution » de l'intéressé au service du public, Richard Packer, c'est son nom, abandonnera ses responsabilités fin février, c'est-à-dire un mois exactement avant la publication du rapport de Lord Phillips. Dieu sait pourtant, soulignait dans le *Financial Times* le professeur Tim Lang, un expert en politique alimentaire, que « sous M. Packer, la culture qui sévissait

au ministère de l'agriculture était instinctivement productiviste et non consumériste. » En d'autres termes, le directeur de ce ministère, qui a non seulement la responsabilité de l'agriculture et de la pêche mais aussi celle de l'alimentation nationale, avait plutôt tendance à défendre les intérêts des fermiers et des éleveurs plutôt que ceux des consommateurs.

« CHANGEMENT D'ATTITUDE »

« Son départ, estime Tim Lang, laisse prévoir un changement d'attitude » qui devrait être marqué dès le début de l'an prochain par une séparation politique et administrative plus nette entre ces diverses responsabilités. Plusieurs dizaines de hauts fonctionnaires de ce « super-ministère » – qui sera donc restructuré – devraient notamment être transférés à la nouvelle agence alimentaire publique (Food Standard Agency) qui commencera à fonctionner au printemps 2000.

Des affrontements intragouvernementaux du genre de celui décrit il y a quel-

ques semaines devant Lord Phillips par Douglas Hogg ne devraient plus pouvoir se reproduire à l'avenir. « J'avais proposé début 1996 un programme d'urgence interdisant la vente de toute viande provenant de bœufs âgés de plus de trente mois », a expliqué l'ancien ministre de l'agriculture du conservateur John Major. « Le premier ministre et plusieurs de ses collègues étaient d'un avis différent. Il n'y avait aucune chance de les convaincre. Ou j'acceptais leur décision, ou je démissionnais... »

Douglas Hogg est resté. Quelques semaines plus tard, quelques semaines trop tard peut-être pour certaines victimes, cette mesure élémentaire de précaution était finalement acceptée sous la pression de l'Union européenne. Lorsque Lord Phillips rendra son rapport à la fin mars, il n'est pas impossible que le personnel politique du Royaume-Uni ait à subir, au pénal, une affaire de type « sang contaminé » de sombre mémoire française...

Patrice Claude

Préparer l'opinion à une crise sanitaire de grande ampleur

TOUT A CHANGÉ, en quelques semaines, dans le dossier européen de la « vache folle ». Apparemment isolée lorsqu'elle décida, le 1^{er} octobre, de ne pas lever l'embargo vis-à-

ANALYSE
L'affaire de l'ESB impose à l'Europe une refonte totale de ses procédures d'expertise

vis de la viande bovine britannique, la France apparaît aujourd'hui soutenue par une série de données convergentes scientifiques, médicales, sinon réglementaires, qui viennent de facto justifier une mesure totalement contraire aux dispositions communautaires, mais pleinement en phase avec l'application mesurée du concept du principe de précaution dans le champ sanitaire.

L'information la plus surprenante, la plus inquiétante aussi, ré-

side dans les dernières déclarations du professeur Liam Donaldson, conseiller médical auprès du gouvernement britannique, qui vient de reconnaître que rien ne permettrait, « avant plusieurs années », de savoir si l'épidémie de la nouvelle forme de maladie de Creutzfeldt-Jakob tuerait « des centaines » ou « des centaines de milliers de personnes ». Plusieurs experts scientifiques avaient certes, ces dernières années, avancé de telles hypothèses, mais c'est la première fois que le conseiller médical du gouvernement britannique envisage publiquement le scénario le plus catastrophique.

A Bruxelles, le service juridique de la Commission européenne peine à réunir les éléments qui autoriseraient une procédure contentieuse accélérée contre la France. Le temps n'est plus où David Byrne, commissaire européen en charge de la santé des consommateurs, menaçait des pires sanctions un pays qui, suivant en cela l'avis de ses experts

scientifiques, avait décidé que l'embargo vis-à-vis des viandes britanniques ne devait pas, pour des raisons sanitaires, être levé. Quant à l'Allemagne, qui maintient cet embargo, elle est aujourd'hui protégée par l'initiative française. Aussi le premier ministre français peut-il être satisfait, lui qui déclarait il y a peu que, s'il n'avait pas suivi l'avis de ses experts, il aurait « été crucifié par l'opinion publique française » et que, à tout prendre, il préférerait « l'être par l'opinion publique britannique ».

C'est dans ce contexte que l'une des plus prestigieuses revues scientifiques américaines vient de publier la dernière étude en date consacrée à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB, ou maladie de la « vache folle ») : une étude signée du professeur américain Stanley Prusiner, prix Nobel 1997 de médecine, mais aussi des professeurs Robert Will et James Ironside, deux des meilleurs spécialistes britanniques de la nouvelle forme de

maladie de Creutzfeldt-Jakob (*Le Monde* du 22 décembre). Après avoir établi un lien, selon eux définitif, entre l'affection ayant frappé près de 200 000 bovins et celle ayant tué 48 personnes en Grande-Bretagne, les auteurs de ce travail s'inquiètent du fait qu'« une large partie de la population du Royaume-Uni court un risque grave ».

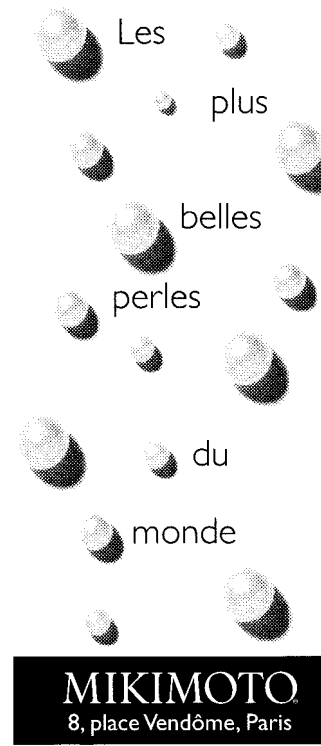
NOUVELLE SITUATION

Comment, dans ces conditions, les autorités sanitaires européennes pourraient-elles, à court ou moyen terme, s'en tenir à l'analyse qui avait permis de conclure à la nécessité de lever un embargo frappant des produits alimentaires bovins dont l'opinion découvre aujourd'hui qu'ils sont peut-être toujours potentiellement infectieux ? Tout, en définitive, se passe comme si les différents responsables scientifiques, médicaux et politiques commencent à multiplier les interventions pédagogiques visant à préparer l'opinion à l'émergence d'une crise

sanitaire qui pourrait être d'une ampleur sans précédent. La nouvelle situation ainsi créée imposera sans aucun doute à la Commission européenne de revoir, une nouvelle fois, ses procédures d'expertise.

L'opinion internationale ne peut en effet qu'être frappée d'observer les différences existant, en matière d'analyse du risque infectieux, entre le Comité scientifique directeur européen, le sous-groupe européen des experts des maladies à prions et le comité mis en place par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa). Les dernières données scientifiques disponibles et la certitude – désormais acquise – que l'affaire de la « vache folle » est durablement installée dans le paysage européen rendent plus que jamais nécessaire, parallèlement à un profond travail de pédagogie auprès de l'opinion, la refonte des mécanismes de l'expertise internationale du risque sanitaire.

Jean-Yves Nau



Le gouvernement allemand amplifie les réductions d'impôt

Le chancelier Schröder profite d'une bonne conjoncture politique pour tenter une relance grâce à un programme qu'il qualifie d'« historique »

FRANCFORT

de notre correspondant

En bon politique, Gerhard Schröder veut profiter de son avantage. Aux côtés de son ministre des finances, Hans Eichel, le chancelier allemand a présenté, mardi 21 décembre, un nouveau plan d'allègements fiscaux. Celui-ci devrait permettre de réduire les impôts de quelque 42,5 milliards de deutschemarks supplémentaires d'ici à 2005 (21,7 milliards d'euros). Il vient s'ajouter à un ensemble de mesures déjà votées au printemps : au total, les différentes réductions annoncées représenteront 70 milliards de deutschemarks entre 1999 et 2005 (35,7 milliards d'euros), dont 54 milliards pour les particuliers et 18 milliards pour les entreprises.

M. Schröder a qualifié d'« historique » ce programme, qui sera concrétisé en plusieurs étapes. Alors que l'opposition chrétienne démocrate est empêtrée dans le scandale du financement de la CDU sous le règne d'Helmut Kohl, le chancelier allemand, requinqué par les événements des dernières semaines, entend accompagner la relance économique qui se profile dans son pays. Une partie de ce projet devrait entrer en vigueur en janvier 2001, après un examen parlementaire prévu pour l'été 2000.

Concrètement, les particuliers devraient bénéficier d'une ré-

Helmut Kohl est sommé par la CDU de s'expliquer

La CDU prend ses distances à l'égard d'Helmut Kohl. Pour la première fois depuis que l'affaire des caisses noires du parti a éclaté, un important dirigeant de l'Union chrétienne-démocrate - sa secrétaire générale, Angela Merkel - accuse publiquement l'ancien chancelier d'avoir « porté préjudice » à la CDU. Dans une lettre ouverte, publiée mercredi 22 décembre, par le quotidien *Frankfurter Allgemeine*, M^{me} Merkel, pourtant proche d'Helmut Kohl, estime que celui-ci viole la loi en refusant de livrer les noms des donateurs qui ont alimenté illégalement les fonds secrets du parti. « La crédibilité de Kohl, la crédibilité de la CDU et la crédibilité des partis politiques sont en jeu », écrit-elle.

Une réunion du conseil exécutif de la CDU, sous la présidence de Wolfgang Schäuble, successeur d'Helmut Kohl à la tête du parti, était prévue, mercredi matin à Bonn, pour évoquer les conséquences à tirer de l'affaire. - (Reuters.)

forme des impôts sur le revenu. Le taux plancher d'imposition applicable aux revenus les plus faibles doit passer de 23,9 % à 19,9 % en 2001, puis 15 % en 2005, tandis que le taux plafond pour les revenus les plus élevés baissera de 53 % à 48,5 % en 2001 et 45 % en 2005. Par ailleurs, le revenu minimum imposable a été relevé et se situera à 14 000 deutschemarks en 2001 (contre 12 300 aujourd'hui).

De leur côté, les entreprises vont profiter du remodelage de l'impôt sur les bénéfices, dont le taux va passer de 40 à 25 % en 2001. En revanche, l'assiette fiscale sera élargie et de nombreuses possibilités de dégrèvement vont être supprimées. La taxation des entreprises allemandes se placera ainsi « dans la moyenne » des voisins européens, a estimé le ministre des finances Hans Eichel ; elle est actuellement en queue de peloton, avec une charge totale de l'ordre de 52 %, contre 40 % en France, selon le ministère des finances allemand.

Les projets gouvernementaux, dont l'annonce constitue une petite surprise à la veille de Noël, ont été diversement accueillis. Si les syndicats ont apprécié le geste destiné aux particuliers, les organisations patronales estiment « insuffisantes » les initiatives prises

au profit du monde des affaires. « C'est un pas dans la bonne direction », considère néanmoins, mercredi 22 décembre, le quotidien des affaires *Handelsblatt*. Malgré quelques réserves, l'opposition CDU-CSU devrait voter le projet de loi lors de son examen devant la seconde chambre du parlement, le Bundesrat, où elle détient la majorité.

En accélérant la mise en place de certains éléments de sa réforme, le gouvernement entend contribuer à la relance de la machine économique allemande. « Nous sommes aujourd'hui à la traîne, mais nous voulons passer en tête de la croissance européenne pour jouer le rôle de locomotive qui nous revient », a jugé Hans Eichel, qui veut assurer « une relance forte et durable ». Selon le ministre des finances, le « paquet » fiscal annoncé équivaut à 1 % du produit intérieur brut, et devrait générer au minimum un demi-point de croissance, grâce à une relance de la demande. Avec ce dispositif, M. Schröder entend encourager les créations d'emploi, alors que le chômage n'a pas connu de recul significatif lors de la première année de gouvernement rouge-vert.

Le chancelier devrait être aidé par une conjoncture à nouveau favorable. Tandis que le gouvernement table sur une hausse du PIB de l'ordre de 2,5 % en l'an 2000, les grands instituts de conjoncture sont aujourd'hui plus optimistes, avec une prévision de 2,7 %. Les exportations devraient, selon les économistes, tirer la croissance, et il est désormais probable que la demande intérieure prenne le relais. Les projets fiscaux, assure Hans Eichel, ne devraient en outre pas remettre en cause l'objectif affiché d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2006.

« OPTIMISME ÉQUILIBRÉ »

Cette annonce survient au moment où Gerhard Schröder semble trouver un second souffle. Après un an de pouvoir, et de nombreuses défaites électorales lors des derniers scrutins régionaux, le chancelier et le parti social-démocrate qu'il préside bénéficient d'un regain de popularité. Le sauvetage improvisé du groupe de BTP Philipp Holzmann après l'intervention soudaine de M. Schröder, s'il a choqué les milieux financiers et la Banque centrale européenne, semble avoir marqué un tournant auprès d'un électoralat quelque peu déboussolé par les velléités centristes du chancelier social-démocrate. Dans la foulée, ce dernier a été largement réélu, le 8 décembre, à la présidence de son parti, où il commence à imposer ses vues. En volant au secours de Philipp Holzmann, M. Schröder avait donné des gages à son aile gauche. Cette réforme fiscale peut lui permettre de contenter les entreprises et les particuliers.

Surtout, le scandale retentissant qui vise Helmut Kohl et la CDU - après la révélation de comptes secrets - affaiblit l'opposition. Après avoir avoué le versement de dons occultes d'environ 2 millions de deutschemarks, l'ancien chancelier demeure sous une pression de plus en plus forte ; il refuse de dévoiler l'identité des donateurs qui ont financé son parti. Le président de la commission d'enquête parlementaire sur le sujet a menacé ces derniers jours M. Kohl d'emprisonnement s'il persistait dans son refus : Gerhard Schröder s'est même payé le luxe, lundi 20 décembre, de venir au secours de son prédécesseur, en qualifiant les discussions sur son éventuelle incarcération de « superflues ». Renforcé par les soudaines difficultés de ses adversaires, le chef du gouvernement aborde l'an 2000 avec un « optimisme équilibré » pour les prochaines années. Les observateurs auront d'ailleurs noté que ses projets fiscaux s'étendent jusqu'en 2005. C'est-à-dire bien au-delà du terme de l'actuelle législature, en 2002.

Philippe Ricard
Lire aussi notre éditorial
page 16

Une camionnette bourrée d'explosifs a été interceptée par la garde civile espagnole

Les autorités pensent avoir déjoué un attentat de l'ETA, qui a rompu la trêve le 3 décembre

Un attentat meurtrier de l'ETA aurait été déjoué sur un coup de chance par la police espagnole qui a intercepté, mardi 21 décembre, un véhicule

bourré de 950 kilos d'explosifs sur l'autoroute conduisant du Pays basque à Madrid. Cette découverte semble indiquer que l'organisation

terroriste basque, qui a rompu sa trêve, chercherait à commettre des actions terroristes pour les fêtes de fin d'année.

MADRID

de notre correspondant

« C'est sans doute le meilleur cadeau de Noël que pouvait faire la garde civile à la société espagnole ! » : le commentaire satisfait du ministre de l'intérieur, Jaime Mayor Oreja, exprimait pleinement l'immense soulagement éprouvé par les Espagnols, mardi 21 décembre, à l'annonce que la Garde civile venait d'intercepter, à l'occasion d'une simple infraction au code de la route, une camionnette remplie d'explosifs, avec laquelle les terroristes de l'organisation séparatiste basque armée ETA comptaient sans doute commettre un attentat de très grande envergure dans la capitale.

Le véhicule qui, semble-t-il, avait été volé en France (à Mont-de-Marsan dans les Landes), a été intercepté près de Calatayud, à 200 kilomètres de Madrid. Il portait de fausses plaques d'immatriculation et était littéralement bourré d'explosifs. 950 kilos au total, dont 900 de chloratite et 50 de dynamite, auxquels manquait

seulement un détonateur pour transformer la camionnette en une bombe redoutable, capable de détruire un immeuble entier. Le conducteur, José Maria Novoa Arroniz, est un Basque espagnol. Connu comme proche des milieux indépendantistes radicaux, il aurait même été, selon

Pour les services de sécurité, Madrid était visée

au moment de Noël

certaines sources, candidat aux dernières élections sur les listes de la coalition nationaliste Herri Batasuna, le bras politique de l'ETA.

Après avoir annoncé qu'elle rompait, à partir du 3 décembre, la trêve qu'elle avait observée pendant quatorze mois, l'organi-

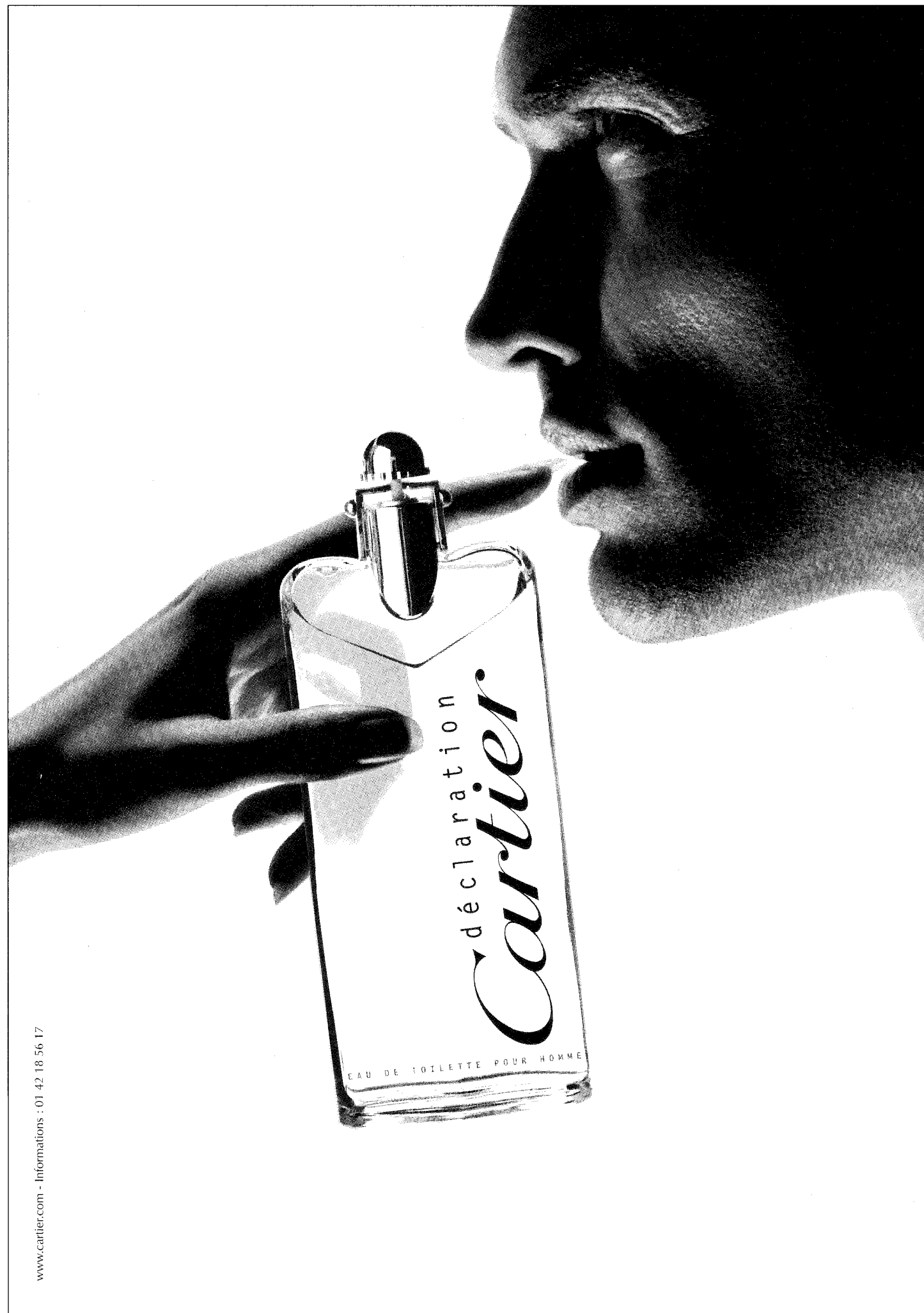
sation séparatiste se préparait-elle à tenir parole, en commettant un attentat aussi spectaculaire que symbolique, dans la capitale espagnole ? C'est ce qu'affirment en tout cas les services de sécurité, pour qui Madrid était visé sans aucun doute - et ce au moment de Noël -, car le dispositif était fin prêt, disent-ils encore, pour exploser très prochainement. Perspective qui a suscité, dans la classe politique, un tollé contre ce que le ministre de l'intérieur qualifiait de « folie et de barbarie des terroristes de l'ETA ».

En somme, le pire a été évité, mais jusqu'à quand ? Passé le premier moment d'euphorie, la question était sur toutes les bouches, mardi soir. Car l'atmosphère de gaieté superficielle qui s'est emparée de Madrid à l'approche des fêtes de fin d'année n'a rien enlevé au problème de fond : la trêve est finie. Et la situation inextricable dans laquelle les forces politiques au Pays basque se débattent, désormais coupées en deux camps très éloignés - les nationalistes et les « autres » -,

ne laisse guère augurer une solution positive à court terme. Bien au contraire. Sous la menace d'un retour imminent du terrorisme, le climat s'est nettement détérioré. La violence de « basse intensité » menée par l'entourage de l'ETA se fait à nouveau sentir, à coups de cocktails Molotov, dans certaines villes du Pays basque, et la police a annoncé la « désarticulation » de l'un des plus importants « groupe Y » de Biscaye, ces groupes d'appui de l'ETA, formés de jeunes activistes radicaux.

Enfin, autre pratique qui avait un peu disparu pendant la trêve, les tentatives d'extorsion ont repris. Ainsi, une trentaine d'entrepreneurs basques auraient reçu une lettre de l'ETA leur demandant de payer « l'impôt révolutionnaire ». Selon la presse, l'un d'entre eux aurait versé 50 millions de pesetas (2 millions de francs) « d'arriérés » qu'il n'avait pas encore payés, après avoir été enlevé et libéré contre rançon, il y a quelques mois.

Marie-Claude Decamps



www.cartier.com - Informations : 01 42 18 56 17

La Moldavie s'enfoncé dans le marasme économique et politique

Investi mardi 21 décembre, le nouveau premier ministre, Dumitru Braghis, promet de poursuivre l'intégration européenne de son pays et de reprendre les négociations avec le FMI

CHISINAU

de notre envoyé spécial
On trouve de tout dans la cave de Vladimir Cantzir, à Rezeni, petit village situé à 30 kilomètres de Chisinau, la capitale de la Moldavie ex-soviétique, indépendante depuis

REPORTAGE

Malgré de graves pénuries, le pays conserve un potentiel économique intéressant

1991. Des confitures, des poivrons en saumure, des céleris, des tomates, des carottes, le tout soigneusement conservé dans des bocaux en verre. « Ça, c'est le plus important », dit-il, pointant du doigt trois immenses tonneaux où il n'arrête pas de remplir des verres d'un superbe pinot gris. Il en a 1 tonne pour lui tout seul. « Bah, lance-t-il, ça suffira pour cet hiver ! » Dans ce pays arraché à la Roumanie par l'Union soviétique après la seconde guerre mondiale, les hivers sont rudes. Ici, la boue est reine, le chauffage aléatoire et l'approvisionnement en eau erratique. Presque tous les soirs, l'électricité est coupée, et cela depuis des années.

Pourtant, Vladimir se débrouille, grâce aux 500 lei (250 francs) qu'il gagne en donnant des cours privés de français aux enfants du village. C'est plutôt un privilège, dans ce pays où le salaire moyen équivaut à 150 francs, où la plupart des salariés n'ont plus de revenus depuis des mois, et où les retraités attendent tout aussi longtemps pour toucher leurs arriérés de retraite, qui atteignent tout au plus 35 francs par mois. La vie est un exercice difficile dans ce pays grand comme la Belgique et peuplé d'environ 4 millions d'habitants, dont les deux tiers sont d'origine roumaine. Auxquels

s'ajoutent 14 % de Russes, 13 % d'Ukrainiens, ainsi que des Bulgares, des Turcs et des Juifs.

Cette Moldavie étrange, digne de la Syldavie de *Tintin*, traverse une crise politique qui risque de conduire au blocage économique et financier. Le gouvernement de centre-droite installé en mars, dirigé par le réformiste Ion Sturdza, a été limogé en novembre par une étonnante coalition entre les communistes et les partisans « nationalistes » de l'unification avec la Roumanie du Front populaire démocrate-chrétien. Les communistes contrôlent actuellement 40 des 101 sièges du Parlement monocaméral, bénéficiant d'une unité qui fait défaut à droite de l'échiquier politique. Morcelés entre plusieurs formations aux intérêts divergents, les partis de droite misent plus sur l'orgueil de leurs dirigeants que sur l'entente politique. L'investiture du gouvernement de Dumitru Braghis, ancien leader de la jeunesse communiste, mardi 21 décembre, a permis d'éviter, de justesse, des élections anticipées, après les échecs successifs, en l'espace d'un mois, du centriste Valeriu Bobutac et du leader du parti communiste, Vladimir Voronin.

EXERCICES DE DÉMOCRATIE

Pendant que le Parlement moldave fait des exercices de démocratie, la capitale, Chisinau, est confrontée à de graves pénuries. Les routes de cette ville de 800 000 habitants ressemblent à des pistes de rallye. A part quelques boutiques de luxe, réservées à une poignée de nantis, les anciennes maisons, qui gardent encore un brin de leur coquetterie d'antan, et les HLM de l'époque soviétique se dégradent. L'insécurité est à l'ordre du jour. La corruption règne chez une majorité de fonctionnaires. Il suffit de traverser l'ex-quartier Sibérie, rebaptisé « Le quartier du

lac », de jeter un coup d'œil aux récentes et opulentes villas dotées de piscine, jacuzzi, sauna – Mercedes et BMW garées à l'entrée – pour avoir un aperçu de sa dimension.

Le potentiel économique de ce petit pays reste pourtant intéressant. Ancien grenier de l'Union soviétique, la Moldavie était le principal fournisseur de produits agricoles, surtout de vin, du défunt empire. Plus de 30 % des exportations moldaves sont encore dus à l'industrie vinicole. L'agriculture représente 60 % du PIB, mais, en l'absence d'une commercialisation performante, la Moldavie ne trouve pas de débouchés pour l'exportation. Par ailleurs, la crise gouvernementale lui a valu des sanctions de la part du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. La Moldavie s'est vue privée de crédits à hauteur de 1,2 milliard de francs, ce qui lui pose des problèmes pour le paiement de sa dette extérieure (5,5 milliards de francs, soit 93 % du PIB).

S'agissant des investissements étrangers, la France occupe la première place après la Russie, dans un pays où 65 % des enfants apprennent le français à l'école, avec un montant de 256 millions de francs, débloqués principalement par France Télécom et par le cimentier Lafarge. Alstom prévoit de construire une centrale électrique, dont le financement devrait atteindre 500 millions de francs. « Je rencontre souvent, dans la campagne profonde, des enfants qui s'expriment dans un français fluide, affirme Georges Diener, l'attaché culturel de l'ambassade de France à Chisinau. Les Moldaves considèrent la France comme une parente. » Mais une parente éloignée, pour ce pays coincé entre la Roumanie et l'Ukraine.

Mirel Bran

Dmitri Orechkine, politologue, directeur de l'institut Merkata « La nouvelle Douma sera plus changeante que la précédente »

Pour l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), le scrutin du 19 décembre en Russie s'est déroulé selon les « principes de la démocratie ». L'appréciation du Conseil de l'Europe n'est pas diffé-

rente. Seuls les observateurs de l'institut européen pour les médias (EMI) dénoncent une campagne orchestrée par le Kremlin sur fond de scandales pour assurer la victoire de son bloc, « Unité ».

« Votre institut est partenaire de la Commission électorale centrale russe ; le scrutin de dimanche s'est-il déroulé sans infractions, ni fraudes ?

« Nous n'avons pas, pour le moment, d'informations permettant de parler de fraudes ou de falsification des résultats. Certaines régions russes ont beaucoup tardé à transmettre leurs données au système informatisé central de comptage de voix. Or, plus la transmission est lente, plus le doute est permis. Une

rect, militaire et primitif. La guerre de l'information menée par le Kremlin a été, en ce sens, une forme de pression plus « intellectuelle ». Sur ORT [la première chaîne semi-publique], le présentateur vedette Sergueï Dorenko, surnommé le *killer*, a été mis en place pour entacher la réputation de Iouri Loujkov. C'est certes répugnant, mais cela ressemble tout de même plus à une lutte ouverte, un semblant de concurrence. Et en face, il y a les médias de Loujkov pour répondre.

– Unité a-t-il un programme politique ?

« Croyez-vous que les électeurs communistes votent pour des idées ? Ils ne se prononcent ni sur les nationalisations, ni sur une conception de l'égalité. Ils veulent seulement revenir en arrière et vivre dans un « grand pays ». Tout le monde sait bien que les leaders du bloc Unité ne sont pas des politiques. Mais il a suffi de les mettre en tête de liste, telle trois pouppées remplies de sable, et de dire qu'ils sont soutenus par Vladimir Poutine, le « vrai homme ». Celui qui a enfin remis à sa place la Tchétchénie, qui parle fermement au reste du monde et dit que la Russie n'est pas le dernier des pays. Je pense que la victoire d'Unité tient beaucoup à la perception qu'ont aujourd'hui les Russes de l'Occident. Lequel s'est comporté de manière malhonnête, avec, par exemple, l'élargissement de l'OTAN.

– Ce bloc formé par Unité est-il viable, à terme ?

« Qu'est-ce qui peut réunir un parti créé par des gouverneurs de régions ? A priori, rien du tout. Chaque gouverneur règne en maître sur son territoire. Il a ses organes de sécurité, ses bandits, ses procureurs et ses juges. Le seul dénominateur commun, c'est qu'en envoyant leurs représentants à la Douma sous la bannière Unité, ces « féodaux » pensent qu'ils auront plus de chances de se maintenir au pouvoir. Il n'est pas sûr qu'ils puissent mener une politique concertée à la Douma, où siègeront leurs lobbyistes. La nouvelle chambre basse sera à mon avis plus changeante que la précédente. Il y a six partis et beaucoup de candidats « indépendants ». Le champ sera donc plus large pour les manœuvres politiques. »

Propos recueillis par Agathe Duparc

Le HCR retourne en Ingouchie sous escorte

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) devait envoyer, mercredi ou jeudi, un convoi en Ingouchie, avec, pour la première fois depuis deux ans, du personnel international, a indiqué, mardi 21 décembre un de ses porte-parole. Moscou a donné des instructions à la police russe pour fournir des escortes armées au personnel international du HCR souhaitant se rendre en Ingouchie. Le nouvel accord permettra à l'Agence des Nations unies d'aller plus fréquemment dans cette République frontalière de la Tchétchénie, pour se renseigner sur la situation des réfugiés.

Douze délégués du HCR se trouvent actuellement à Stavropol, au sud de la Russie, prêts à rejoindre l'Ingouchie, où le HCR n'a pas l'intention d'établir une base permanente, en raison des risques d'enlèvement. Citant les services russes de migration, il indique que près de 250 000 Tchétchènes déplacés ont été enregistrés en Ingouchie, pour la plupart des femmes et des enfants, et plus de 50 000 sont retournés en Tchétchénie.

fois que les données sont entrées dans cette sorte de boîte à lettres informatique, il est beaucoup plus difficile de les trafiquer. Ce qui se passe avant est donc essentiel.

– De quelles régions parlez-vous ?

« Il s'agit essentiellement de la république de Bachkirie, du Tatarstan et de la région de Moscou. Mais dans ces élections, ce qui saute aux yeux, c'est la manière dont les gouverneurs de régions ont fortement pesé sur le vote. Là où ils soutenaient Unité, ce bloc est très largement arrivé en tête. C'est la même chose pour OVR [« La Patrie-Toute la Russie », la coalition de l'ex-premier ministre Evgueni Primakov et du maire de Moscou Iouri Loujkov] et pour le Parti communiste. Bien sûr cette « pression administrative » n'est pas nouvelle, mais cette fois-ci elle a pris des formes extrêmes.

– A quelles pressions faites-vous allusion ?

« Prenons le cas de la république de Bachkirie, et de son président Mourtaza Rakhimov, l'un des dirigeants d'OVR. Sur notre site Internet, de nombreuses plaintes nous parviennent. Un groupe d'étudiants d'Oufa [la capitale de la Bachkirie] nous raconte ainsi comment, le jour du vote, ils ont été convoqués par l'administration de leur Institut. On leur a demandé de donner leurs voix à la coalition OVR. Et on leur a dit que, dans le cas contraire, ils seraient renvoyés. Le même genre de choses s'est déroulé dans les régions de l'extrême-orient, à Vladivostok et dans la région autonome de Tchoukotka, où le parti Unité a fait le plein de voix.

– Peut-on envisager que la Commission électorale centrale (TsIK) demande des comptes à ces régions ?

« Si la TsIK estime que le droit des électeurs a été bafoué, elle peut créer une commission pour procéder sur place à des vérifications. Je pense que cela peut concerner la Bachkirie et la région de Moscou, où des choses honteuses se sont passées. Quand le gouverneur Anatoli Tijlov a compris qu'il était en train de perdre, la commission régionale électorale a quasiment fermé ses portes et ses fenêtres et n'a plus répondu aux appels téléphoniques. Personne ne sait alors ce qu'il s'est passé avec les bulletins...

– Le Kremlin lui-même a exercé une pression sans précédent, via ses médias, en faveur d'Unité...

« Oui. Mais la pression électorale administrative, c'est quand on menace directement un directeur d'université, ou un directeur d'usine qui dépend fortement de la région. Quand on lui dit : « Fais en sorte que ton personnel vote pour telle ou telle liste, sinon je t'arrache la tête, je te vire, ou je te coupe le gaz ». C'est quand on fait peur à une paysanne ou à un étudiant. C'est un diktat di-

– N'est-il pas inquiétant de voir surgir aussi puissamment dans le paysage politique la liste Unité, créée il y a seulement trois mois ?

« Unité est une bulle de savon qui a été gonflée à la veille des élections pour recueillir les voix de ceux qui n'avaient pas encore fait leur choix. Ceux qui ne voulaient pas voter pour les communistes, les libéraux de droite ou Loujkov, le Moscovite. C'est un bloc provincial pour des provinciaux qui ont la nostalgie des valeurs comme l'« Etat fort », le « pouvoir simple et compréhensible ».

www.Challenges-eco.com

Challenges

L'ÉCONOMIE C'EST VOUS

55 000 emplois à saisir

La liste des entreprises qui vont recruter en l'an 2000

Stock options

Comment en bénéficier vous aussi

N° 143 - JANVIER 2000

Philippe Hersen présente

Vol au dessus d'un nid de coucou

« Ces 2 heures de spectacle sont pour Bernard TAPIE bien plus qu'une simple prise de rôle. C'est aussi une performance physique, c'est l'occasion de voir du vrai TAPIE authentique. » **LE PARISIEN** (Bruno Courtouis)

« TAPIE s'envole vers le succès. » **FRANCE SOIR** (Sandrine de Montmort)

« La grande majorité du public est ravie et la troupe est ovationnée par une salle debout. » **AFP** (Yves Bourgade)

« TAPIE a de l'aisance, de la présence, l'adaptation est sur mesure. La camisole de force lui va comme un gant. » **JDD** (Michèle Stouvenot)

« Bernard TAPIE ne triche pas, il se lance à fond dans l'aventure avec violence et sincérité. Il a un tempérament, une habileté, une présence. Certains lui font une ovation debout. » **FRANCE SOIR** (Nicole Manuella)

« Dans cette histoire de fous, TAPIE a gagné par KO. Pour un type qui monte sur scène pour la première fois, c'est très fort. » **LE CANARD ENCHAÎNÉ** (Bernard Thomas)

« La salle est debout pour saluer la performance de Bernard TAPIE et de son metteur en scène. TAPIE à tout pour faire un bon comédien, une nature forte, une gueule, de la sympathie à revendre. » **FIGAROSCOPE** (Jean-Luc Jeener)

« Tapie est convaincant, chaleureux, généreux, sympathique, humain, plein d'aisance, c'est un vrai acteur. Ça va marcher. » **LE FIGARO** (Philippe Tesson)

THEATRE DE PARIS
Locations : 01 48 74 25 37 - Fnac - Virgin - Agences

TF1 **Europe 1**

Le Venezuela s'efforce d'enterrer les morts et de se prémunir contre les épidémies

Face aux pillages, le gouvernement n'envisage pas de couvre-feu

Selon le directeur de la défense civile, les pluies torrentielles et les glissements de terrain qui se sont produits dans la nuit du 15 au

16 décembre pourraient avoir fait entre 30 000 et 50 000 victimes. Des villages entiers ont été rayés de la carte. Le coût de la reconstruction

et du relogement des populations sinistrées est déjà estimé à une vingtaine de milliards de dollars (soit autant d'euros).

SAINT-DOMINGUE

de notre correspondant régional

Sous le choc de la catastrophe provoquée par les pluies diluviennes qui ont dévasté le nord du pays, les Vénézuéliens s'apprentent à passer de tristes fêtes de fin d'année. L'ampleur du désastre, l'un des plus meurtriers qu'ait connus l'Amérique latine au cours du siècle, apparaît à mesure que les équipes de sauveteurs progressent dans les zones les plus touchées de l'Etat de Vargas, une bande côtière qui a été ensevelie sous un déluge de boue, de roches et d'arbres arrachés à la montagne dans la nuit du 15 au 16 décembre.

Alors que le gouvernement estime n'être toujours pas en mesure de fournir un bilan des victimes, le directeur de la défense civile, Angel Rangel, a déclaré, mardi, que le nombre de morts pourrait atteindre « 30 000 à 50 000 ». Jugée exagérée par d'autres responsables des secours, cette évaluation ne pourra sans doute jamais être vérifiée, car, comme l'a souligné Angel Rangel, « des villages entiers ont disparu, ensevelis sous la boue ». Des agglomérations ont été rayées de la carte : il ne reste aujourd'hui qu'une centaine de maisons à Carmen de Uria, une petite ville qui en comptait environ trois mille avant la catastrophe.

Les risques d'épidémies s'accroissent chaque jour dans l'Etat de Vargas, où des milliers de cadavres n'ont pas été retrouvés. Les plages fréquentées avant le désastre par les touristes venus de Caracas servent aujourd'hui à incinérer les cadavres en état de putréfaction. Les hélicoptères de l'armée, qui survolent la région à la recherche de survivants, larguent des tracts



rappelant les règles d'hygiène : ne surtout pas boire l'eau des rivières qui pourrait être contaminée par des cadavres et brûler les ordures et les débris charriés par les inondations.

L'état de santé des quelque 200 000 sinistrés entassés dans les refuges de la capitale préoccupe également les autorités. Beaucoup d'entre eux ont été vaccinés peu après leur évacuation mais les troubles physiques et psychiques sont nombreux, surtout chez les enfants. « Le stress post-traumatique s'exprime souvent par un mutisme total et par un état dépressif », explique Sandro Mazzucato, un psychologue qui s'est mis au service des réfugiés. Pour « rendre leur dignité aux sinistrés », le président Hugo Chavez a proposé de les reloger sur des terrains appartenant à l'armée dans des régions peu peuplées de l'intérieur du pays.

L'armée et la garde nationale s'efforcent de rétablir la sécurité dans l'Etat de Vargas, où des

bandes de pillards ont saccagé des maisons et des commerces éparpillés par le déluge. « Nous sommes en mesure de contrôler la situation et de garantir l'ordre public sans imposer de couvre-feu », a affirmé, mardi, Hugo Chavez. Son ministre des affaires étrangères, José Vicente Rangel, a souligné que le gouvernement « ne souhaitait pas recourir à des mesures d'exception qui, dans le passé, ont été synonymes de répres-

sion et d'excès ». Il a ajouté que les informations faisant état de viols de jeunes sinistrées étaient sans fondement. A plusieurs reprises, les militaires ont tiré en l'air pour disperser des groupes de pillards dans le port de La Guaira, et certains réfugiés ont préféré rentrer chez eux pour préserver leurs biens malgré la désolation des lieux.

Comparé par certains commentateurs à celui d'une guerre, le coût économique de la catastrophe est considérable. Pedro Carmona, le vice-président de Fedecamaras, la principale association patronale, a estimé que la reconstruction des infrastructures publiques, des services et des logements dans les zones dévastées coûterait entre 15 et 20 milliards de dollars (environ autant d'euros) et prendrait au moins deux ans. Un comité de crise regroupant les pouvoirs publics et les chefs d'entreprise a été formé pour définir le « plan de reconstruction du pays », qui, selon Pedro Carmona, permettra de relancer le secteur du bâtiment, plongé dans une grave récession depuis un an.

Jean-Michel Caroit

Arrivée d'un deuxième Transall français

Un deuxième appareil militaire français transportant une équipe de médecins et plusieurs tonnes d'aide humanitaire est arrivé, mardi 21 décembre, à Caracas, en provenance de Fort-de-France, en Martinique. Le ministre vénézuélien de la défense, le général Raul Salazar, a déclaré que l'aide française sera utilisée dans le secteur de Higuero, dans l'Etat de Miranda, situé à l'est de Caracas, où un barrage s'est rompu la semaine dernière, entraînant la mort de dizaines de personnes et d'importants dégâts. Un premier Transall français était arrivé, lundi, avec sept tonnes de rations alimentaires et d'eau, qui ont déjà été distribuées aux sinistrés par l'armée vénézuélienne. Une équipe médicale acheminée à bord de cet avion a installé un hôpital de campagne dans la région de Higuero.

La guérilla annonce une trêve en Colombie

Le président Pastrana avait demandé un cessez-le-feu pour faire avancer le processus de paix

BOGOTA

de notre correspondante

Le président colombien, Andrés Pastrana, a exprimé sa satisfaction, lundi 20 décembre, après l'annonce d'une trêve des « actions offensives contre les forces de sécurité de l'Etat » faite par le porte-parole des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), le principal mouvement de guérilla du pays, Raul Reyes. « C'est un geste que le gouvernement avait demandé avec insistance et qu'il sait apprécier à sa juste valeur », a déclaré le président.

Entrée en vigueur le 20 décembre, la trêve est annoncée pour durer jusqu'au 10 janvier. Elle intervient après une forte recrudescence des offensives militaires de la guérilla. Depuis dix jours, les FARC ont en effet multiplié leurs actions armées : dix-sept municipalités ont été attaquées et plusieurs dizaines de personnes – militaires, guérilleros et civils – ont trouvé la mort. L'offensive la plus violente a eu lieu le 12 décembre contre la base navale de Jurado sur la côte pacifique, à quelques kilomètres de la frontière avec le Panama. De source militaire, vingt-trois soldats avaient été tués.

Ces affrontements n'ont cependant pas remis en cause le processus de négociation, engagé depuis janvier entre gouvernement et guérilla sans cessez-le-feu préalable. Dans le sud du pays, le dialogue s'est poursuivi dans le territoire de 42 000 kilomètres carrés délimité par les autorités et laissé sous le contrôle des FARC depuis plus d'un an. Dimanche, les négociateurs ont mis un terme à

leur dernière rencontre de l'année. S'ils ne sont pas parvenus à s'entendre sur l'ordre des thèmes à négocier, ils ont souligné « les avancées du processus de paix » et réaffirmé leur volonté de dialogue.

La trêve unilatérale des FARC était attendue. A la mi-novembre, Andrés Pastrana avait demandé à la guérilla de décréter un cessez-le-feu « pour terminer l'actuel millénaire et recevoir le prochain en paix ». Après une démonstration de force sur le terrain militaire, les dirigeants guérilleros pouvaient s'offrir le luxe de déclarer une trêve et essayer ainsi de convaincre que « les FARC ne font pas la guerre, les FARC luttent pour la paix dans la justice sociale ».

OPTIMISME MODÉRÉ

Cette annonce, d'une période de vingt-deux jours sans affrontement, à la veille des vacances de la fin de l'année, a été accueillie avec un soulagement certain et un optimisme modéré. Pour certains, cette première concession des FARC apporte une bouffée d'oxygène au processus de paix, en démontrant que la guérilla est capable de calcul politique. Pour d'autres, la courte trêve, chèrement payée, ne fait que confirmer le cynisme des FARC.

Les militaires, auxquels l'ordre aurait déjà été donné de cesser toute action offensive contre la guérilla, n'ont pas caché leur scepticisme. « Je ne crois que ce que je vois », a déclaré désabusé le commandant en chef des forces armées, le général Fernando Tappia, face aux caméras de télévision.

Marie Delcas

VOUS AVEZ TOUJOURS RÊVÉ D'UN LIEU CHALEUREUX POUR ACCUEILLIR VOS AMIS.



Rover 75 à partir de 166 900 F⁽¹⁾. 4 motorisations (1.8, 2.0 V6, 2.5 V6, 2.0 CDT turbo diesel "common rail"). Garantie 3 ans ou 100 000 km⁽²⁾. Modèle présenté

Rover 75 2.0 CDT Pack avec option assise des sièges en cuir : 184 800 F. La Rover 75 a été élue World Car 1999, voiture de l'année 1999 par le magazine anglais

"What car ?" et Volant d'or 1999 par les magazines "Bild am Sonntag"

⁽¹⁾Prix de la Rover 75 1.8. Tarifs au 18/4/99. AM 00. ⁽²⁾Au 1^{er} des termes échu.



POUR INFORMATIONS ET ESSAI : 0825 00 00 75 (0,99F/mn)

ROVER 75. LE RÊVE CONTINUE.



A l'approche des fêtes du millénaire, les Etats-Unis renforcent les mesures antiterroristes

Nouvelles mises en garde de Washington après l'arrestation de deux Algériens

Les Américains ont lancé de nouvelles mises en garde à leurs ressortissants dans le monde et renforcé leur dispositif de sécurité. Le Penta-

gone a annoncé des « mesures appropriées » pour protéger ses troupes stationnées à l'étranger. Ces mesures sont intervenues après le dé-

mantèlement d'un réseau islamiste en Jordanie et l'arrestation de deux Algériens tentant d'entrer aux Etats-Unis avec de faux papiers.

APRÈS L'ARRESTATION, en moins d'une semaine, de deux Algériens tentant de pénétrer aux Etats-Unis avec des faux papiers, les autorités américaines ont émis, mardi 21 décembre, de nouvelles mises en garde à leurs ressortissants contre d'éventuels actes terroristes à l'occasion de la célébration du millénaire, tout en renforçant les mesures de sécurité aux frontières et dans les aéroports. L'administration fédérale de l'aviation (FAA) a annoncé des contrôles supplémentaires des passagers et des bagages, ainsi que des patrouilles policières aux abords des aérogares et sur les parkings.

Selon le porte-parole de la Maison Blanche, Joe Lockhart, une réunion des agences concernées par la lutte antiterroriste a eu lieu, mardi, à la Maison Blanche, en présence notamment de la secrétaire d'Etat Madeleine Albright et du directeur de la CIA, George Tenet, pour examiner les risques d'attentat et les précautions à prendre, sans pour autant créer de psychose parmi la population. Le porte-parole a affirmé que, même s'ils n'étaient « pas invulnérables » face à une menace sur le territoire américain, les Etats-Unis ne disposaient pas d'informations « spécifiques » sur des projets d'attentats sur leur sol.

En revanche, il a répété que Washington avait reçu des informations « crédibles » portant sur d'éventuelles attaques contre des intérêts américains à l'étranger. Des hôtels, des sites touristiques et des autocars de touristes auraient été visés en Jordanie et « on ne peut pas exclure que des attaques soient encore à l'ordre du jour dans cette partie du monde et dans d'autres », a-t-il dit. La nouvelle mise en garde du département d'Etat appelle les Américains se trouvant à l'étranger à « revoir leurs dispositifs de sécurité », à « éviter les foules et les grands rassemblements », à « garder le profil bas » et à « varier leurs déplacements et leur emploi du temps » jusqu'à la mi-janvier.

FILIÈRE « AFGHANE »

Les renseignements sur d'éventuels attentats, qui avaient déjà suscité une mise en garde de M^{me} Albright aux ressortissants américains le 11 décembre, étaient parvenus aux Etats-Unis après le démantèlement, le 5 décembre en Jordanie, d'un réseau de treize intégristes arabes. Selon Amman, certains membres du réseau arrêté avaient séjourné régulièrement en Afghanistan, et le groupe était financé par un proche d'Oussama ben Laden, accusé par les Etats-

Unis d'avoir organisé les attentats anti-américains d'août 1998 en Afrique de l'Est.

L'arrestation, le 14 décembre près de Seattle, à la frontière ouest des Etats-Unis, d'un ressortissant algérien, Ahmed Ressay, en possession de 54 kilos de nitroglycérine et de deux faux permis de conduire canadiens, a suscité un état d'alerte dit « intermédiaire » aux Etats-Unis. Selon les enquêteurs, Ressay avait réservé une chambre dans un motel de Seattle, près de l'endroit où doivent se tenir les fêtes du 31 décembre. Les policiers canadienne qu'américaine recherchent activement ses éventuels complices, notamment l'homme avec qui il a partagé une chambre d'hôtel près de Vancouver avant de passer la frontière.

Dimanche, un autre Algérien, qui tentait de pénétrer aux Etats-Unis avec un faux passeport français en compagnie d'une Canadienne, a été arrêté à la frontière dans le Vermont. Rien n'indique que Bouabide Chamchi, âgé de vingt ans, soit lié à Ahmed Ressay, et le couple a été inculpé, mardi, pour le seul délit d'atteintes aux lois sur l'immigration. Mais, selon la déposition des policiers devant le tribunal, deux chiens policiers auraient détecté des traces de ce qui pour-

rait être des explosifs sur leur véhicule, qui devait être examinée, mercredi, par des experts.

Selon le *New York Times*, Ahmed Ressay, qui a partagé un temps un appartement à Montréal avec un Algérien détenteur d'un passeport bosniaque, Saïd Katami, a déjà suscité l'intérêt des policiers français de la lutte antiterroriste. Ceux-ci s'étaient rendus en octobre à Montréal pour interroger les deux hommes, mais n'avaient pu les localiser. Un responsable antiterroriste français a indiqué au journal new-yorkais que les policiers français avaient alors fait part de leurs soupçons concernant les deux Algériens et leurs liens avec la filière « afghane » du terrorisme islamiste à leurs homologues américains et canadiens.

Les policiers français s'intéressaient notamment aux liens que Ressay aurait pu avoir avec un autre Algérien ayant combattu en Afghanistan, Fateh Kamel, interpellé au printemps en Jordanie et qui, selon la même source, a été extradé depuis vers la France. Entré au Canada en février 1994 avec un faux passeport français au nom de Tahar Medjadi, Ressay avait demandé l'asile politique, mais sa demande avait été rejetée. — (AP, AFP)

La présidente Chandrika Kumaratunga a été réélue au Sri Lanka

L'attentat perpétré samedi par les Tigres tamouls a contribué à sa victoire

COLOMBO

De notre envoyée spéciale
La présidente Chandrika Kumaratunga a été réélue, mardi 21 décembre, pour un nouveau mandat de six ans à la tête du Sri Lanka. L'étroitesse de sa victoire — elle recueille 51,12 % des voix — contraste avec l'éclatant succès qu'elle avait obtenu en 1994, en l'emportant avec plus de 62,2 % des suffrages, et prouve le désenchantement d'un électoral déçu par ses promesses non tenues tant en matière politique (le retour de la paix) qu'économique. Son principal adversaire, le leader du Parti national unifié (UNP), Ranil Wickremesingha, n'obtient que 42,76 % des suffrages, le reste se divisant entre onze autres candidats.

Selon la commission électorale, 75 % des électeurs ont participé au scrutin, marqué par plusieurs incidents violents (qui ont fait cinq morts) et par de nombreuses irrégularités. Organisme indépendant, le

Centre de surveillance de la violence électorale, qui a reçu plus de cinq cents plaintes, estime que le processus électorale était « moins que satisfaisant dans plus d'un tiers du pays », en raison du bourrage des urnes, de l'intimidation des électeurs et des abus de la machine administrative. « Globalement, nous ne sommes pas très heureux de la manière dont s'est déroulée cette élection. Il y a eu des gros abus de pouvoir », a pour sa part affirmé Karu Jayuriya, président de l'UNP.

COUVRE-FEU NOCTURNE

Dans la crainte d'incidents, un couvre-feu nocturne a été imposé dans l'île, mais dès mardi après-midi, et alors que les bureaux de vote ont fermé à 16 heures (heure locale), les rues de Colombo étaient désertes. La plupart des magasins avaient baissé leur rideau. En raison de la pleine lune, ce mercredi était férié au Sri Lanka : cela pourrait ai-

der la police à contenir d'éventuelles réactions de partisans déçus des résultats.

Si la participation a été massive au sud de l'île, le taux est plus faible dans le nord-est à majorité tamoule, où la population s'est abstenue ou a été empêchée de voter, en raison notamment du déplacement tardif de plus de deux mille bureaux de vote. Les Tamouls, qui avaient massivement soutenus M^{me} Kumaratunga en 1994 — celle-ci promettait une paix rapide —, se sont cette fois divisés. Au vu des résultats du district de Batticaloa, dans l'est à majorité tamoule, ceux-ci ont voté en faveur du candidat de l'UNP. Celui-ci, qui a promis l'ouverture inconditionnelle de négociations avec les guérilleros du Front de libération de l'Eelam tamoul (LTTE), obtient dans cette région 61,9 % des suffrages, contre 34,62 % à M^{me} Kumaratunga. Cette dernière fait le plein de ses voix dans le sud et le centre-nord, à ma-

ajorité cinghalaise, Colombo votant plus largement en faveur de l'UNP.

Tous les analystes s'accordent à penser que l'attentat de samedi soir contre la présidente sortante, qui a été légèrement blessée (*Le Monde* du 21 décembre), lui a valu à la fois un vote de sympathie et le vote des cinghalais durs, opposés à tout compromis avec le LTTE. Omniprésent dans la campagne, le LTTE, qui a discrètement soutenu M. Wickremesingha, a en fait aidé M^{me} Kumaratunga en ayant vraisemblablement organisé cet attentat qui a achevé de convaincre les Cinghalais hésitants qu'elle était le meilleur rempart contre le séparatisme tamoul.

NÉGOCIER LA PAIX

Pour la majorité des 18 millions de Sri-Lankais, la question essentielle reste une solution à la guerre qui mine le pays et lui coûte, selon les économistes, quelque cinq points de PIB chaque année. Depuis son offensive lancée en novembre, le LTTE, qui a réussi à regagner en cinq jours au nord du pays le territoire que l'armée avait mis plus d'un an à conquérir au prix de très lourdes pertes, poursuit sa pression sur la péninsule de Jaffna, où les combats demeurent très violents autour de la passe des Eléphants, qui relie la péninsule au centre du pays. M^{me} Kumaratunga pourrait-elle surmonter le choc de cette tentative manquée d'assassinat pour ouvrir des négociations avec le LTTE, et dans quel contexte ? Après le premier échec des négociations de 1995, elle s'est laissée enfermer dans une logique de guerre qui a montré ses limites, aucun des adversaires, l'armée d'un côté, le LTTE de l'autre, ne pouvant triompher militairement. Le LTTE est-il toutefois prêt à négocier alors qu'il assassine toute personnalité tamoule modérée qui tente de trouver un point d'accord avec les autorités ? Pour tenter d'imposer une solution, Chandrika Kumaratunga devra aussi trouver un terrain d'entente avec son adversaire battu, tant il est vrai qu'aucune solution n'est possible sans l'entente des deux grands partis cinghalais. La présidente, qui a désormais près de sept ans devant elle, son nouveau mandat ne demarrant qu'en novembre 2000, et qui n'a plus rien à perdre puisqu'elle ne peut faire trois mandats, a les moyens d'agir. Reste à savoir si elle saura surmonter les nombreux obstacles — psychologiques, politiques, militaires — qui se dressent sur la voie de la paix.

Françoise Chipaux

L'inflation remonte légèrement dans la zone euro

BRUXELLES. Le taux d'inflation de la zone euro a grimpé à 1,6 % en novembre en rythme annuel, contre 1,4 % en octobre et 1,2 % en septembre et en août, a annoncé, mardi 21 décembre, l'office européen de statistiques Eurostat. « Cette progression de l'inflation est due à la hausse des prix de l'énergie », a estimé un porte-parole de la Commission européenne. « Si l'on exclut le secteur énergie, la hausse des prix dans la zone euro (...) ne dépasse pas 1,0 % en moyenne au cours des derniers mois », a-t-il ajouté.

Dans un entretien avec le quotidien *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, daté de mardi, le président de la Banque centrale européenne, Wim Duisenberg, a déclaré que « le taux d'inflation à moyen terme restera en-dessous de la limite de 2 % que nous nous sommes fixée ». — (AFP)

Découverte de deux charniers au Timor-Oriental

DILI. Les soldats australiens ont découvert quatorze corps dans une fosse commune qui pourrait en contenir trente-huit autres, selon des témoins, à Oekusi, enclave est-timoraise dans la province indonésienne du Timor-Occidental, a déclaré, lundi 20 décembre, le général Peter Cosgrove, chef des forces de paix internationales à Timor-Est (Interfet). Des témoins ont indiqué aux soldats qu'en septembre, deux groupes de miliciens pro-indonésiens, des soldats indonésiens et des policiers se sont trouvés dans le secteur et prenaient pour cible des indépendantistes.

Les Nations unies ont également découvert mardi six corps dans un lac près de la ville de Liquica et craignent que neuf autres corps ne gisent encore dans la boue de ce lac, victimes des miliciens pro-indonésiens. — (AFP)

Décès d'un employé japonais irradié à Tokaimura en septembre

TOKYO. Un employé du complexe nucléaire privé de Tokaimura, très grièvement irradié lors d'un grave accident en septembre, est décédé dans la nuit de mardi 21 à mercredi 22 décembre. Hisashi Ouchi est la première personne à être victime d'un accident radioactif dans l'histoire du nucléaire civil nippon.

L'accident de Tokaimura a été considéré comme le plus important depuis celui de Tchernobyl en 1986 par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il a exposé au moins 69 personnes à des radiations dans et autour des installations et forcé 320 000 personnes à rester enfermées chez elles pendant plus d'une journée. — (AFP)

DÉPÊCHES

■ **MOZAMBIQUE** : le président sortant, Joaquim Chissano, et son parti, le Front de libération du Mozambique (Frelimo, au pouvoir), ont remporté les élections présidentielle et législatives en s'assurant 52,29 % des voix, contre 47,71 % à son unique rival, Afonso Dhlalama, du parti Résistance nationale mozambicaine (Renamo). La Renamo a menacé à plusieurs reprises de ne pas reconnaître les résultats du scrutin, affirmant qu'il y avait eu fraude, sans apporter de preuves. — (AFP)

■ **ALGÉRIE** : l'Armée islamique du salut (AIS), bras armé du Front islamique du salut (FIS, dissous), a entamé sa dissolution à moins d'un mois du délai fixé aux islamistes armés pour déposer les armes et se livrer aux autorités. Depuis vendredi 17 décembre, plusieurs dizaines — 220 selon le quotidien *El Khabar* — de combattants ont quitté leurs cantonnements pour rejoindre leurs familles. Ils gardaient l'arme au pied depuis le 1^{er} octobre 1997, quand l'AIS a décidé d'arrêter le djihad commencé en 1992. — (AFP)

■ **ISRAËL - PALESTINIENS** : le premier ministre israélien, Ehoud Barak, et le président palestinien, Yasser Arafat, ont eu, mardi 21 décembre, des entretiens surprise à Ramallah, en Cisjordanie, pour tenter de surmonter les obstacles des pourparlers de paix. La réunion, qui a duré trois heures, s'est tenue dans une atmosphère détendue et amicale, indique un communiqué officiel israélien. — (Reuters.)

■ **ARMÉNIE** : 14 personnes ont été arrêtées, dont un député et un conseiller du président, au cours de l'enquête sur la tuerie au Parlement arménien, le 27 octobre, a annoncé, mardi 21 décembre, le président arménien Robert Kotcharian. Alexan Aroutiounian, ancien chef de l'administration présidentielle, a été inculpé lundi. Il est soupçonné d'avoir joué un rôle dans la prise d'otages qui a suivi la fusillade au cours de laquelle huit personnes, dont le premier ministre et le président du Parlement, ont trouvé la mort. — (AFP)

■ **YUGOSLAVIE** : quelque 25 000 Albanais ont fui la Serbie pour échapper à la répression, accrue pendant les bombardements de l'OTAN, selon un rapport du Comité Helsinki pour les droits de l'homme de Belgrade. « Les Albanais ont été exposés à des tracasseries, et certains ont même été expulsés », écrit le Comité Helsinki. Quelque cent mille Albanais de Serbie vivaient dans trois régions du sud de la Serbie avant la guerre du Kosovo. — (AFP)

CORRESPONDANCE

Une lettre de Fouad Filali

A la suite de notre article intitulé « Des personnalités marocaines mêlées à une affaire de blanchiment d'argent » (Le Monde du 17 décembre), nous avons reçu de Fouad Filali la mise au point suivante :

Premièrement, s'il est exact que je connais Steeve O'Hanna et l'ensemble de sa famille depuis de très nombreuses années, je ne suis concerné ni directement ni indirectement par l'affaire à laquelle fait allusion votre article, ni par la confiscation d'un avion qui, toujours d'après votre article, semble en être à l'origine. Deuxièmement, j'ai été contacté par l'épouse de M. O'Hanna qui m'a demandé de prendre contact avec les services de police, pour apporter mon témoignage sur les relations que j'entretenais avec son époux. Ce que j'ai fait. Troisièmement, je n'ai jamais été convoqué, sous quelque forme que ce soit, par les services de police. Quatrièmement, jamais la police ni la justice ne m'ont demandé de me tenir à leur disposition, n'étant en rien concerné par cette affaire.

Le Monde

31 décembre 1999

1^{er} janvier 2000

Pour conserver ou offrir

Ces éditions aux dates exceptionnelles

Les éditions du *Monde* datées 31 décembre 1999 et 1^{er} janvier 2000 rassemblées dans un coffret souple

Les 5.000 premiers coffrets sont numérotés

Offre valable uniquement pour une commande de cinq coffrets et plus*

BON DE COMMANDE - Coffrets « Passage à l'an 2000 »

A retourner par fax au 01.42.17.21.70 ou par courrier à :

Le Monde - Grands comptes - Réf. 2000 - 21 bis, rue Claude-Bernard - 75242 Paris Cedex 5

Prix de cinq coffrets (frais de port inclus) : **250 F**. Prix du coffret supplémentaire : **50 F** (chaque coffret contient un exemplaire du Monde daté 31 décembre 1999 et un exemplaire daté 1^{er} janvier 2000)

Je souhaite commander coffrets (minimum : 5).

Ci-joint mon règlement par chèque bancaire d'un montant de F

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : [][][][] Ville : Tél. :

Date de livraison : à partir du 1^{er} janvier, dans un délai de dix jours.

Pour toute information supplémentaire et envoi à l'étranger : 01.42.17.33.27

* Les commandes seront traitées par ordre d'arrivée, dans la limite des stocks disponibles.

chaPitre.com
VOTRE LIBRAIRIE SUR INTERNET

Où trouver un livre ancien ou épuisé ?

www.chapitre.com

- 200 000 livres anciens
- Service de recherche gratuit
- 800 thèmes et catalogues thématiques

e-mail : librairie@chapitre.com
41, rue de Richelieu - 75001 Paris
Fax : 01 42 97 94 96 - 3615 Allr 2,211m

FRANCE-SOCIÉTÉ

LE MONDE / JEUDI 23 DÉCEMBRE 1999

CATASTROPHE Le plan Polmar-terre a été déclenché, mercredi 22 décembre, dans les départements de la Vendée et de la Charente-Maritime pour tenter de protéger les

côtes de la façade atlantique contre l'arrivée de la marée noire, prévue dans la nuit de Noël sur l'île d'Yeu. ● **LES OPÉRATIONS DE POMPAGE**, qui continuent, n'avaient permis,

mardi soir, de récupérer que 700 des 10 000 à 12 000 tonnes de fioul lourd déversées en mer depuis le naufrage de l'*Erika*. ● **SUR LA CÔTE VENDÉENNE**, élus et professionnels du

tourisme se mobilisent tout en espérant encore être épargnés par la pollution. ● **LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE** sur les questions relatives

à la sécurité maritime est souhaitée par les députés de plusieurs groupes. ● **LA COMPAGNIE TOTALFINA**, affrètement de l'*Erika*, refuse toujours d'endosser la responsabilité du sinistre.

Les autorités s'efforcent de protéger les côtes de la marée noire de l'« Erika »

Le plan Polmar-terre a été déclenché, mercredi 22 décembre, en Vendée et en Charente-Maritime. L'île d'Yeu pourrait être touchée dans la nuit de Noël. Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour mettre en cause l'insuffisance de la réglementation du transport maritime

LE PLAN POLMAR-TERRE de lutte contre la pollution a été déclenché, mercredi 22 décembre, en Vendée et en Charente-Maritime pour faire face à la menace de marée noire attendue dans la nuit de Noël sur l'île d'Yeu. Les départements de Loire-Atlantique et de Gironde qui pourraient également être touchés sont toujours en état de préalerte. En mer, selon notre correspondant à Brest, Vincent Dupurt, les opérations de pompage du fioul lourd devaient continuer mercredi. Les bateaux de la marine nationale étaient aidés par des bâtiments néerlandais, allemand et britannique. Mardi, selon la préfecture maritime de l'Atlantique, les neuf bâtiments en action n'avaient pompé que 700 tonnes sur les 10 000 à 12 000 tonnes de polluant déversées dans la mer depuis le naufrage de l'*Erika*, dimanche

12 décembre. Une dégradation de la météo, attendue mercredi, devrait entraver les travaux. Les nappes les plus rapprochées de la terre dérivaient à environ 70 kilomètres à l'ouest de l'île d'Yeu. Certaines remontaient cependant vers Belle-Île.

MOYENS DISPONIBLES

Le préfet maritime, l'amiral Yves Naquet-Radiguet, devait se rendre mercredi en Vendée et en Charente-Maritime pour recenser avec les autorités sur place et les professionnels de la mer les moyens disponibles pour la lutte côtière, dans le cadre du plan Polmar. Un rideau de protection maritime à l'aide de barrages flottants et de bateaux devait être mis en place. Plusieurs bâtiments de la marine nationale sont actuellement en état d'alerte dans les ports de la région.

Le gouvernement a, par ailleurs, annoncé la mise en place d'un centre opérationnel au niveau national, chargé d'assurer la coordination entre tous les ministères concernés par la lutte contre la pollution et les différents organismes spécialisés. A propos de l'indemnisation des dégâts, le ministre de l'équipement et des transports, Jean-Claude Gayssot, a affirmé mardi à l'Assemblée nationale que le gouvernement agira « *de manière que personne ne voie sa situation aggravée par cette marée noire* ».

Dans ce contexte, les cabinets d'huissiers de Charente-Maritime, de Vendée et de Gironde ont été pris d'assaut par les municipalités, qui font dresser des constats de propriété de leurs plages. Cette précaution a été prise afin de pouvoir argumenter auprès des compagnies

d'assurances. Les pêcheurs du Guilvinec (Finistère) ont également demandé un huissier à l'endroit du naufrage : ils veulent faire constater les dommages causés à leur zone de pêche, notamment à la langoustine.

« CAHIER DES CHARGES »

Dans un entretien au *Figaro* de mercredi, Dominique Voynet, ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, demande « *la mise en place d'un système de réglementation international plus efficace* ». La ministre affirme « *qu'il faut revoir la répartition des responsabilités entre l'affrêteur, l'armateur et le capitaine pour ne plus faire peser l'essentiel de la responsabilité sur le "lampiste"* ». « *Enfin, ajoute-t-elle, il faut un cahier des charges permettant à un pays de refuser l'accès à ses ports.* »

Bottes aux pieds et seaux à la main, les Vendéens se mobilisent, incrédules mais solidaires

SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE de notre envoyé spécial

Au gré des bulletins météo, les habitants de la Côte de Lumière, autour de Saint-Gilles-Croix-de-

REPORTAGE

Mardi, les habitants ont pris conscience que le pire n'est plus à exclure

Vie (Vendée), ont espéré qu'ils seraient épargnés par la marée noire provoquée par le naufrage du pétrolier *Erika*. Les caprices du vent ont tantôt éloigné, tantôt rapproché de leurs côtes les épaisses nappes de fioul. Mardi 21 décembre, ils ont pris conscience que le pire n'est plus à exclure. « *En apparence, la ville est calme, reconnaît Jacques Fraisse, maire de Saint-Hilaire-de-Riez, l'une des cinq villes de la communauté de communes de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, mais tout est organisé, nous sommes prêts à affronter la marée noire.* »

Depuis quelques jours des constats d'huissiers ont été établis. « *On en aura besoin pour les assurances* », indique-t-on. Pour le reste, les élus locaux se préparent en faisant l'inventaire des moyens disponibles : véhicules de plage, camions, pelles, seaux, tout le matériel nécessaire au nettoyage des 30 kilomètres de plages de la Côte de Lumière a été recensé. Les employés municipaux ont été mis en alerte pour intervenir dès l'arrivée des premières nappes. Environ quatre cents militaires devaient être à pied d'œuvre dès mercredi. Logés dans des colonies de vacances, dont la région s'est fait une spécialité (Saint-Hilaire-de-Riez en compte à elle seule qua-

rante-huit), ils seront affectés en priorité au nettoyage de l'île d'Yeu si celle-ci devait être touchée.

Sur la Côte de Lumière, la solidarité joue à plein. Des associations et des particuliers se sont fait connaître, prêts à se rendre utiles, bottes aux pieds et seaux à la main. Pour l'heure, les élus n'enviesagent pourtant pas de faire appel rapidement aux bénévoles. « *Dans*

une première vague, ne seront concernés que les employés municipaux et les personnels de l'armée ou de la Sécurité civile, explique M. Fraisse. *Il ne sert à rien d'affoler la population inutilement.* »

Sur place, on est en effet persuadé que la marée noire annoncée n'aura pas une ampleur exceptionnelle. « *Les plages de sable sont relativement faciles à nettoyer, pré-*

Les députés songent à créer une commission d'enquête

culteurs et des pêcheurs ? (...) *Que compte faire le gouvernement pour s'assurer que les compagnies pétrolières respectent la convention relative aux risques de pollution par les hydrocarbures* ? », s'est interrogée la députée écologiste.

A ces deux questions, M. Gayssot a fait « *une réponse de ministre* » (lire ci-contre), selon l'expression de M. Grasset. « *Cela me satisfera quand je verrai arriver les moyens* ! », commente-t-il simplement. « *Les pouvoirs publics devraient mettre les compagnies pétro-*

M. Gayssot : « Il n'y a pas de fatalité aux naufrages »

Interrogé lors de la séance de questions à l'Assemblée nationale, mardi 21 décembre, le ministre de l'équipement et des transports, Jean-Claude Gayssot, a annoncé que « *la marée noire risque de toucher la côte ouest de l'île d'Yeu dans la nuit du 24 au 25 décembre, entre 0 heure et 6 heures du matin* », et que le plan Polmar-Terre serait déclenché mercredi. M. Gayssot a souligné que « *les compagnies françaises devraient non seulement respecter les engagements internationaux, mais en outre (...) montrer l'exemple en ce qui concerne la fiabilité des navires et des équipages* ».

Le ministre a affirmé que toutes les dépenses des pêcheurs seront « *prises en charge par l'Etat* ». A TFI 1, M. Gayssot a précisé qu'il attend les premiers résultats de l'enquête technique et administrative sur les causes du naufrage « *dès la première quinzaine de janvier* », en ajoutant, pour l'enquête judiciaire : « *Il est hors de question que quiconque échappe à ses responsabilités.* » Dans *L'Humanité* de jeudi, M. Gayssot souligne qu'« *il n'y a pas de fatalité aux naufrages* ».

lières beaucoup plus devant leurs responsabilités. Avec BP, Shell, Total, l'Europe a une grande responsabilité. La France pourrait profiter de sa présidence à l'Union européenne pour porter ce type de revendication », estime M^{me} Aubert.

« DE LA DÉMAGOGIE FACILE ! »

« *Il y a d'un côté, une absence de politique maritime en France* ; de l'autre, des pétroliers qui ne respectent pas les règles de sécurité pour réaliser encore plus de gains ! Leur responsabilité ne peut pas être

la Corniche vendéenne, une bande de rochers de 3 kilomètres de long, située entre Sion-sur-l'Océan et Saint-Gilles-Croix-de-Vie, suscite des inquiétudes. Pour éviter au maximum la pollution, des filets à mailles très fines devraient être posés de part et d'autre de la Corniche pour ramener les nappes de pétrole vers les plages de sable, où il sera plus fa-

ble d'en venir à bout. Parallèlement, les spécialistes du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (Cedre) envisageraient d'utiliser un diluant de protection non polluant qui pourrait être aspergé sur les rochers avant l'arrivée de la marée noire pour en faciliter le nettoyage.

BARRAGES FLOTTANTS

Les élus locaux s'inquiètent également du sort du port de plaisance et de pêche de Saint-Gilles. Des barrages flottants sont d'ores et déjà prêts à être déployés à l'entrée du port, mais nul ne sait aujourd'hui s'ils seront réellement efficaces. Par ailleurs, les patrons pêcheurs redoutent qu'un blocage prolongé ne les empêche de travailler, au point que certains pourraient quitter provisoirement la zone pour trouver refuge dans un port voisin épargné par les éventuelles nappes de pétrole. A La Barre-de-Monts, située au nord de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, près de l'île de Noirmoutier, le même système de barrages flottants est prévu, pour éviter notamment que la pollution ne passe le goulet de Fromentine. « *Au mois d'octobre, les services maritimes de la direction départementale de l'équipement (DDE) ont organisé à Fromentine un exercice dans le cadre du plan Polmar, se souvient Jean-Michel Prouteau, secrétaire général de la mairie. Nous ne pensions pas alors que nous serions obligés de le reproduire si rapidement en réel.* » L'enjeu est de taille : le goulet de Fromentine ouvre sur la baie de Bourgneuf, où sont installés de nombreux parcs à huîtres.

L'idée est également en discussion chez les Verts. Le 5 novembre, la commission « mer et littoral » des Verts avait adressé un courrier à Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, lui demandant de soutenir la création d'un comité interministériel sur la pollution par les navires et la non-application des règlements.

Clarisse Fabre

Acacio Pereira

A La Rochelle, les résidus « oubliés » de l'« Amoco-Cadiz »

LA ROCHELLE

de notre correspondant

On les avait oubliées depuis plus de vingt ans, ces deux grandes citernes de béton derrière le quai céréalier du port de La Rochelle-Pallice, pleines d'un mélange de pétrole et de sable ramené par camion en 1978, après la catastrophe de l'*Amoco-Cadiz*. Les Rochelais viennent de redécouvrir ces souvenirs. Ils avaient été entreposés dans deux citernes datant de l'Occupation, lorsque La Rochelle était une base sous-marine allemande de première grandeur. Répertoriées dans le dernier recensement national des sites et sols pollués, ces cuves contiennent, selon le préfet Christian Leyrit, coordonnateur du plan Polmar-Terre, « *quelques centaines de mètres cubes de résidus* ». Cela paraît bien peu par rapport aux 150 000 à 200 000 tonnes rejetées alors dans la Manche et à l'importance des citernes utilisées.

« REDÉCOUVERTE »

Curieusement, c'est au mois de septembre 1999 seulement qu'un appel d'offres a été lancé par le service maritime de la direction départementale de l'équipement afin de trouver une entreprise capable de débarrasser le port de commerce roche-

lais de cette encombrante cargaison. Vingt et un ans après son arrivée...

Cette « redécouverte » n'en est pas vraiment une puisque la présence de ces produits pétroliers dans les cuves n'avait rien de secret et que les usagers du port de La Rochelle connaissaient le contenu des récipients, proches des autres installations destinées à accueillir les produits des pétroliers locaux et du service des essences des armées, situé à La Pallice.

La chambre de commerce, gestionnaire des installations portuaires, a annoncé le 18 décembre qu'elle ne serait pas cette fois en mesure d'absorber les éventuels résidus de la marée noire de l'*Erika*. L'association écologiste Robin des Bois dénonce « *la faiblesse chronique des moyens de secours et de résorption des marées noires en France et en Europe et le manque de sérieux de la politique française dans le domaine de la réhabilitation des sites pollués* ». Elle rappelle l'existence d'autres zones de stockage, dans une lagune de produits de déballastage à Brest, dans les carrières et les fosses proches de Saint-Brieuc, et à Pierrefitte, dans la Seine-Saint-Denis.

Claude Dubillot

Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT

« Il faut permettre à tous les salariés d'exprimer une préférence syndicale »

Dans un entretien au « Monde », le dirigeant cégétiste plaide pour une relance de la « démocratie sociale » et critique les projets du Medef

Bernard Thibault, qui a été reçu vendredi 17 décembre, à la tête d'une délégation de la CGT, par le Medef, tire, dans un entretien au Monde, le bilan de cette rencontre. Selon lui, le projet de nouvelle « constitution

sociale » défendu par le patronat n'est pas « étayé ni réfléchi ». Pour le secrétaire général de la CGT, la priorité devrait aller à une relance de la « démocratie sociale ». Déplorant que les représentants des sala-

riés dans les organismes de Sécurité sociale ne soient plus élus depuis 1983 et que, dans les entreprises, près d'un salarié sur deux ne puisse pas choisir ses délégués, il propose de nouvelles règles de représenta-

tivité. Il se montre très critique à l'encontre du projet de développement de l'actionnariat salarié défendu par le patronat. Enfin, prévoyant une montée des conflits à propos des 35 heures, le responsable syndical,

qui revendique sept cent mille adhérents - « ce qui ne nous était pas arrivé depuis des années », dit-il -, annonce une mobilisation de sa centrale à l'occasion de leur entrée en vigueur le 1^{er} février.

« Qu'avez-vous retenu de votre entrevue avec le Medef ?

- J'ai senti le Medef plein de contradictions et un peu perdu quant à sa stratégie. Il cherche à régler des comptes avec le gouvernement et ressent le besoin de marquer des points après l'adoption de la loi sur les 35 heures. Dès lors, il utilise ses relations avec les organisations syndicales, le paritarisme, pour exercer une espèce de chantage. Nous ne sommes pas dupes du contexte politique.

» A partir de là, le Medef s'appuie sur une analyse critique des relations sociales que nous pourrions partager, même si l'organisation patronale est largement responsable de la crise que nous traversons. Dans les organismes paritaires, cela fait des années qu'aucune décision stratégique ne se prend sans que le Medef ne donne son accord. Par ailleurs, il s'est souvent appuyé sur des accords signés avec des organisations minoritaires, ce qui a permis un dialogue très superficiel. Aujourd'hui, le Medef constate que tout cela a ses limites, mais il est incapable de dire en quoi il pourrait améliorer le dispositif. Il se contente de prendre appui sur cette situation dégradée pour renvoyer, à l'avenir, l'essentiel des négociations à l'échelle de l'entreprise.

- Avez-vous compris son projet de refondation sociale ?

- Il n'y a pas de chair autour de l'os. Ce projet de constitution ne nous est pas apparu étayé ni réfléchi. Nous sommes prêts, par exemple, à discuter de la hiérarchie des textes, mais pas forcément dans le sens de l'organisation patronale. C'est d'abord la loi qui sert

de référence pour l'ensemble des salariés. Ensuite, c'est la convention collective, qui permet d'adapter la loi, voire de l'améliorer, puis il y a l'accord d'entreprise. Or, depuis 1983, on a donné la possibilité de déroger aux textes de référence et de faire moins bien que la loi. Nous souhaitons rétablir cette hiérarchie.

- Un terrain d'entente avec le Medef est-il possible ?

- Lorsqu'on demande au Medef de confirmer sa volonté de négocier sur ses points urgents,



BERNARD THIBAUT

comme la réforme de l'indemnisation chômage, celle de la formation professionnelle ou l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, nous n'avons pas de réponse. La rencontre, cette semaine, sur l'Unedic, nous laisse penser qu'il s'agit juste de proroger la convention existante. Il faut aller au-delà avec, comme le réclame le mouvement des chômeurs, l'amélioration du système d'indemnisation. La position patronale n'est pas de discuter le fond, mais d'alléger au maximum, voire de désertier le champ des discussions interprofessionnelles.

- Si le Medef s'en va, allez-vous quand même poursuivre les discussions ?

- Nous ne sommes pas disposés pour une nouvelle constitution sociale. Mais il y a un certain nombre de sujets qui nécessitent d'être mis sur la table, départ du Medef ou pas. Concernant la Caisse nationale d'assurance-maladie, il y a, de toute façon, besoin de renouveler un dispositif largement dépassé. Le Medef prétend que la démocratie sociale est morte à cause d'un interventionnisme trop important de l'Etat. Pour nous, la démocratie sociale n'existe plus depuis longtemps. La représentation des salariés dans ces organismes est très artificielle depuis 1983, c'est-à-dire depuis qu'ils n'élisent plus leurs représentants. De façon plus générale, plus d'un salarié sur deux est privé du recours aux élections de délégués du personnel, de comité d'entreprise. La seule élection de portée interprofessionnelle qui demeure est prud'homale. Elle ne sert toutefois pas de référence pour assurer la représentation dans tel ou tel organisme paritaire. On a un énorme déficit de ce point de vue-là.

- Vous voulez réorganiser des élections ?

- C'est nécessaire pour définir les objectifs assignés à la « Sécurité sociale » ainsi que les rapports de l'assurance-maladie avec l'Etat. Cette crise est aussi le constat d'échec d'une certaine forme de majorité de gestion. Le système de protection sociale a connu des dérives par rapport à ses objectifs. Avec une approche comptable, nous n'avons plus eu de débat fondamental sur le rôle et les moyens de la Sécurité sociale.

- Faut-il élargir la représentation de la société civile à la « Sécurité » ?

- Les confédérations syndicales sont importantes mais ne constituent pas l'unique interlocuteur. D'autres opinions doivent compter : celles des professionnels de la santé, du mouvement mutualiste ou associatif, des entreprises, ainsi que celle de l'Etat-employeur. Nous ne faisons pas partie de ceux qui disent qu'il ne pourrait pas compter dans ce domaine. Ce débat majeur doit être rediscuté sous d'autres angles que ces dernières années, mar-

- Comment expliquez-vous la vision plutôt optimiste de la CFDT à l'issue de son entretien avec le Medef ?

- Peut-être par le fait que la CFDT, si elle devait constater l'échec d'un édifice dans lequel elle s'est beaucoup impliquée, serait contrainte à une révision importante de sa démarche.

- La centrale de Nicole Notat plaide pour l'application du protocole social de Maastricht...

- On ne peut pas, sur les ques-

per aux décisions de l'entreprise. Elle révèle surtout que le travail salarié n'est pas rémunéré à sa juste valeur. On voudrait nous faire croire que, en achetant des actions de son entreprise, chacun peut s'assurer un revenu supérieur à celui de son seul travail. C'est une bataille de conviction que nous ne sommes pas prêts à abandonner.

- Vous prévoyez une montée des conflits sur les 35 heures ?

- Oui, c'est logique : il faut que les salariés se mêlent des négociations. La loi, avec les contours actuels, promet des conflits sur des dispositions que nous contestons dès le départ, notamment sur les cadres.

- Vous allez donc davantage mobiliser vos adhérents ?

- Nous avons prévu une journée sur les libertés syndicales, le 20 janvier, date du délégué concernant Charles Hoarau [leader de la CGT-chômeurs des Bouches-du-Rhône]. Nous discuterons aussi avec FO de sa proposition d'action en janvier. Le 1^{er} février, premier jour d'application de la loi sur les 35 heures, il y aura un déploiement des militants CGT vers les salariés pour qu'ils s'organisent en vue des négociations. Nous allons finir l'année avec près de trois mille syndicats nouvellement créés et près de soixante-dix mille adhésions. On devrait même atteindre les sept cent mille adhérents, ce qui ne nous était pas arrivé depuis des années. »

Propos recueillis par Alexandre Garcia, Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

Les associations de chômeurs repartent déçues de chez Martine Aubry

BREDOUILLES et agacées. Les associations de chômeurs - Agir ensemble contre le chômage (AC !), Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et précaires (Apeis), Mouvement national des chômeurs et des précaires (MNCP) et CGT-chômeurs - qui ont été reçues, deux heures et demie durant, mardi 21 décembre, par Yves Barou, l'un des deux directeurs adjoints du cabinet de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, sont sorties d'autant plus dépitées et en colère qu'elles venaient d'apprendre que l'Etat s'est gardé une poire pour la soif, avec l'existence d'une « cagnotte » budgétaire exceptionnelle.

Les quatre collectifs craignent que l'amélioration de l'indemnisation des chômeurs ne passe au second plan dans l'épreuve de force déclenchée par le patronat sur le paritarisme. A la veille de la rencontre entre le Medef et les organisations syndicales sur la prorogation de la convention Unedic, elles étaient venues réclamer « une intervention déterminée de l'Etat » sur la renégociation de l'assurance-chômage, « des mesures structurelles sur l'urgence », ainsi qu'une prime de fin d'année « allant bien au-delà des 1 000 francs » accordés le 6 décembre et un relèvement de tous les minima sociaux supérieur « à la claque des 2 % ».

« Les négociations sur l'assurance-chômage relèvent du débat public », a souligné François Desanti (CGT) après l'entretien. Face à ses interlocuteurs, le ministre a fait valoir que « M^{me} Aubry prendra ses responsabilités » mais que, « pour l'Unedic, le gouvernement n'est pas en première ligne ». « Personne ne comprendrait que la ministre Aubry soit hors jeu de ce débat. Le gouvernement doit s'impliquer. C'est un sujet qui dépasse les discussions entre partenaires sociaux dans le cadre de l'Unedic », a répondu M. Desanti. « Ils

n'avaient absolument rien à dire, s'est indignée Malika Zediri (Apeis). Ils ont dressé un bilan positif de la politique du gouvernement en insistant longuement sur la couverture maladie universelle qui a, disent-ils, coûté 9 milliards de francs. »

« DES CHIFFRES VIRTUELS »

« Cette rencontre, c'est un coup de pub, estime par sa part Marie Löhrer (AC !). Sur l'assurance-chômage, ils attendent de voir ce qui va se passer lors de la réunion du 23 décembre. Ensuite, ils estiment avoir fait le nécessaire en matière d'aide d'urgence et nous invitent à nous tourner vers les mairies et les départements. » Les quatre associations voudraient en réalité la fin de la séparation entre l'indemnisation du chômage et les prestations de solidarité. Elles ont par ailleurs bataillé ferme pour réclamer qu'une part des excédents budgétaires soit utilisée en faveur des exclus. « Le ministre nous a répondu qu'il avait découvert leur existence, comme nous, en lisant les journaux ! », s'est agacée M^{me} Löhrer. « On nous a aussi expliqué que ces chiffres sont virtuels », a déclaré M^{me} Zediri.

Concernant l'effacement des dettes fiscales, les associations ont, semble-t-il, obtenu un délai supplémentaire jusqu'au 28 février pour déposer les dossiers. Tout de suite après la rencontre au ministère, la CGT-chômeurs est allée défilé devant le siège du Medef, « qui doit payer ». Reçue par un représentant de l'organisation patronale, une délégation a averti que « les collectifs de chômeurs ne se satisferaient pas d'une simple prorogation de la convention Unedic ». A Marseille, cent cinquante manifestants se sont rassemblés devant l'union patronale des Bouches-du-Rhône.

I. M. et C. M.

Le PCF allège sa proposition de loi anti-licenciements

ALAIN BOCQUET, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, avait promis un texte « plus digeste » que celui déposé par son groupe, au printemps. De fait, la proposition de loi sur le « régime juridique » des licenciements pour motif économique, qui devait être rendue publique mercredi 22 décembre, tient en six articles, contre vingt-sept dans la précédente mouture. Le texte sera discuté à l'Assemblée nationale, le 25 janvier, dans la « niche » parlementaire communiste. Le 7 décembre, les députés PCF ont choisi de défendre un texte sur les licenciements - quitte à ce qu'il n'aboutisse pas - et non sur la précarité, comme le leur

avait suggéré le gouvernement (Le Monde du 9 décembre).

L'article 1^{er} modifie l'article L. 321-1 du code du travail qui définit le licenciement économique. Celui-ci doit être lié à des difficultés économiques « qui n'ont pu être surmontées par la réduction des coûts autres que salariaux » ou à « des mutations technologiques indispensables à la pérennité de l'entreprise ». L'article 2 rend obligatoire, dans les entreprises de plus de 50 salariés, la mise en œuvre d'un plan social dès lors que le nombre de licenciements est « au moins égal à deux » (contre dix actuellement). L'article 3 renforce les possibilités de recours individuel « en cas d'insuf-

fisance d'effort de reclassement », sous la forme d'un référé devant le conseil des prud'hommes.

En cas de licenciement collectif chez un sous-traitant, résultant d'une décision du donneur d'ordre, un comité d'entreprise « élargi » aux deux entreprises pourrait examiner la motivation économique du licenciement et le projet de plan social élaboré par les deux directions. Le texte introduit par ailleurs un système de malus dans l'assurance-chômage, en prévoyant que la contribution des employeurs est « proportionnelle à l'intensité du risque » de licenciement.

Clarisse Fabre

ELIZABETH FILMS et LES FILMS 84 présentent

KENNEDY

un film de SAM KARMANN

ET MOI

avec PATRICK GAZEMAR - FRANÇOIS GRATTU - SAM KARMANN - ELIZABETH BORDIC - STEPHANE HUBIN - BRUNO HOFFREAU avec la participation de JEAN-CLAUDE BRUNAY et de FLORENCE BERTE

PREMIERE

la radio en or

Charles Pasqua relève Jean-Charles Marchiani de ses fonctions de responsable régional du RPF

L'ancien préfet s'était opposé violemment à un proche du président du mouvement dans l'Hérault

L'élection du secrétaire départemental du RPF de l'Hérault, organisée lundi 20 décembre, à Sète, a dégénéré en violente altercation. Jean-Charles

Marchiani, responsable du RPF en Provence-Alpes-Côte d'Azur, était venu soutenir l'adversaire d'un proche de M. Pasqua. Cet épisode il-

lustre le profond désaccord au RPF entre les partisans d'une ligne clairement à droite et les tenants d'un souverainisme transcourant.

CHACUN s'attendait à une élection tendue. Elle a dégénéré en foire d'empoigne et en crise au plus haut niveau du Rassemblement pour la France (RPF). D'un côté, Charles Pasqua, son président, a mis « fin aux fonctions » de Jean-Charles Marchiani comme délégué général de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour « tentative d'immixtion dans le bon déroulement du congrès départemental de l'Hérault, département situé hors de sa compétence territoriale », mardi 21 décembre. De l'autre, Philippe de Villiers, vice-président du RPF, a lancé un « appel au calme » à « tous les responsables du RPF » et, à l'appui de M. Marchiani, a demandé l'« annulation » des élections de l'Hérault.

Lundi soir, les militants du RPF de l'Hérault étaient réunis en congrès, à Sète, pour élire leur secrétaire départemental, leur bureau et leurs représentants au conseil national. Dans la quasi-totalité des autres départements, ces congrès sont prévus en mars. L'incapacité dans laquelle se sont trouvés M. Pasqua et M. de Villiers à se mettre d'accord, en novembre, sur le nom du délégué départemental provisoire, avait amené le bureau national provisoire à anticiper les élections. Deux candidats, à la tête de deux équipes, sollicitaient les suffrages des militants : Jean-Christophe Comor, conseiller de M. Pasqua dans les Hauts-de-Seine et partisan de la ligne « ni droite ni gauche », est la



bête noire de M. de Villiers, qui s'est opposé à ce qu'il figure dans l'organigramme du RPF ; et Jean-Luc Maillot, ancien responsable du Mouvement pour la France (MPF) de M. de Villiers, soutenu par ce dernier mais fortement contesté par les anciens membres de sa fédération MPF.

L'élection s'annonçait tellement tendue que son organisateur, le secrétaire général du RPF, Jean-Jacques Guillet, avait décidé le huis-clos. Il ne s'attendait toutefois pas à ce que cela dégénère en pugilat. L'arrivée de M. Marchiani, accompagné d'une douzaine

d'hommes, dont un au moins était armé, selon plusieurs témoignages, a quelque peu contribué à faire monter de plusieurs crans la pression. « J'avais des doutes sur la régularité de ces élections et j'étais venu soutenir M. Maillot, petit-neveu du général de Gaulle », expliquait, mardi, l'ancien préfet du Var. Dans son intervention, M. Maillot a attaqué M. Guillet pour l'organisation du congrès. « Je le soupçonne de partialité et de collusion avec M. Comor », a-t-il déclaré au Monde. Puis il a demandé « une déclaration de principe » en faveur d'un accord avec la

droite lors des élections à venir. M. Comor a conclu la sienne en disant : « Ni alliance systématique ni liste systématique, mais travail de terrain systématique. »

CRIS ET BOUSCULADES

Enfin est arrivée l'heure du dépouillement, au cours duquel il est devenu évident que M. Comor et l'équipe qu'il présentait – des anciens RPR et des anciens villiéristes – l'emportaient. « M. Marchiani s'est alors jeté sur une dame qui s'occupait du dépouillement, en l'insultant tandis que ses comparses essayaient de s'emparer de bulletins », raconte Bruno Escaffre, partisan de M. Comor. Pendant ce temps, un des « accompagnateurs » du préfet tente d'éteindre les lumières. Hurllements, bousculades, jusqu'à ce que, sous une *Marseillaise* entonnée par les militants « anti-Marchiani », l'ancien préfet batte en retraite avec ses amis et l'équipe de M. Maillot.

Pour M. de Villiers, M. Marchiani est « partie intégrante du RPF et l'une des composantes les plus importantes ». Selon M. Guillet, l'ancien responsable du RPF en Provence-Alpes-Côte d'Azur a « trahi volontairement et délibérément le déroulement des élections », qui a finalement pu s'achever dans la nuit, vers 3 heures. Le bureau national du RPF, prévu le 6 janvier, examinera le cas de M. Marchiani et de la légalité des élections dans l'Hérault.

Christiane Chombeau

Alain Juppé estime que la réforme du CSM n'est « pas acceptable »

FIDÈLE parmi les fidèles du chef de l'Etat, Alain Juppé faisait naturellement partie des quarante-trois – sur cent quarante – députés RPR qui avaient voté pour la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) lors de son examen en première lecture, le 3 juin 1998. Fidèle, l'ancien premier ministre l'est toujours. Mardi 21 décembre, sur Europe 1, il s'est dit « bien décidé,

[s'il a] encore des combats politiques à mener, (...) à aider Jacques Chirac », précisant, plus de deux ans avant l'échéance, que ce dernier est le « seul en mesure de porter les couleurs de ceux qui ne veulent pas que la France reste indéfiniment sous la coupe socialiste ».

M. Juppé a donc signé le basculement des plus chiraquiens du mouvement gaulliste en affir-

mant, lors de la même émission, que « la réforme du CSM n'est pas acceptable, dans la mesure où les textes d'accompagnement ne sont pas satisfaisants ». Cela posé, l'ancien premier ministre s'est efforcé de dégager la responsabilité du chef de l'Etat en cas de rejet du texte par le Parlement réuni en Congrès, le 24 janvier. « La réforme du CSM garantit mieux que par le passé l'indépendance des juges, c'est la raison pour laquelle nous l'avons votée. Mais, dans le même temps, le président de la République l'avait très clairement dit : il faut qu'il y ait des réformes parallèles dans deux domaines », a expliqué M. Juppé, en citant « une meilleure protection des libertés individuelles » et « la manière d'évaluer le service public de la justice ».

« LA FAUTE DU GOUVERNEMENT »

Mardi matin, la commission exécutive du RPR, qui se réunissait pour la première fois depuis l'élection de Michèle Alliot-Marie à la présidence du mouvement, était parvenue à la même conclusion. « En l'état actuel », a déclaré le porte-parole du RPR, Patrick Devedjian, la commission a

« constaté que nous n'étions pas en mesure de voter favorablement sur ce projet en raison, notamment, de l'illisibilité de la réforme ». « Si la réforme du CSM n'est pas votée, ça sera la faute du gouvernement, qui n'aura pas su dialoguer avec l'ensemble des parlementaires », a renchéri le président du groupe RPR, Jean-Louis Debré, mardi, dans les couloirs du Palais-Bourbon, en précisant que, si c'était le cas, il le « regretterait ».

Alors que la droite est de plus en plus tentée de rejeter la réforme, Elisabeth Guigou continue à tenter de convaincre les plus réticents. Le 16 décembre, après avoir rencontré l'ancien premier ministre Edouard Balladur dans ses bureaux parisiens, la ministre s'est rendue au domicile de Valéry Giscard d'Estaing. La veille, l'ancien président de la République avait confié à certains de ses collègues députés son intention de prendre prochainement position contre la réforme (*Le Monde* du 17 décembre). M^{me} Guigou devrait prochainement rencontrer M^{me} Alliot-Marie.

Jean-Baptiste de Montvalon

CORRESPONDANCE

Une lettre de M^{mes} Rivasi et Crié

A la suite de nos informations relatives au procès en diffamation qui opposait le professeur Pierre Pellerin, ancien directeur du Service central de protection contre les rayons ionisants, à la députée socialiste Michèle Rivasi et à une journaliste de Libération, Hélène Crié (*Le Monde* du 10 décembre), nous avons reçu de M^{mes} Rivasi et Crié la mise au point suivante :

Le tribunal a jugé que l'action en diffamation engagée contre nous par le professeur Pellerin en raison de la publication de

notre livre *Ce nucléaire qu'on nous cache* était irrecevable, ce qui revient à dire que son assignation a été considérée comme nulle devant la juridiction civile. En tant que citoyen chargé d'une mission de service public, M. Pellerin ne pouvait se pourvoir que devant la seule juridiction correctionnelle, ce qu'il n'a pas fait.

Contrairement à ce que votre dernière phrase peut laisser entendre, M. Pellerin a bel et bien perdu son procès.

Deuxième nuit de violences à Montauban

DE NOUVEAUX INCIDENTS ont éclaté à la résidence des Pyrénées, à la périphérie de Montauban (Tarn-et-Garonne), dans la nuit du mardi 21 au mercredi 22 décembre, au cours desquels une cinquantaine de jeunes gens ont incendié neuf voitures. Ces violences ont débuté après la veillée funèbre organisée à la mémoire du jeune homme tué d'un coup de fusil, lundi, par l'habitant d'une maison qu'il tentait de cambrioler. Cet événement avait causé une première nuit de violences, dans la nuit de lundi à mardi (*Le Monde* du 22 décembre).

L'auteur du coup de feu a été mis en examen pour « homicide volontaire » et écroué, mardi 21 décembre. Le complice du cambrioleur, âgé de dix-huit ans, a également été mis en examen et écroué.

Perquisition au siège de l'Olympique de Marseille

LE JUGE D'INSTRUCTION marseillais Laure Roche a effectué une perquisition au siège de l'Olympique de Marseille, mardi 21 décembre, dans le cadre de l'information judiciaire ouverte, le 8 décembre, sur les comptes du club de football (*Le Monde* du 10 décembre).

M^{me} Roche a notamment examiné des pièces relatives à des transferts de joueurs. L'information, ouverte pour « faux, usage de faux en écriture, abus de biens sociaux et recel », vise à déterminer dans quelles conditions cinq ou six transferts ont été réalisés. En fin d'après-midi, un porte-parole de l'OM a assuré que le club entendait « collaborer avec la justice ».

Donne modifiée chez les enseignants des lycées professionnels

LES ÉLECTIONS qui se sont tenues, le 16 décembre, dans les lycées professionnels (LP) pour désigner les représentants à la commission paritaire nationale sont marquées par un recul du Snetaa-FSU, le principal syndicat du secteur, qui perd 3 points par rapport au scrutin de 1996. Avec 42 % des voix, il conserve toutefois la première place, devant l'Unsen-CGT, qui progresse de 1,5 point, totalisant 24 % des suffrages.

Ce gain, réalisé au détriment du Snetaa, coûte par ailleurs à l'UNSA, représenté par le Syndicat des enseignants de la FEN (7,8 %), son unique siège à la commission paritaire nationale. La CGT en détient désormais trois et le Snetaa cinq ; le SGEN-CFDT (11,8 %) conserve le sien. Le syndicat SUD, dont la représentativité avait été contestée par le Snetaa, mord également sur ce syndicat et arrive dans le paysage des LP avec 2,95 % des voix.

Trois arrêtés « antimendicité » ont été jugés légaux

LA COUR ADMINISTRATIVE d'appel de Marseille a déclaré légaux trois arrêtés « antimendicité » pris en 1996 par les villes de Nice (Alpes-Maritimes), Prades (Pyrénées-Orientales) et Sète (Hérault). Lors de l'audience du 10 novembre, le commissaire du gouvernement avait estimé que ces arrêtés ne remettaient pas en question les libertés fondamentales. La cour d'appel de Marseille avait alors été saisie par une personne sans domicile fixe de Nice ainsi que par sept habitants et trois associations, dont la Ligue des droits de l'homme.

Dans l'arrêt notifié aux parties, lundi 20 décembre, la cour a suivi les conclusions du commissaire du gouvernement, qui lui avait demandé de déclarer la requête des plaignants niçois irrecevable. Elle a estimé que « les restrictions imposées, compte tenu de leur limitation dans le temps et l'espace », ne soumettaient pas « les personnes concernées à des contraintes excessives ».

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : une perquisition, menée par le juge d'instruction parisien Armand Riberolles, a été effectuée, mardi 21 décembre, dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Paris, dans le cadre d'une enquête sur la Société d'économie mixte parisienne de prestations (Sempap), l'ancienne imprimerie municipale, dissoute en juillet 1996. Une information judiciaire contre X... pour favoritisme visant la Sempap avait été ouverte le 30 octobre 1997, à la suite d'une enquête de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France.

■ **PROTECTION SOCIALE** : le Conseil constitutionnel a validé l'essentiel du projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale pour 2000, en déclarant, mardi 21 décembre, ce texte conforme à la Constitution, à l'exception de trois dispositions mineures. Deux points-clés de la loi attaqués par les députés ont notamment été déclarés conformes : le mécanisme de régulation des dépenses de médecine libérale et le financement des allègements de cotisations patronales pour les 35 heures.

An 2000 à moins de 2000 Francs?

Vos vols réguliers à prix réduits.

Consultez nos offres sur www.ebookers.com

Réservations en ligne 24h/24, 7j/7.

ebookers.com
avec La Compagnie des Voyages

TOURISME

Prix A/RTTC au départ de Paris en Janvier. Sous réserve de disponibilités.

Prague
À partir de
1784F

Rome
À partir de
1374F

Le Caire
À partir de
1984F

New York
À partir de
1890F

RÉGIONS

LE MONDE / JEUDI 23 DÉCEMBRE 1999

La future loi sur la forêt tentera de concilier économie et écologie

Jean Glavany développe dans son avant-projet la même philosophie que dans sa loi d'orientation agricole. Il entend privilégier la voie contractuelle, tout en renforçant l'efficacité commerciale. Dans le Morvan, la prolifération des conifères illustre les conflits d'usage des espaces forestiers

SAINT-BRISSON (Nièvre)
de notre envoyé spécial

Aux arbres, citoyens ! L'impérialisme américain a conquis jusqu'au cœur des forêts françaises. La version sylvestre du McDo s'appelle le Douglas, un résineux qui colonise

REPORTAGE

Les propriétaires se convertissent l'un après l'autre au nouveau culte

peu à peu nos futaies. Importée de l'ouest des Etats-Unis et expérimentée à la fin du siècle dernier, cette essence a été plantée sporadiquement après 1945. Mais elle connaît un véritable engouement chez les exploitants forestiers depuis une bonne décennie.

Dans le parc naturel du Morvan, chaque année, ici un mamelon, là un fond de vallée se couvre de Douglas. Le hêtre et le chêne qui régnaient naguère sans partage ne résistent pas à l'invasion. Dans cet automne finissant, le triomphe de l'espèce persistante sur ses voisines caduques devient plus évident et cruel. Le résineux se taille de larges pièces vertes dans le triste brun environnant. Ce sont autant de conquêtes carrées, tirées au cordeau, correspondant aux parcelles cadastrales de propriétaires qui se convertissent

l'un après l'autre au nouveau culte.

En 1970, les feuillus formaient encore 80 % de la forêt morvandelle. Ils n'en composent plus aujourd'hui que 55 %. Les divers résineux ne cessent de gagner du terrain. Le Douglas, lui, explose : selon une étude professionnelle, la production a été multipliée par quatre en quatorze ans. Elle devrait encore progresser au même rythme dans les vingt prochaines années. En France, 350 000 hectares de cet arbre ont été plantés, les trois quarts en Bourgogne, dans le Limousin et le Massif Central.

Car il a bien des avantages, ce bois yankee. D'abord, il pousse vite. Il lui faut moins de quarante ans, soit moitié moins qu'un hêtre, pour arriver à pleine maturité. Il peut même être exploité avant quinze ans. Ensuite, il se vend bien. La filière, qui s'en méfiait comme du pin, a découvert ses qualités intrinsèques. Son cœur rouge et dur fait merveille, notamment dans la construction. Bref, cette plantation s'avère du meilleur rapport.

Christian Gaillard ne jure plus que par cette « essence magnifique ». L'homme est responsable de l'approvisionnement à la scierie de Sougy-sur-Loire, installée aux portes du parc. Cette unité, une des deux plus importantes de France, a été ouverte en 1988 par Béghin-Say et rachetée en 1995 par le groupe Monet-Sève. A raison de quarante semi-re-



morques par jour, elle avale les grumes vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour suivre une demande qui a crû de 25 % cette année. L'usine fait vivre 100 personnes en direct, 350 avec les emplois induits.

Aujourd'hui, M. Gaillard travaille avec toutes sortes de résineux mais l'immigré a, de loin, sa préférence. Un Douglas du Morvan produit en un an ce qui demande huit ans à un épicéa suédois. Dans un contexte de concurrence internationale et de balance commerciale sectorielle fortement déficitaire, l'argument est sonnant et trébuchant. La scierie

exporte aujourd'hui 40 % de sa production, jusque sur le marché japonais.

« Avant, dans la région, nous ne savions que faire de notre bois, continue le spécialiste. Des siècles d'usage anarchique avait rendu notre forêt impropre à l'exploitation. Avec les hêtres et les chênes rabougris qui restaient, tout juste pouvions-nous vendre du bois de chauffage. » Alors, le Douglas relança-t-il la sylviculture française, comme les cépages américains avaient sauvé la viticulture nationale après l'épidémie de phylloxera qui avait détruit les vignes, à la fin du siècle dernier ?

Eric Fedoroff ne partage pas, loin s'en faut, cette vision optimiste. Le chargé de mission environnement du parc naturel voit un péril écologique dans la gangrène qui grignote la forêt du Morvan. « Dans certaines zones, l'enrésinement atteint 70 %, explique le scientifique. La pratique forestière de ces dernières années a été traumatisante et s'est traduite par un appauvrissement de la faune et de la flore. Certaines espèces animales ont disparu, comme les chauves-souris, et on estime à 70 % la réduction en termes de diversité pour les espèces végétales. »

Les plantations trop serrées, pour raison de rendement à l'hectare, filtrent la lumière et endommagent gravement le sous-bois. Les coupes répétées et mécanisées font fuir les oiseaux, et la disparition des taillis chasse les petits animaux qui s'y cachaient. Certains détracteurs du Douglas reprochent également à cet arbre d'augmenter l'acidité du sol, un argument contesté faute du recul historique nécessaire. Les tourelles, l'autre grande source de revenu de la région, n'apprécient guère non plus ce permanent masacre à la tronçonneuse, ces coupes de dizaines, voire de centaines d'hectares qui dénaturent le paysage.

L'ONF ET DAME NATURE

L'Office national des forêts (ONF) mise sur la force de Dame Nature. « Le Douglas va continuer à remplacer les autres résineux parce qu'il est plus intéressant, estime Roger Cressonnier, chef du service départemental de l'établissement public. Mais il ne va pas empiéter plus sur la hêtraie ou la chênaie. En fait, ces essences vont peu à peu se mélanger plus harmonieusement, et cela assez rapidement, c'est-à-dire, à

l'échelle d'une forêt, d'ici quatre-vingts ans. Du fait de cette mixité, on constate même l'apparition d'une nouvelle faune et d'une nouvelle flore. » « Il faut laisser du temps au temps », suggère M. Cressonnier, reprenant la formule du plus célèbre des habitants du Morvan, François Mitterrand.

Eric Fedoroff, lui, ne croit guère à la sagesse humaine. L'ONF ne gère qu'une faible partie des 230 000 hectares du parc, dont quelque 120 000 hectares de forêt. Plus de 80 % du territoire appartient à des propriétaires privés, dont de grands investisseurs, avant tout soucieux de rentabilité. « Ça reste une histoire d'argent », juge-t-il.

Eric Fedoroff et Christian Gaillard convergent sur un point : le Douglas va continuer à empiéter sur le reste de la forêt dans le Morvan. C'est bien leur seul accord. Le projet de loi de modernisation forestière entend rapprocher, dans un but de développement durable, économie et écologie. Mais il aura du mal à concilier deux façons aussi différentes de voir un même arbre.

Benoît Hopquin

L'Etat au cœur d'une politique contractuelle

DANS L'AVANT-PROJET de loi de modernisation forestière qu'il vient de transmettre à Maignon, Jean Glavany reprend, dans l'esprit sinon dans la forme, des formules calquées sur la loi d'orientation agricole du 9 juillet. Le ministre de l'agriculture et de la pêche parle en effet de « gestion durable multifonctionnelle des forêts », « de contrats avec les collectivités locales », « de modulation de la politique suivie en fonction des territoires et des acteurs », « de l'attention qui doit être portée aux attentes et aux demandes de la société ». Bref, comme l'agriculture, la forêt est non seulement une richesse économique, ce qui implique que toute la « filière » doit être renforcée, mais aussi un capital collectif, avec une fonction « économique, écologique et sociale » d'intérêt général.

Les 40 articles de l'avant-projet, qui pourraient être soumis au conseil des ministres au printemps après une série de consultations interministérielles (la première a eu lieu mi-décembre), ont pour objet de réformer le code forestier, dont plusieurs dispositions sont obsolètes. Ils s'appuient sur le rapport qu'avait remis au premier ministre Jean-Louis Bianco, ancien ministre, député PS des Alpes-de-Haute-Provence, en août 1998. Ce document, intitulé *La forêt : une chance pour la France*, concluait qu'« un milliard de francs supplémentaires pourraient permettre de créer, à très court terme, environ 100 000 emplois dans la production, la protection des espaces naturels et les loisirs ».

Le relais parlementaire a été repris, depuis, par François Brottes, député PS de l'Isère, président du groupe d'études ad hoc de l'Assemblée nationale. Une première initiative a été prise dans le projet de budget 2000. Le Fonds forestier national, créé en 1946, qui était alimenté par des cotisations parafiscales prélevées sur les professionnels (417 millions de francs en 1999), a été remplacé par une ligne budgétaire gérée par le ministère de l'agriculture. Ce changement comptable se traduit par une augmentation des moyens budgétaires consacrés à la forêt de 199 millions par rapport à 1999 et corrélativement, par un allègement de la fiscalité indirecte que supportait jusqu'à maintenant la filière.

Quatre grands chapitres structurent l'exposé des motifs. L'Etat gardera un rôle directeur, car « tous les acteurs souhaitent que la politique demeure nationale » ce qui n'exclut pas, au contraire, débats, concertation et éventuellement « négociations » entre professionnels, propriétaires privés, ONF (qui négocie actuellement avec l'Etat un

contrat d'objectif) et associations, sur des territoires précis, débouchant sur des « contrats ». Au plan économique, « la vente du bois reste à ce jour la principale source de financement de la gestion durable... et il est possible d'envisager une augmentation significative des récoltes », c'est-à-dire de couper chaque année davantage d'arbres, estime le gouvernement.

Le bois est un « matériau peu cher, renouvelable, piège à carbone, source d'énergie propre et d'emplois d'une infinie variété ». Pendant que l'Etat devra accentuer la « dimension interministérielle » de la politique forestière, les professionnels devront à la fois réorganiser et structurer l'interprofession et s'ouvrir vers la société et les associations d'usagers : la forêt a des fonctions non marchandes. Cette politique doit enfin s'inscrire dans le respect des engagements internationaux souscrits par Paris aux conférences de Rio (1992) ou de Lisbonne (1998) ou au sein de l'Union européenne il y a deux ans.

CRÉER DE NOUVEAUX OUTILS

Le gouvernement propose de « rénover » le Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers et de créer de nouveaux outils : le « règlement type de gestion » et un « code des bonnes pratiques sylvicoles ». Les forêts seront classées en « catégories ». Elles présenteront plus ou moins de « garanties » de gestion durable, définies par la loi, en fonction desquelles seront attribuées les aides publiques. Des facilités fiscales sont prévues, comme l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

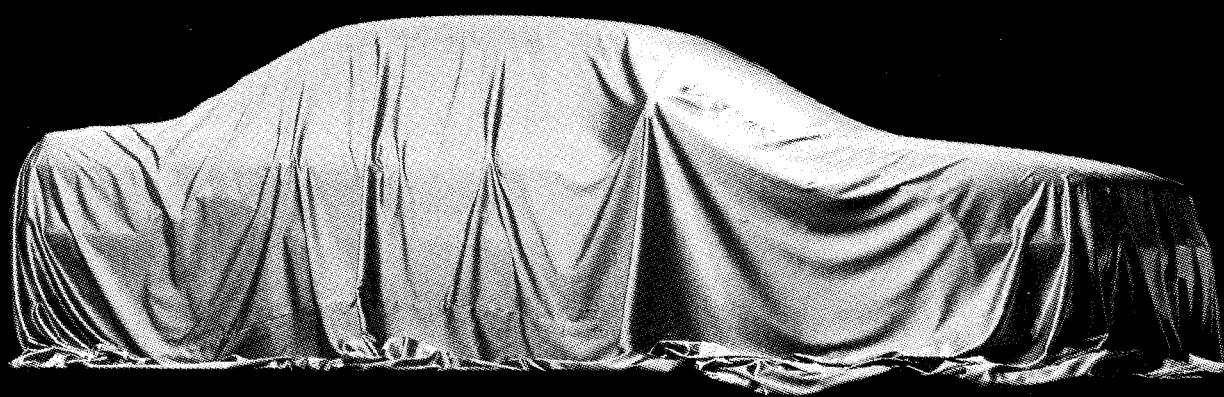
Pour améliorer les performances économiques et combler le déficit commercial, des dispositions telles que le fonds d'épargne forestier sont prévues, le but étant de remédier au morcellement foncier. L'ONF sera autorisé à conclure davantage de contrats d'approvisionnement avec les scieries et les entreprises, tournant la page des ancestrales ventes aux enchères. Enfin, il faudra favoriser la qualification professionnelle des bûcherons et lutter contre le travail clandestin.

Pour l'aménagement du territoire, les communes forestières de moins de 10 000 habitants pourront s'associer à d'autres propriétaires pour créer des groupements d'employeurs. Afin de prévenir les incendies et de faciliter le débroussaillage, des incitations fiscales, en termes de récupération de la TVA ou de modification du code de l'urbanisme, sont prévues.

François Grosrichard



Mise à prix 1 franc le 21/12 à midi.



Achetez un cabriolet à un prix qui vous autoriserait presque à le prêter à votre femme.

CLAMBRAY

Tout s'achète, c'est une question de prix.

www.auckland.fr
les enchères sur le net

Clotûre des enchères le 28/12/99 à midi.

3 TROIS JOURS EN TCHÉTCHÉNIE

L'impossible rêve tchétchène

Dans les rues de Grozny, le 15 décembre. Depuis près de deux siècles, les Tchétchènes combattent la tutelle que Moscou veut leur imposer. Ils espèrent, un jour, édifier leur Etat : l'Itchkérie.

SAMEDI 18 décembre, à Atchkhoï Martan. « En Tchétchénie, il y aura toujours un feu qui couve, et le peuple sera tourmenté. Nous voulions avoir notre propre Etat. Notre faute est d'avoir laissé faire des gens que nous n'aimons pas, des voleurs d'hommes et des voleurs de pétrole. » Ainsi parle le père de famille, Magomed. « Certains, les wahhabites et les Russes, nous ont fait sombrer dans la guerre. »

Les femmes se sont levées dès 4 heures pour préparer le repas, celui qui doit être consommé avant le lever du jour, en ce mois de ramadan. Elles malaxent la pâte de pain qui, plus tard, cuira dans le four. Du fromage, des salades et du thé brûlant sont posés sur la table. Une télévision surmontée d'un magnétoscope diffuse des clips musicaux de chanteuses russes. Les images parlent de romances, de déchirements. Les femmes fredonnent les airs, qu'elles connaissent par cœur. Lorsque Magomed pénètre dans la pièce, tous se lèvent d'un seul homme, en signe de respect et de bienvenue, comme le veut la tradition. Dehors, les tirs d'artillerie se font entendre. C'est un fond sonore que les habitants remarquent à peine. Cela fait trois mois que les troupes russes pilonnent autour d'eux. Moscou dit vouloir ainsi « rétablir l'ordre constitutionnel », « lutter contre le banditisme ». Magomed dit : « Les Russes, on ne les aime pas, mais ils détiennent la force. »

Le village est occupé depuis début décembre par l'armée. Plus de soixante personnes sont mortes dans les bombardements. Cela faisait trois années de suite que la petite République indépendantiste vivait sans les troupes de Moscou : depuis la dernière guerre, perdue par les Russes, contraints de se retirer en 1996 à la suite d'une série de revers militaires. Les Tchétchènes, peuple du Nord-Caucase, à société clanique, fortement marquée par le soufisme, sont à peine un million. A travers leur histoire, ils ont combattu pendant près de deux cents ans la tutelle que voulait leur imposer Moscou. Leur panache, leurs talents de guerriers, leur esprit de résistance ont imprégné des pans entiers de la littérature russe.

Atchkhoï Martan est un bourg modeste, un assemblage épars de fermes, de bâtiments administratifs. Mais il a ses excentricités : quatre ou cinq maisons de riches, des palais de brique rouge vif, entourés de hautes murailles. Les habitants disent que les propriétaires de ces demeures sont des « wahhabites » : « Ceux qui s'occupaient de sales affaires se sont construits des maisons. Ils se sont achetés des jeeps. Sur le toit de leurs habitations, ils ont installé des tireurs pour se protéger », racontent-ils. Magomed ajoute : « Quand j'ai acheté ma voiture, dans les années 70, personne n'en avait. Maintenant, je suis pauvre et ceux-là sont riches. »

« Ceux-là... » Le terme « wahhabite » est loin d'être populaire en Tchétchénie. Mais il recouvre des choses différentes, en fonction des interlocuteurs. Il peut désigner les religieux pieux, radicaux, déclenchant à la fois du respect et de l'irritation. Il peut aussi être synonyme de « nouveaux riches », entraînant ce mélange d'agreur et d'envie que l'enrichissement brutal d'un tout petit groupe suscite dans les sociétés sorties du communisme, tandis que la grande majorité s'appauvrit. A fortiori chez les Tchétchènes, dont les traditions égalitaires sont ancestrales, peut-être le seul peuple du Caucase à ne jamais avoir eu d'aristocratie. Le mot « wahhabite » est aussi utilisé pour parler de criminalité, de la vague d'enlèvements qui s'est mise à sévir dans ces régions du Caucase, voilà trois ans. Il inspire alors la peur, bien



LAURENT VAN DER STOCK/GAMMA

Notre envoyée spéciale en Tchétchénie, Natalie Nougayrède, décrit l'immense déception d'un peuple qui voit son rêve d'indépendance anéanti par la guerre. Hantés par le souvenir traumatisant de la déportation de 1944, beaucoup de Tchétchènes disent ne pas se reconnaître dans ces soi-disant « wahhabites » qui trafiquent et kidnappent

sûr. Chacun a tendance, en tout cas, à percevoir comme étranger à l'identité tchétchène traditionnelle le courant religieux wahhabite, parti d'Arabie saoudite, et qui se répand dans des Républiques ex-soviétiques musulmanes depuis la chute de l'URSS.

Moscou a décidé de bombarder tout un peuple en prétendant que c'était là le seul moyen de venir à bout des « bandits islamistes », taxés d'avoir organisé des attentats meurtriers en Russie et d'avoir attaqué le Daghestan. Les forces russes stationnées à Atchkhoï Martan parlent des « wahhabites » comme de leur ennemi désigné, capable de surgir à tout moment. Des habitants répètent à l'envi, de leur côté, qu'un certain banditisme n'aurait jamais autant fleuri en Tchétchénie sans appui au sein de structures à Moscou. Les prises d'otages sont tout un « business », fort rémunérateur.

Au début de cette année, le prêtre orthodoxe de Grozny, où vit une communauté russe, a été enlevé par des inconnus. A Atchkhoï Martan, beaucoup affirment connaître le principal organisateur du méfait : c'est un jeune Tchétchène du village, âgé de vingt-quatre ans, dont on dit qu'il a le rang de « général ». Une rançon fut demandée. Plusieurs centaines de milliers de dollars, selon une source. L'argent aurait été payé par Moscou, puis partagé entre les kidnappeurs et les réseaux russes qui les connaissent. Le pope a été libéré.

LA première personne à avoir été enlevée, à Atchkhoï Martan, était le plus riche entrepreneur du village, qui travaillait, raconte-t-on, « dans le secteur de l'énergie ». La rançon a atteint 600 000 dollars. A partir de là, plusieurs belles maisons ont commencé à se construire. Toutes, aujourd'hui, sont vides. Leurs occupants, avec leurs familles, ont quitté la région au début de l'avancée des troupes russes en Tchétchénie. Ils ne manquaient pas de faux passeports. Ainsi, ceux-là même que l'armée russe prétend vouloir éliminer par son offensive se sont depuis longtemps éclipsés... Les troupes russes déployées dans la zone ne

semblent avoir pris que deux mesures : photographier l'intérieur des maisons, interroger les voisins.

La route qui longe l'une de ces maisons, dans le bourg, est jalonnée de buttes de terre qui obligent les véhicules à slalomer à vitesse réduite. Son propriétaire avait fait poser ces aménagements pour empêcher que des rafales de mitrailleuse ne puissent être tirées à partir d'un véhicule passant en trombe. Les « wahhabites » étaient peu nombreux dans le village. Ils sont décrits par les locaux comme « barbus, forçant leurs femmes à porter le foulard très serré autour du visage, mais vivant eux-mêmes dans la luxure ». Une habitante raconte le schéma : « Au départ, ces hommes avaient reçu de l'argent d'Arabie saoudite pour diffuser des brochures sur l'islam, le

des paysans russes et ukrainiens. Il a fallu qu'on les rachète... Les anciens ont vu que, dans le cimetière, les pierres tombales avaient disparu. Les Russes s'en étaient servis pour construire le palais de la culture. »

La déportation des Tchétchènes. Elle s'est produite d'un coup, le 23 février 1944. Des centaines de milliers de personnes, Tchétchènes et Ingouches mêlés, étaient jetées dans des wagons à bestiaux et expédiés vers l'est, en l'espace de quelques heures. Beaucoup sont morts de froid, de faim, pendant l'interminable trajet. Des corps étaient jetés dehors, sur la neige. Derrière, il ne restait personne, des villages vides ! La nationalité tchétchène était effacée de tous les documents officiels soviétiques. Les Tchétchènes cessèrent d'être mentionnés dans la

bunker pour se protéger des bombardements, des objets sont réunis sur une étagère, comme un dernier carré de survie : quelques bocaux de légumes et de fruits, un sac de pommes de terre et une liasse de documents serrés par un élastique. Ce sont les passeports, les diplômes, les photographies de la famille : ce qu'ils voudraient préserver, quand tout sera détruit. Des clichés montrent le grand-père, Mahmud, en uniforme de l'armée rouge pendant la seconde guerre mondiale.

CETTE guerre, c'est tout un jeu de la direction russe et de certains Tchétchènes, dit Magomed. Pourquoi Chamil Basaev est-il donc allé au Daghestan ? » Pour lui comme pour d'autres, l'expérience de l'indépendance déclarée en 1991 puis vraiment remportée par les armes, de facto, en 1996, s'est soldée par un échec. C'est l'échec dans la construction d'un Etat, l'Itchkérie, dont les Tchétchènes ont rêvé, dont beaucoup rêvent toujours. Les Russes ont entrepris de rétablir leur tutelle. « Nous aurions dû mieux nous occuper de nos affaires, dit Mogamed. Dans ce pays, on creuse un trou, du pétrole sort. Nous aurions dû nous appuyer là-dessus contre les Russes. Mais le pétrole a été tant volé... »

Une vieille histoire ? Au siècle dernier, Léon Tolstoï écrivait au sujet des guerres russes dans le Caucase : « Les serviteurs des grands pays militaires commettent toutes sortes d'infamies contre les petits peuples, tout en maintenant qu'il est impossible de les traiter autrement. Telle a été la situation dans le Caucase. Les commandants militaires russes, en quête d'honneurs pour eux-mêmes et afin de s'approprier les butins de la guerre, envahissent des terres paisibles, ravagent des villages, tuent des centaines de personnes, violent des femmes, s'emparèrent de milliers de têtes de bétail, et ensuite reprochèrent aux hommes de ces tribus de mener des attaques contre des biens russes. »

Natalie Nougayrède

« En Tchétchénie, il y aura toujours un feu qui couve, et le peuple sera tourmenté. Nous voulions avoir notre propre Etat. Notre faute est d'avoir laissé faire des gens que nous n'aimons pas, des voleurs d'hommes et des voleurs de pétrole »

wahhabisme et pour convaincre les femmes du village de mieux se couvrir. »

A Atchkhoï Martan, la première mosquée a été construite en 1985, sous Gorbatchev. Une deuxième a été élevée après l'éclatement de l'URSS, à l'endroit où s'élevait un ancien lieu de prière, transformé sous Staline en restaurant, pendant que les Tchétchènes étaient tous déportés en Asie centrale (de 1944 à 1957). Ici, la souffrance n'est pas des Russes puis des Soviétiques (perçus de toute façon comme un régime russe) est une vieille histoire. Dans une famille, Pétimat, la mère, se souvient : « Je suis née en déportation, au Kazakhstan. J'avais onze ans quand Khrouchtchev nous a autorisés à rentrer en Tchétchénie. Les adultes attendaient ça depuis tant d'années ! Quand nous sommes arrivés, nos maisons étaient occupées par

Grande Encyclopédie soviétique, comme s'ils n'avaient jamais existé. Ce traumatisme, beaucoup, parmi les anciens, le revivent au fond de leur être au moment où elle parlait de Grozny lui a rétorqué : « Bientôt, vous pourrez dire qu'il était une fois une ville, qui s'appelait Grozny. Cette ville, plus personne n'en a besoin. »

Selon un jeune, une centaine de « boïviki » (combattants) du village sont partis se battre contre les Russes dans les montagnes. Le fils de Pétimat étudie assidûment le Coran. Il ne fume pas, ne boit pas, ne joue pas aux cartes. Il a une froide détermination. Dans la cave, que la famille a aménagée en

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléc. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Baisser les impôts ?

LA gauche allemande baisse les impôts. Avec une réforme fiscale qualifiée d'« historique », l'Allemagne se donne les moyens de redevenir une locomotive économique en Europe, statut qui a cessé d'être le sien depuis la réunification. Les économistes prévoient que la croissance va fermement repartir outre-Rhin au cours de la prochaine décennie, redonnant du souffle à l'euro dont le niveau devrait se réévaluer face à celui du dollar. Les investisseurs étrangers, qui ont boudé l'Allemagne au cours de la dernière décennie, devraient progressivement retrouver le chemin d'un pays qui rejoint désormais, en matière de fiscalité, la moyenne européenne.

C'en est fini des hésitations et des incertitudes qui entouraient depuis plus d'un an les objectifs de l'Allemagne en matière de fiscalité. Confirmant le changement de politique engagé après le départ d'Oskar Lafontaine en mars, le chancelier Gerhard Schröder a choisi de mener une politique fiscale que ne renierait pas la droite. Privilégiant le soutien de l'offre par rapport à la demande, le gouvernement de Berlin a fini par adopter une panoplie d'allègements de la fiscalité directe appelée à bénéficier tant aux entreprises qu'aux particuliers. L'opposition chrétienne-démocrate, d'ailleurs, a déjà annoncé qu'elle ne voterait pas contre la réforme fiscale au Parlement.

En France, cette réforme devrait nourrir le débat sur l'affectation des fruits de la croissance. La droite, qui accuse la

gauche de ne pas restituer aux contribuables les bénéfices de la « cagnotte fiscale », saluera le « paquet » fiscal allemand. Faut-il donc, en France, baisser dès maintenant l'impôt sur le revenu comme ont choisi de le faire les Allemands ? La gauche aurait tort de ne pas considérer la question. Au reste, Dominique Strauss-Kahn avait promis de s'engager dans cette voie. Il ne faut pas l'abandonner. Même si les Français jugent avec raison que la TVA est l'impôt le plus lourd – il rapporte deux fois plus à l'Etat que l'impôt sur le revenu – et aussi le plus injuste.

En fait, des deux côtés du Rhin, les gouvernements de gauche ont opté pour deux stratégies très différentes. Alors que l'Allemagne de M. Schröder a choisi de privilégier la réduction drastique des dépenses publiques puis de passer à la baisse des impôts directs, la France de Lionel Jospin a décidé de stabiliser les dépenses de l'Etat tout en s'attaquant progressivement à la baisse des impôts indirects (réduction du taux de TVA sur les dépenses d'amélioration de logement et baisse des frais de notaire).

Le débat de fond porte donc sur la réduction de la dépense publique : selon quel calendrier et quelle méthode ? En France, on a choisi une approche progressive. En Allemagne, on a préféré couper radicalement dans tous les budgets. Au final, le niveau des dépenses demeure plus élevé en France qu'en Allemagne : les citoyens ont le droit de se demander si cette anomalie est justifiée.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Royonnet
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ;
Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ;
Michel Kajman (*Débats*) ; Eric Fottorino (*Enquêtes*) ;
Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ;
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Saigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La création d'un fonds monétaire européen

DES PROJETS ont été préparés par les experts de divers gouvernements et par les services de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), en vue de faciliter les paiements entre les pays européens et de remplacer le système actuel, qui est insuffisant. L'administration américaine du plan Marshall, de son côté, en a élaboré un autre. Nous pouvons l'appeler le projet Bissel, du nom du fonctionnaire américain qui a été chargé de le présenter aux pays de l'OECE.

D'après ce plan, il serait créé un fonds monétaire européen de compensation. On sait que, avec le système actuel de paiements, les pays s'accordent mutuellement des crédits ou droits de tirage sur des fonds en monnaie nationale provenant de la contre-valeur de l'aide Marshall. Le principe même du bilatéralisme, sur lequel repose

ce système, serait abandonné. Les pays ayant un déficit ne seraient plus directement débiteurs qu'envers des fonds de compensation.

Ce fonds, qui serait administré par des représentants des Etats, serait en quelque sorte une banque centrale européenne. Il serait alimenté par des dollars du plan Marshall et par des cotisations des pays membres, celles-ci étant versées pour une part en monnaie nationale et pour une part en or.

La superposition d'une nouvelle banque aux autres banques, la centralisation et la complication que suppose ce projet ont soulevé des objections. Les experts de l'OECE l'étudient attentivement. Il est probable que les discussions dureront plusieurs semaines, sinon plusieurs mois.

(23 décembre 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Irak : vers la levée des sanctions ?

EST-CE L'AVEU d'un échec ou le seul moyen de rétablir la surveillance de l'arsenal militaire d'un régime jugé dangereux ? Le Conseil de sécurité des Nations unies vient en tout cas de tourner une nouvelle page dans l'histoire agitée de ses relations avec Bagdad, en proposant, pour la première fois, en vertu de la résolution 1284 adoptée vendredi 17 décembre, de suspendre les sanctions draconiennes imposées à l'Irak en 1991 et reconduites quasi mécaniquement tous les six mois (*Le Monde* des 19-20 et 22 décembre).

La suspension des sanctions dépendra certes de la coopération de Bagdad avec des inspecteurs du désarmement. Mais il s'agira d'une nouvelle équipe de spécialistes, censée éviter les crises qui ont jalonné le travail de celle qui l'a précédée. Les sanctions ne seront levées que pour des périodes de quatre mois renouvelables. Mais hormis les produits à usage militaire, l'Irak pourra importer à volonté ce dont il manque, en passant par le seul filtre d'une commission

d'experts indépendants et non par le comité des sanctions de l'ONU, où Américains et Britanniques lui faisaient des misères.

Bagdad va pouvoir exporter du pétrole à discrétion, alors qu'il n'y avait droit depuis 1996 qu'à hauteur d'une certaine somme (5,2 milliards de dollars par semestre selon le dernier permis). Il pourra aussi acquérir à l'étranger les équipements destinés à remettre en état ses installations pétrolières. Ses flux financiers seront surveillés, mais cela est inévitable pour éviter le détournement des revenus à des fins militaires. Bref, la résolution 1284 laisse entrevoir à l'Irak cette « lumière au bout du tunnel » que le régime a si souvent réclamée. Elle aurait donc dû emporter l'adhésion des vingt membres du Conseil de sécurité.

Et pourtant, trois des cinq membres permanents – la Russie, la Chine et la France – se sont abstenus. Et parmi eux, disent certains, la France a une importance particulière parce qu'elle indique à l'Irak la direction du vent. Alors pour-

quoi Paris, qui a d'ores et déjà affirmé qu'il « ne ménagera pas sa peine » pour faire appliquer la résolution dès lors qu'elle a été adoptée, s'est-il abstenu ? Parce que le mécanisme de suspension des sanctions demeure ambigu, celle-ci supposant la coopération de l'Irak « à tous égards » avec les nouveaux inspecteurs du désarmement, expliquait, vendredi, Hubert Védrine. Ce qui, ajoutait le ministre des affaires étrangères français, permettra à certains pays de dire « que la coopération n'a pas eu lieu et que l'embargo ne peut pas être suspendu ». L'allusion aux Etats-Unis est claire : tirant argument de la coopération insuffisante de Bagdad avec les inspecteurs de l'ONU, les Américains ont constamment refusé tout allègement des sanctions et rarement hésité à bombarder l'Irak en guise de punition.

C'était déjà pour briser ce cycle stérile sanctions-inspections-bombardements et donner ses chances à la levée graduelle des sanctions, qui pénalisent presque exclusivement le peuple irakien, que dès janvier 1999 Paris avait proposé un ensemble d'idées neuves, auxquelles se sont par la suite greffées des propositions de Moscou, Londres et Washington. D'inspiration anglo-néerlandaise, la résolution 1284 résulte d'une discussion de près d'un an sur toutes ces suggestions.

Paris aurait aussi voulu parvenir à un vote consensuel, qui aurait donné toute sa force à la résolution et permis de mieux l'imposer à l'Irak ou de convaincre celui-ci de la nécessité de s'y plier. Mais l'insistance de Paris pour obtenir l'assentiment russe était telle que certains diplomates se sont demandés si un « oui » de Moscou n'aurait pas suffi à emporter l'adhésion de la France, quelles qu'aient été par ailleurs les dispositions du texte.

ALLÉGER LA SOUFFRANCE DE LA POPULATION

Quoi qu'il en soit, la résolution 1284 traduit une évolution des positions britannique et américaine. Londres et Washington ont toujours tenu un langage très dur vis-à-vis de Bagdad, associant l'exigence d'une parfaite soumission des Irakiens à la précédente commission chargée de les désarmer et la poursuite des raids aériens contre des cibles en Irak. Toutefois, soucieux, comme Paris, d'assurer la reprise du contrôle de l'armement irakien – après une absence d'un an, consécutive au départ des inspecteurs onusiens – et désireux d'alléger les souffrances de la population irakienne, Londres et Washington ont dû assouplir leur position.

Pour accepter la levée de l'embargo pétrolier imposé à Bagdad, les Etats-Unis exigeaient l'élimination des armes de destruction massive – élimination requise par la résolution 687 du Conseil de sécurité –, le respect par l'Irak de la résolution 688 relative aux droits de l'homme et la chute de Saddam Hussein. Pour parvenir à ce dernier objectif et se concilier un Congrès qui réclame une politique impitoyable envers Bagdad, l'administration s'est même engagée dans un soutien publiquement revendiqué à l'opposition irakienne.

Aussi, nombre de questions demeurent-elles posées, en particulier dans l'hypothèse – vraisemblable – où le rejet déjà annoncé par Bagdad de la résolution 1284 ne serait pas irrévocable. Les Etats-Unis continueront-ils de s'impliquer dans le renversement du régime irakien ? Est-ce que Washington et Londres poursuivront les bombardements quasi quotidiens en Irak, en riposte à des « provocations » irakiennes ? Les zones d'exclusion aérienne imposées à Bagdad par Washington, Londres et Paris dans le nord et le sud du pays seront-elles maintenues ? Et si l'Irak refuse obstinément d'appliquer la résolution 1284, faudra-t-il recourir à la force pour la lui imposer ?

Mouna Naïm

Objectif 2000 par Jean-Paul Lubliner



Mardi 21 décembre, J – 11. L'hiver est né.

La bonne fortune de Lionel Jospin

Suite de la première page

Il ne s'interdit pas lui-même, d'ailleurs, lorsque le patronat proteste contre les contraintes du passage aux 35 heures, de renvoyer les entreprises à leurs chiffres d'affaires en hausse. Il reconnaît ainsi que la croissance est le principal argument qu'il peut opposer à toute contestation, même si ce n'est pas le seul.

Dans la compétition qu'il mène avec M. Chirac, M. Jospin est donc parvenu à effacer ses bévues de septembre et à surmonter les obstacles, y compris ceux qu'il s'était créés lui-même, par exemple, au sujet de la Corse ou bien encore en acceptant la formule proposée par Martine Aubry pour le financement des 35 heures. Il s'est repris, il a corrigé, il a changé de pied, sans que jamais ces rectifications ne lui soient reprochées ; elles ont confirmé, au contraire, sa capacité d'écoute, d'analyse, de jugement et d'adaptation. Il apporte de puissants arguments à l'appui de sa thèse de départ, selon laquelle un gouvernement ne dispose pas au début d'un crédit qui, inexorablement, s'épuiserait au fil des mois, mais doit au contraire créer, jour après jour, décision après décision,

une confiance fondée non plus sur ce qu'il promettrait de faire, mais sur ce qu'il fait.

Ainsi, ce gouvernement peut-il, deux ans et demi après sa mise en place, se lancer, là encore en Corse, dans une entreprise comparable à celle de Michel Rocard en Nouvelle-Calédonie, en 1988, à cette différence près que la gauche – président de la République et Assemblée nationale – venait alors de l'emporter aux élections et qu'elle disposait, face aux indépendantistes et au RPR calédoniens, d'un rapport de forces favorable. L'entrée des nationalistes et d'une partie au moins de la droite corses dans le processus de Matignon atteste d'une situation politique aujourd'hui analogue. L'Elysée est resté muet, ne pouvant rien redire à la méthode choisie par Matignon et approuvée ou acceptée par les principaux responsables corses. A mi-chemin de la législature, M. Jospin peut se prévaloir d'un bilan positif.

Il l'est d'autant plus qu'à l'inverse, les comptes de M. Chirac sont toujours en déficit. L'élection de la présidente du RPR a été, en petit, une répétition de la dissolution de 1997 : même méconnaissance du « terrain » ; même erreur sur la personne (Alain Juppé maintenant au poste de premier ministre, Jean-Paul Delevoye choisi comme candidat « officiel ») ; même refus de négocier, avec les balladuriers il y a trois ans, avec les séguinistes ces derniers mois ; à quoi s'est ajoutée une erreur lourde de menaces pour l'avenir. L'Elysée a estimé, en effet,

que la popularité de M. Chirac auprès des militants du RPR les amènerait à élire tout candidat pourvu de son investiture ; autrement dit que, s'agissant du chef de l'Etat et, en l'occurrence, fondateur et ancien président du parti, popularité et confiance allaient de pair. Michèle Alliot-Marie, sans doute, ne l'a pas emporté contre M. Chirac, mais assurément sans lui et, surtout, parce que sa candidature témoignait par elle-même de son autonomie par rapport au président de la République.

LE RISQUE D'UN DÉSAVEU

Si même les militants du RPR ne sont pas prêts à redonner tous pouvoirs à M. Chirac, qu'en serait-il demain des électeurs ? Le président de la République a misé une fois de plus, cet automne, qu'il s'agisse du RPR ou de l'opinion, sur sa position. Chef de l'Etat ayant survécu à plus de deux années de cohabitation et y ayant acquis un niveau de popularité euphorisant, il a jugé, face aux difficultés du premier ministre, qu'il pouvait occuper tranquillement, mais résolument, tout l'espace disponible : critiquer les 35 heures au conseil des ministres en relayant les mises en garde du Medef au sujet du paritarisme, s'inquiéter des lenteurs du gouvernement à affronter le problème du financement futur des retraites, se poser en défenseur de l'agriculture face à la mondialisation, considérer une nouvelle fois comme sienne la perspective du XXI^e siècle et de la « modernisa-

tion » nécessaire, se hâter auprès des populations sinistrées par les inondations dans l'Aude et, même, faire la leçon à M. Jospin, par personne interposée, au sujet des « affaires ». Le résultat ne tient pas les promesses de cette nouvelle version de la « force tranquille » mitterrandienne.

La réforme de la justice, dont M. Chirac avait été l'initiateur avec l'ancienne majorité et dont il a voulu être le garant avec la nouvelle, est aujourd'hui refusée par son camp. Il aura beau faire, tous les arguments, pour ne pas dire toutes les arguties, ne pourront pas éviter que le rejet du projet de loi constitutionnelle par le Parlement réuni en Congrès, le 24 janvier, ne soit perçu comme le désaveu du président par les siens, ou comme une nouvelle preuve de son incapacité à rassembler la droite autour de lui.

Reste l'hypothèse de considérer la réforme de la justice en se souvenant de l'abolition de la peine de mort, sujet sur lequel M. Chirac avait eu le courage de se singulariser, en 1981, parmi les conservateurs. La tentation d'agir de même pourrait naître de l'idée que, pour le chef de l'Etat, la seule élection qui compte est la présidentielle et qu'il vaut mieux pour lui, afin de l'emporter de nouveau, ne pas s'identifier totalement à la droite. L'inconvénient, c'est que les Français ont déjà fait une fois ce pari, et qu'ils risquent de ne pas l'oublier.

Patrick Jarreau

ENTREPRISES

LE MONDE / JEUDI 23 DÉCEMBRE 1999

INFORMATIQUE Forts du succès grandissant des assistants numériques personnels, l'anglais Psion et surtout l'américain Palm, filiale du groupe 3COM, cherchent à faire des

systèmes d'exploitation de leurs machines des standards dans le monde de la téléphonie mobile, voire de la musique (MP3) et des jeux électroniques. ● PALM a signé des accords

avec le finlandais Nokia, le numéro mondial du téléphone mobile, et, dans le domaine du jeu, avec Sony. ● VOULANT ALLER encore plus loin, la filiale de 3COM commercialise son

système d'exploitation sous forme de licences afin de développer de nouvelles applications et va entrer en Bourse dès le début de l'an 2000. ● MICROSOFT, se sentant menacé, a

réagi en créant une version dégradée de son système d'exploitation Windows, baptisée Windows CE, et, dans le téléphone, vient de s'allier au suédois Ericsson.

Le succès des organisateurs électroniques menace l'hégémonie des PC

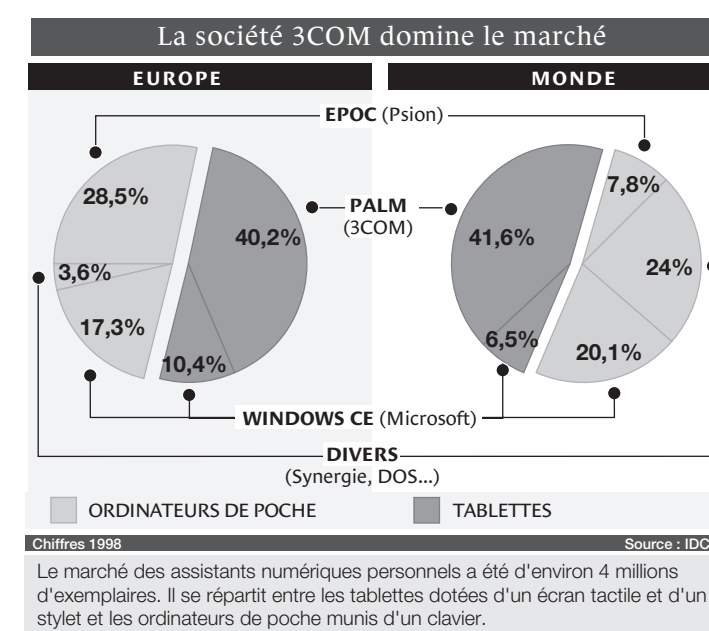
Fort de la réussite de ses assistants numériques, Palm veut faire du système d'exploitation de ces petites machines un standard. Pour le contrer, Microsoft a lancé Windows CE. Les ambitions des deux groupes touchent la téléphonie mobile, la musique et les jeux

LES HOSTILITÉS sont désormais ouvertes entre Palm, la petite société américaine devenue le numéro mondial du marché des organisateurs électroniques, son concurrent britannique Psion, et le géant américain des logiciels Microsoft. Tant que Palm Computing, filiale de la société 3COM, et Psion limitaient leurs ambitions à un marché de quelques centaines de milliers de cadres « branchés », Microsoft n'avait aucune raison de s'inquiéter de l'émergence de nouveaux types d'ordinateurs portables qui snobaient son célèbre système d'exploitation Windows.

Le succès de ces « assistants numériques personnels » – le Palm Pilot a été vendu à plus de cinq millions d'exemplaires depuis sa création en 1996 – avait déjà éveillé l'attention de Microsoft il y a quelques mois. Le géant de Seattle avait répliqué en développant un petit système d'exploitation baptisé « Windows CE », qui reprenait sur un mode dégradé les principales caractéristiques de Windows 98 et Windows 95, qui équipent 95 % des ordinateurs personnels dans le monde.

Cette version allégée de Windows a été adoptée par les groupes informatiques, clients traditionnels de Microsoft, comme Philips, qui ont lancé leurs propres organisateurs électroniques. Plus compliqué, plus gourmand en énergie, plus lourd à gérer, le standard Windows CE n'a pas, pour l'instant, convaincu les consommateurs.

Fort de cette première victoire, Palm n'hésite pas à faire la leçon au colosse américain. « Microsoft n'a pas compris la philosophie de ce nouveau marché. Il a voulu faire des ordinateurs de poche, alors que les utilisateurs voulaient des assistants numériques personnels rapides, faciles à utiliser et toujours disponibles », explique Laurence Clavère, directrice marketing chez Palm Computing. Microsoft aurait peut-être passé l'éponge sur cette arrogance si Palm et Psion étaient restés sur leur marché d'origine. Après tout, en dépit des plus de quatre millions d'exemplaires sans doute vendus en 1999, les organisateurs électroniques ne sont pas près, ni en taille ni en chiffre d'affaires, d'égaliser le marché des cent vingt millions d'ordinateurs vendus tous les ans.



faire, d'égaliser le marché des cent vingt millions d'ordinateurs vendus tous les ans.

Mais forts de leurs premiers succès, les tribulations de l'électronique nomade ont décidé de porter l'estocade hors de leurs frontières. Le britannique Psion, dont les assistants numériques avec un petit clavier rencontrent moins de succès que les Palm Pilot qui se commandent de la pointe d'un stylet, a été le premier à sortir de son territoire en créant la société Symbian avec la plupart des constructeurs de téléphones portables, dont Nokia, Ericsson et Mo-

notamment de surfer sur Internet et de voir son correspondant.

Palm a adopté de son côté une stratégie encore plus offensive, en décidant d'ouvrir complètement son standard à des tiers. Soucieux d'éviter le sort de la société Apple qui, au début des années 90, avait raté l'occasion d'élargir l'audience de son système d'exploitation en constituant une chasse-gardée, Palm a décidé de l'offrir, sous forme de licences, et de s'associer à d'autres industriels pour développer de nouvelles applications.

Pour réaliser cette ambition, sa maison-mère, 3COM, a choisi de lui rendre son autonomie en l'introduisant en Bourse dès le début de l'an 2000. Un nouveau PDG, Carl Yankowski, ancien directeur général de Sony et ancien PDG de Reebok, a été chargé de mener à bien cette nouvelle stratégie.

Dès septembre, Palm passait à l'offensive dans la téléphonie mobile, en ralliant à sa cause l'un des principaux membres de Symbian, le finlandais Nokia. Les deux nouveaux alliés ont promis de continuer à collaborer avec Symbian, sur un minimum de fonctionnalités communes. Mais l'alliance du numéro un des organisateurs numériques et du numéro mondial de la téléphonie mobile a eu surtout pour effet d'inquiéter Microsoft. En effet, non seulement le nombre de téléphones portables

vendus chaque année dépasse déjà largement le nombre de PC. Mais les experts estiment que dans deux ou trois ans, il y aura plus de téléphones portables connectés à Internet que d'ordinateurs reliés au réseau mondial.

« Nous n'avons pas l'ambition d'équiper tous les téléphones du futur avec le système d'exploitation Palm OS. Il sera réservé aux téléphones intelligents qui n'intéressent pas tous les consommateurs. La plupart préféreront peut-être simplement téléphoner avec leur mobile », relativise Mark Bercow, vice-président de Palm chargé des alliances stratégiques. Mais Laurence Clavère reconnaît « qu'il est rare dans cette industrie que les technologies développées pour le haut de gamme ne se propagent pas rapidement à l'ensemble du marché ».

Aux Etats-Unis, Palm a également marqué des points auprès du constructeur Qualcomm, l'un des inventeurs de la troisième génération de téléphonie mobile. A la mi-décembre, c'était au tour de Motorola d'annoncer son ralliement à la plate-forme Palm.

Autre signe des ambitions de la petite société américaine, la signature, mi-novembre, d'un accord avec le numéro mondial de l'électronique grand public, le japonais Sony. Les deux groupes ont choisi d'unir la technologie des logiciels Palm et les barrettes de mémoire « memory stick » de Sony pour équiper toute une gamme d'appareils électroniques, comme les baladeurs MP3 (télécharge-

ment de musique sur Internet), les jeux en réseau ou les visiophones mobiles.

Ultime pied de nez à Microsoft, Palm développe aujourd'hui des

la navigation Internet et créer une plate-forme pour la téléphonie mobile. Les marchés financiers ont pris rapidement la mesure des enjeux de la bataille de standards qui

Palm entre en Bourse

Le groupe d'équipements de réseau 3COM ne se doutait pas qu'en rachetant le fabricant de modems USRobotics en 1997 il avait mis la main sur un trésor : la division Palm Computing. La mise sur le marché de cette filiale, rebaptisée Palm à l'occasion de l'introduction en Bourse, devrait rapporter environ 6 milliards de dollars (près de 40 milliards de francs) à ses actionnaires, presque autant que le coût d'acquisition de USRobotics. En février, 20 % du capital de Palm sera vendu sur le marché et, six mois plus tard, le solde devrait être redistribué aux dizaines de milliers d'actionnaires de 3COM, qui pourront conserver ou revendre les nouvelles actions Palm.

Cette manne financière a permis à l'action 3COM de faire un bond de 80 % depuis début octobre. La société, dirigée par Eric Benhamou, en avait bien besoin. Le succès de son concurrent Cisco dans les équipements de réseau Internet ayant fait chuter son cours de plus des deux tiers de sa valeur depuis la mi-1996.

accords de coopération avec les fabricants de serveurs pour permettre l'échange direct d'informations entre les gros serveurs des entreprises et les Palm Pilot des employés sans passer par les ordinateurs de bureau, alimentés par Windows, et devenus inutiles dans la stratégie de Palm. « Nous sommes prêts pour une stratégie de masse », prévient Mark Bercow.

La réplique ne s'est pas fait attendre. Début décembre, Microsoft gagnait à sa cause le numéro trois mondial du téléphone mobile, Ericsson, pour mettre en commun leurs technologies dans

se prépare. L'annonce du choix du standard Palm par Nokia, Qualcomm et Motorola a fait faire un bond de plus de 80 % en un mois aux actions de sa maison-mère 3COM. Le ralliement d'Ericsson à Microsoft a fait gagner 10 % au constructeur suédois, mais il a surtout porté un coup fatal à Psion, dont le titre a perdu 30 % depuis début décembre. Les investisseurs ont déjà fait leur choix : dans le combat que vont se livrer Palm et Microsoft, il y aura peu de place pour un acteur de second ordre.

Christophe Jakubyszyn

Les experts estiment que dans deux ou trois ans il y aura plus de téléphones portables connectés à Internet que d'ordinateurs

torola. L'objectif de cette alliance est de développer un système d'exploitation et des logiciels pour la prochaine génération de téléphones portables qui permettra

Un marché qui se démocratise

● **Tablettes :**
– **Palm Computing** propose plusieurs versions de sa petite tablette tactile qui permet de gérer un carnet d'adresses, de tenir un agenda, de prendre des notes et d'échanger des informations avec son PC ou, sans fil, entre plusieurs Palm. Le Palm III (2 500 francs) et le Palm V (2 990 francs) sont les plus vendus, mais la société vient de lancer, au Royaume-Uni, une version de base (moins de 1 500 francs) pour concurrencer son nouveau rival Handspring et, aux Etats-Unis, une version GSM

(Palm VII) reliée à Internet.
– **Handspring**, start-up californienne, vient de lancer une gamme de nouvelles machines sur Internet utilisant le système d'exploitation et les logiciels Palm. Le premier modèle est vendu 149 dollars.
– **Compaq et Philips** ont choisi Windows CE de Microsoft qui permet la couleur (Aero de Compaq à 3 000 francs) et une plus grande compatibilité avec les logiciels pour PC, mais qui offre une autonomie très limitée (une journée contre six à huit semaines pour Palm).

● **Ordinateurs de poche à clavier :**
– **Psion** conserve la première place avec les Series 3 et 5 (de 3 000 à 4 000 francs), qui offrent de nombreuses fonctions bureautiques et de communication.
– **Ericsson et Oregon** fabriquent des appareils utilisant le système d'exploitation EPOC de Psion et dotés, pour certains, d'un modem (de 3 000 à 5 000 francs).
– **Compaq** a choisi le standard de Microsoft pour proposer des appareils qui incluent des versions allégées des principaux logiciels bureautiques.

Les clones du Palm Pilot prolifèrent

NON CONTENTE d'encourager les industriels à adopter le système d'exploitation des Palm Pilot pour d'autres appareils électroniques, la société Palm a décidé d'encourager la naissance de clones de son produit phare, le Palm Pilot. Elle vend ainsi sa licence à toutes les sociétés qui veulent tirer partie de la « simplicité et de la convivialité » de son interface utilisateur.

Première illustration de cet essai : Jeff Hawkins et Donna Dubinsky, les deux inventeurs du Palm Pilot, ont créé une entreprise, Handspring, qui a lancé en septembre un appareil, le Visor, utilisant la licence Palm OS. Entièrement compatibles avec les Palm Pilot et de forme identique, les Visor sont déclinés en cinq couleurs

translucides, à l'instar de l'iMac d'Apple. Vendus à partir de 149 dollars (moins de 1 000 francs) sur Internet (www.handspring.com), ils devraient être commercialisés en Europe au premier trimestre 2000. Les Visor disposent d'un emplacement qui permet d'ajouter des accessoires (mémoires supplémentaires, clavier) et d'un microphone permettant de le transformer en enregistreur et, demain, en téléphone portable.

● **POUR LES ENSEIGNANTS**
D'autres entreprises ont développé des clones « blindés » pour les conditions extrêmes (chantiers, plates-formes pétrolières). Des Palm spécifiques pour les enseignants (feuilles de présence, nota-

tions) et pour leurs élèves sont en cours de développement par Handspring. Au total, près de 31 000 développeurs indépendants ont rejoint les rangs de cette nouvelle « secte » technologique, pour concevoir de nouvelles applications.

Palm Computing n'est pas en reste dans cette course à l'innovation. Son Palm VII (qui n'est pas encore disponible en Europe) est muni d'une antenne GSM pour recevoir et envoyer sans fil tout type d'informations dont le courrier électronique. En Amérique du Sud, il est utilisé pour payer les factures et pallier les carences du système postal et les queues aux guichets des banques.

C. J.

FESTINA
CHRONOMETREUR OFFICIEL DE L'EQUIPE DE FRANCE DE FOOTBALL

FESTINA
et les Champions du
Monde de Football
vous souhaitent
de merveilleuses
Fêtes de fin d'année
et vous donnent
rendez-vous pour l'An 2000!

La Bourse parie sur une offensive imminente de Deutsche Telekom sur Bouygues

Bernard Arnault a pris 10 % du groupe de BTP et de communication

La Bourse et la presse anglo-saxonne semblent convaincus d'une offensive imminente de Deutsche Telekom sur Bouygues afin de mettre

la main sur sa filiale de téléphonie mobile. La guerre du téléphone pourrait ainsi toucher la France. La holding personnelle de Bernard Ar-

nault, le patron de LVMH, a annoncé mercredi 22 décembre dans la matinée avoir franchi le seuil des 10 % dans le capital de Bouygues.

RON SOMMER, le président du directoire de Deutsche Telekom, est-il en train de déclencher la guerre du téléphone sur le territoire français en tentant de mettre la main sur Bouygues ? La presse anglo-saxonne, prompt à s'enflammer pour de telles opérations, accréditait lundi 20 décembre cette thèse, s'appuyant sur un épisode, vérifié, mais remontant à deux mois déjà : une rencontre intervenue entre Martin Bouygues, le PDG de la firme familiale, et M. Sommer. Ce dernier aurait proposé un rapprochement dans le domaine des télécommunications, l'une des diversifications importantes – mais lourde à financer – du groupe de construction.

MONTÉE EN PUISSANCE

Mardi, le titre Bouygues flamboyait à la Bourse de Paris, gagnant 15 % en une journée, à 554,5 euros. Et le lendemain, l'envolée reprenait de plus belle, avec une hausse de plus de 7 % dès l'ouverture. Car aux rumeurs de rapprochement venait s'ajouter un élément nouveau : la montée en puissance de Bernard Arnault au capital de Bouygues, qui s'y était invité au mois de mars après en avoir acquis 4 %.

Groupe Arnault, la holding personnelle du patron de LVMH, qui avait depuis porté sa participation à 6,3 %, déclare dans un communiqué publié mercredi avoir franchi le seuil des 10 % au capital de Bouygues. La société de Bernard Arnault affirme qu'elle en détenait précisément 10,36 % au 15 décembre.

De là à voir dans le propriétaire de Dior, un allié tout désigné de Deutsche Telekom dans

une éventuelle offensive sur Bouygues, il y a un pas que les porte-parole de M. Arnault demandaient, mercredi, de ne surtout pas franchir. Cet investissement, selon le discours officiel, s'inscrit dans la durée et continuera sans doute à progresser, mais il n'a pas pour objectif la conquête du pouvoir dans la maison Bouygues. Cette dernière a beau s'interroger sur la nature exacte des intentions de M. Arnault, elle ne semble pas s'inquiéter outre mesure d'une telle éventualité.

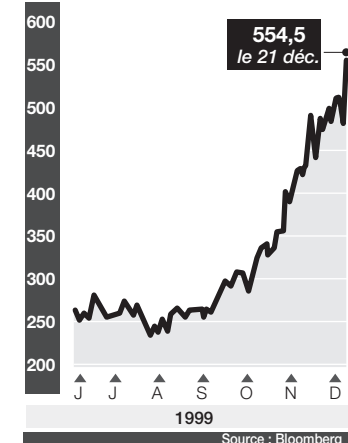
PACTE D'ACTIONNAIRES

Bouygues, après avoir subi les assauts du financier Vincent Bolloré, a organisé la stabilité de son capital, avec l'appui d'un autre personnage puissant de la galaxie financière française, François Pinault. Celui-ci a repris la participation de M. Bolloré par l'intermédiaire de sa holding Artémis, et possède actuellement 15,2 % de son capital. Il a conclu un pacte d'actionnaires avec Martin et Olivier Bouygues, eux-mêmes détenteurs de 16,4 % des actions, et de 18,4 % des droits de vote, tandis que M^{me} Bouygues, la veuve de Francis, le fondateur de l'entreprise, en possède 2 %.

Quant aux salariés, qui détiennent déjà 5,6 % des actions (et 9,2 % des droits de vote), leur part augmentera dans les tout prochains jours à l'issue d'une augmentation de capital en cours qui leur est réservée. Fin décembre, leur part sera ainsi portée à 8,4 %, et 11,7 % des droits de vote. Compte tenu des parts détenues par le Groupe Arnault et par de grandes institutions financières (6,1 % que se

Trois mois de hausse

COURS DE L'ACTION BOUYGUES en euros à Paris



partagent la Caisse nationale du crédit agricole, la BNP, AXA et le Crédit lyonnais), 48,4 % des actions sont sur le marché libre.

Le « verrouillage » du capital assuré par le pacte d'actionnaires et la forte présence des salariés, s'il complique sérieusement la tâche d'un éventuel « raider », n'est donc pas totalement assuré. Dans un tel contexte, la position acquise par M. Arnault, même s'il se défend de toute visée hostile au groupe de Martin Bouygues, peut donc peser fortement sur son avenir.

La Bourse, qui porte le titre Bouygues aux nues depuis des mois, fait clairement le pari qu'un rapprochement interviendra, un jour ou l'autre, entre Bouygues Télécom, le troisième réseau français de téléphonie mobile, et un autre opérateur. Elle n'y est pas seulement encouragée par la fragilité du contrôle

exercé par la famille Bouygues sur le capital du groupe, mais aussi par l'ambiance dans laquelle baigne le secteur des télécommunications. L'offensive hostile que lancera vendredi le britannique Vodafone sur l'allemand Mannesmann, pour 124 milliards d'euros, ne peut qu'augmenter la fébrilité des marchés.

PRESSIONS DU MÊME TYPE

D'autant que, toutes proportions gardées, le cas de Mannesmann ressemble fort à celui de Bouygues : il s'agit d'un industriel traditionnel, diversifié dans les télécommunications depuis la libéralisation de ce marché en 1998. Aux yeux de Vodafone, cette nouvelle activité représente la pépite qu'il s'agit de récupérer dans ce fleuron de la Ruhr. Vivendi, le numéro deux français du téléphone, est lui aussi soumis à des pressions du même type, dont les acteurs pourraient être, selon la rumeur, British Telecom et... François Pinault. C'est aussi la démarche qui avait guidé Vincent Bolloré lors de son incursion au capital de Bouygues.

Le patron de Deutsche Telekom prendra-t-il le relais, avec des moyens bien plus considérables que ceux de M. Bolloré ? Quasiment absent du marché français, le groupe allemand a adopté une attitude offensive dans plusieurs pays. Il ne lui déplairait sans doute pas d'importer en France la vague de fusions acquisitions qui secoue l'Europe, mais qui s'est pour l'instant arrêtée aux frontières de l'Hexagone.

Anne-Marie Rocco

La Fed laisse ses taux inchangés par peur du bogue de l'an 2000

La Bourse a bien accueilli la nouvelle

À L'ISSUE de la réunion de son comité de politique monétaire, mardi 21 décembre, la Réserve fédérale américaine (Fed) n'a pas modifié ses taux directeurs ni l'orientation de sa politique monétaire. Le taux des fonds fédéraux, soit le taux au jour le jour pratiqué entre banques, est maintenu à 5,50 %, et le taux d'escompte, celui auquel la Fed prête aux banques, reste fixé à 5 %.

La banque centrale américaine a motivé sa décision par le passage à l'an 2000, expliquant qu'elle préférerait observer les conséquences qu'un bogue éventuel pourrait avoir sur l'économie avant de modifier sa politique monétaire. « Compte tenu de l'incertitude que la date de changement de siècle fait peser sur le marché, le comité a décidé d'adopter une orientation neutre », explique la Fed.

La Bourse a très bien accueilli la nouvelle : l'indice composite du Nasdaq a connu, mardi, la plus forte hausse en points de son histoire, avec un gain de 127,28 points (3,36 %), tandis que le Dow Jones, après avoir reculé la veille, a gagné 56,27 points (0,50 %). Si le dollar a peu réagi face à l'euro, sur le marché obligataire, le taux de rendement de l'emprunt de référence – l'obligation du Trésor à 30 ans – est monté jusqu'à 6,45 %, son plus haut niveau depuis plus de deux ans, contre 6,435 % la veille. Le marché des rendements d'Etat s'est tendu après que la Réserve fédérale eut indiqué qu'elle restait « préoccupée » par d'éventuelles tensions inflationnistes.

Les sages de la Réserve fédérale ont laissé entendre que l'évolution de la situation économique ne permettrait pas d'écarter tout risque de hausse des taux à l'avenir. « Le

comité continue à s'inquiéter de l'éventualité qu'avec le temps la hausse de la demande continuera à dépasser la croissance de l'offre, même en tenant compte de la progression remarquable de la productivité. Une telle tendance pourrait créer un déséquilibre sur le front de l'inflation qui saperait l'évolution exemplaire de notre économie », ont-ils indiqué.

CROISSANCE ININTERROMPUE Malgré trois relevements d'un quart de point de son taux interbancaire depuis cinq mois, l'économie américaine ne donne toujours pas de signes de décélération : elle croît à plus de 5 % au troisième trimestre en rythme annuel, avec un chômage à 4,1 %. L'économie achèvera bientôt sa neuvième année de croissance ininterrompue. La Fed précise que, « lors de sa prochaine réunion, le comité examinera les informations disponibles sur l'équilibre de l'offre et de la demande, la situation des marchés financiers, et verra s'il faut, le cas échéant, modifier l'orientation de sa politique pour freiner les pressions inflationnistes ».

Si les économistes ne s'attendaient pas à une action de la banque centrale à la fin de 1999, ils pensaient qu'elle donnerait à sa politique monétaire une orientation restrictive, donnant un signal à une prochaine hausse des taux. Désormais, la quasi-totalité des économistes s'accordent sur le fait que la banque centrale effectuera un tour de vis monétaire en 2000, qui interviendra peut-être lors de la prochaine réunion de son comité de politique monétaire les 1^{er} et 2^e février.

Cécile Prudhomme

Le Haut Conseil du secteur public prône la création d'une autorité de régulation du marché de l'eau

LE HAUT CONSEIL du secteur public persiste et signe. L'an dernier, cet organisme, chargé par le premier ministre de surveiller l'évolution des services publics, avait souligné, dans son rapport annuel, la nécessité d'avoir une régulation efficace pour veiller au bon fonctionnement du service public. Dans ce contexte, il s'était étonné que le service de l'eau, à la différence de l'électricité, du gaz ou des télécommunications, paraisse épargné par la concurrence. Pour tenter de mieux comprendre cet étrange paradoxe, il a décidé de consacrer, cette année, tous ses travaux à la question de l'eau. Son rapport, rendu public mercredi 22 décembre par son président, Dominique Baert, député PS du Nord, est sévère. L'eau, constate-t-il, est devenu un sujet sensible dans toutes les collectivités locales. Le consommateur, client captif, est obligé de se raccorder à l'unique réseau à sa disposition, il n'a aucun moyen de négociation sur cette ressource vitale et doit se contenter de payer des factures de plus en plus lourdes.

ENVOL DES TAXES
A la différence des autres services publics, qui ont pu baisser graduellement les tarifs grâce à des gains de productivité, rien de semblable ne s'est passé dans l'eau. Depuis janvier 1990, selon une statistique établie par le Syndicat professionnel des entreprises de services d'eau et d'assainissement (SPDE), « la facture globale aurait augmenté de 83 % ». Cette augmentation n'est pas imputable à la seule consommation d'eau, rappelle le Haut Conseil. Le souci d'une meilleure protection de l'environnement, l'obligation de se conformer aux directives européennes en matière d'assainissement ont beaucoup compté dans l'alourdissement des charges. Ainsi, le prix de l'assainissement a augmenté de 125 % depuis 1990 contre seulement 36 % pour la distribution. Les taxes, elles, se sont envolées : plus 47 % de hausse pour la redevance pour le Fonds national d'aide au développement des ré-

seaux ruraux (FNDAE) et 302 % pour les taxes versées aux agences de l'eau chargées de la protection des bassins et de la lutte contre la pollution.

L'ampleur des augmentations peut être encore supérieure. Les disparités sont fortes d'une ville à l'autre, variant d'un rapport de 1 à 7 entre les extrêmes (de 4,80 francs le mètre cube à 33,90 francs), selon la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. « Les prix pratiqués dans les villes ayant délégué leurs services sont sensiblement supérieurs à ceux des communes où subsiste un fonctionnement en régie. Malgré un certain resserrement au cours des dernières années, l'écart était encore de 13 % en 1998 », souligne le Haut Conseil. Mais les élus locaux ont peu de prise pour redresser cette situation. Bien que dispersés entre plus de 15 000 services, le marché de l'eau en France fait l'objet d'une extrême concentration. « Aujourd'hui, un quart seulement de la population française reçoit l'eau d'une régie municipale, contre les trois quarts en service de gestion déléguée, avec pour l'essentiel un partage dans des proportions de 2/3-1/3 entre les groupes Vivendi et Suez-Lyonnaise des eaux. (...) On est ainsi fondé à s'interroger sur le fonctionnement concurrentiel du secteur, voire à se demander si l'on n'est pas en présence d'un monopole de fait », écrit le rapport.

Possédant le savoir-faire, l'expertise et les comptes, les deux groupes pèsent de tout leur poids face aux élus. A Lille, la mairie a dû aller devant le tribunal administratif, pour savoir si elle avait le droit de renégocier un contrat de concession de trente ans, signé en 1985 avec la Société des eaux du Nord, filiale commune de Vivendi et de Suez-Lyonnaise. Grâce à un subterfuge, la ville a pu renégocier certains points, notamment la meilleure répartition de plus de 1 milliard de francs de provisions pour renouvellement qui ne donnait lieu jusque-là à aucun produit financier. « Mais à aucun moment nous n'avons eu la moindre ouverture pour rompre le contrat », a ex-

pliqué, lors d'une audition devant le Haut Conseil, Jean-Louis Destandau, secrétaire général de la communauté urbaine de Lille. Toutes les dispositions législatives (lois Sapin, Barnier, Mazeaud-Seuguin) prises entre 1993 et 1995 n'ont pas permis de rééquilibrer la situation et d'apporter plus de transparence au marché. Les fameux droits d'entrée, payés par le concessionnaire et reportés à la charge du consommateur, qui ont été interdits, continuent à subsister, comme l'a relevé la Cour des comptes, sous la forme de « redevances d'occupation du domaine public capitalisé ».

QUESTION EN DÉSHÉRENCE

La mise en concurrence à l'expiration des concessions reste très formelle : moins de 5 % des contrats seulement ne seraient pas redonnés au délégataire antérieur. Personne n'intervient au nom de l'Etat pour veiller au bon fonctionnement du marché. Le conseil de la concurrence en a théoriquement le pouvoir. Submergé par d'autres affaires, jamais saisi par des associations de consommateurs ou de villes, il a laissé la question en déshérence. Elle est du ressort de douze ministères différents et de multiples administrations. Ce qui amène une dilution totale des responsabilités.

Pour remédier à cet éparpillement, la ministre de l'environnement, Dominique Voynet, a annoncé, l'an dernier, la création d'un haut comité du service public de l'eau. Le Haut Conseil du secteur public estime que cette instance n'est pas dotée de compétences suffisantes. Il réclame la création d'une véritable autorité de régulation, à l'instar de celle qui existe dans les télécommunications, afin de veiller sur l'organisation et la transparence du marché. Il a même rédigé un projet de décret sur la création de ce conseil, déterminant sa composition et ses attributions, pouvant aller jusqu'à l'annulation des contrats de concessions irrégulièrement passés ou exécutés.

Martine Orange

Le Monde

vous présente son bouquet final pour aller vers l'an

2000

avec **3** numéros exceptionnels

Mercredi 29 décembre 1999
(Le Monde daté 30 décembre)
LE GUIDE DU REVEILLON
un supplément ADEN pour Le Monde

Jeudi 30 décembre 1999
(Le Monde daté 31 décembre)
BEAUBOURG, ACTE 2
un supplément culture de 16 pages

Vendredi 31 décembre 1999
(Le Monde daté 1^{er} janvier 2000)
BONJOUR 2000, ADIEU 1999
un numéro renversant !

A réserver chez votre marchand de journaux

COMMUNICATION

LE MONDE / JEUDI 23 DÉCEMBRE 1999

Canal+ repart en croisade contre l'exclusivité de TPS

La chaîne cryptée annonce qu'elle utilisera « tous les moyens de recours » contre la décision de Bruxelles d'accorder au concurrent de CanalSatellite une prolongation du monopole de diffusion des chaînes hertziennes en numérique

C'EST L'ANTIENNE du numérique. Depuis la création et le lancement de Télévision par satellite (TPS), fin 1996, Canal+ réclame l'interdiction de l'exclusivité de la diffusion en mode numérique des chaînes publiques et, plus largement, des télévisions généralistes sur le bouquet concurrent de CanalSatellite. En vain. Malgré trois ans d'efforts, la chaîne cryptée n'a pu avoir gain de cause. La Commission européenne vient même de renouveler, par lettre et pour deux ans, l'exclusivité dont profite TPS (*Le Monde* du 21 décembre).

Pourtant, la chaîne cryptée ne désarme pas et contre-attaque. « Ce n'est pas un renouvellement, seulement une lettre de confort », proteste Claudine Ripert-Landler, directrice déléguée aux affaires extérieures et européennes du groupe Canal+. Selon elle, le courrier de Bruxelles adressé à TPS ne serait donc qu'un document de routine sans « aucune motivation du renouvellement de l'exclusivité » de la diffusion des chaînes généralistes. Du côté du bouquet concurrent de Canal+, l'interprétation est tout autre : la missive de

Bruxelles est « une lettre administrative de classement ». La Commission utiliserait « cette procédure qui permet un gain de temps appréciable » lorsqu'elle estime qu'un accord ne tombe pas sous le coup des articles du traité de la Communauté européenne. C'est l'analyse de Bruxelles. La Direction générale de la concurrence (DGIV) remarque notamment que l'exclusivité de la diffusion des chaînes généralistes peut « avoir sur la concurrence des effets restrictifs tombant sous le coup de l'interdiction énoncée à l'article 81 paragraphe 1 du traité de la Communauté européenne ». Mais elle « considère cependant que les arguments que [TPS] a avancés pour justifier les dispositions restrictives de l'accord sont suffisants ». Parmi ceux-ci, présentés en juillet par la direction du bouquet présidé par Patrick Le Lay, la DGIV a retenu « l'état de développement de TPS par rapport à son business-plan, son nombre d'abonnés et l'évolution du marché ». En clair, TPS est toujours considéré comme un nouvel entrant sur le marché français de la télévision à péage, et une dérogation lui est

nécessaire pour faire concurrence au groupe Canal+.

Claudine Ripert-Landler conteste cette vision du marché : « TPS n'est plus un nouvel entrant. Bruxelles a prolongé une disposition qui est, a priori, contraire à la concurrence. » Selon elle, TPS a les moyens de ses ambitions. Pour preuve, l'été dernier, « elle a su mettre 2 milliards de francs sur la table pour essayer d'obtenir les droits du championnat de France de football ». TPS serait aussi « le premier annonceur, avec 300 millions de francs investis à l'intervention ». Pour la directrice déléguée de Canal+, « la concurrence entre les bouquets doit se jouer sur les offres de chaînes thématiques et sur les investissements en matière de production. La compétition ne doit pas avoir lieu sur les télévisions généralistes en clair ».

l'ouverture de la « deuxième fenêtre de diffusion cryptée ». « En sport, TPS a réussi à entrouvrir une porte ; mais, sur le cinéma, Canal+ a bloqué le marché », estime Patrick Le Lay, PDG de TF 1 et de TPS. Selon lui, ce blocage de la chaîne cryptée sur le cinéma français « a beaucoup joué » auprès de Bruxelles.

En tout état de cause, la DGIV n'est pas la seule à accorder des avantages ou des dérogations aux nouveaux entrants sur un marché pour organiser ou maintenir la concurrence. Ainsi, en matière de fourniture d'accès à Internet, l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) a fixé à France-Télécom un prix plancher supérieur à ceux de ses concurrents. De même, France-Télécom n'a pas le droit de proposer des accès gratuits à Internet quand ses concurrents privés y sont autorisés.

Toutefois, pour M^{me} Ripert-Landler, le fait que tous les téléspectateurs n'aient pas accès aux chaînes publiques en numérique est « une particularité française » qui ne peut durer. Canal+ « compte utiliser tous les moyens de

recours » pour inverser la décision de Bruxelles, et évoque la possibilité de « déposer une plainte » prochainement. Canal+ table aussi sur le projet de loi audiovisuelle, discuté au Sénat à la fin janvier et à l'Assemblée en février, pour mettre fin à cette exclusivité. TPS ne souhaite pas « en faire un problème politique », mais, selon elle, « la solution pourrait passer par l'ajout d'un alinéa à l'amendement prévoyant l'arrêt de l'exclusivité, signalant que celle-ci prendra fin quand les exemptions accordées par Bruxelles arriveront à échéance ».

Même si la future législation française en matière d'audiovisuel peut prendre le pas sur les décisions de la DGIV, certains remarquent que le gouvernement ne prendra peut-être pas le risque de mécontenter Bruxelles. Surtout à l'heure où la Commission européenne va examiner les plaintes déposées par plusieurs diffuseurs privés européens (TF 1, BSKyB, groupe Berlusconi) contre l'utilisation de la redevance à des fins estimées « anticoncurrentielles ».

DÉPÊCHES

■ **RADIO** : Martin Brisac, conseiller délégué auprès d'Arnaud Lagardère, quitte le groupe Lagardère, à compter du 31 décembre. « Martin Brisac a décidé de réorienter sa carrière afin de développer de nouveaux projets », annonce un communiqué du groupe.

■ **PUBLICITÉ** : Europe Régies gèrera la publicité de la radio Skyrock, de RTL 9 et de quatorze chaînes de télévision thématiques du groupe AB, à partir du 1^{er} janvier 2000.

■ **PRESSE** : La Montagne (Clermont-Ferrand) et Le Populaire du Centre (Limoges) n'ont pas paru, mercredi 22 décembre, en raison d'une grève des journalistes relative aux 35 heures.

■ **Un accord sur la réduction du temps de travail a été signé**, mardi 21 décembre, au *Républicain lorrain* avec les journalistes, les employés et les ouvriers. Il prévoit la création de 32 emplois.

■ **L'Est républicain renonce à céder son agence de voyages au groupe Accor**, contrairement à ce qui avait été annoncé le 28 septembre.

■ **TÉLÉVISION** : Pathé a porté sa participation, directe et indirecte, dans la chaîne thématique Comédie ! à 66 %. A l'issue de cette opération, annoncée lundi 20 décembre, Canal+ et Rigolo Films détiennent respectivement 26 % et 22 % du tour de table de SHCC, société holding de contrôle de la chaîne thématique.

Guy Dutheil

La publicité Toyota victime des fantasmes millénaristes

DES CROIX, deux mains sur fond rouge et des mots comme « le pouvoir de la lune » et « la beauté des ténébres » inscrits sur une peinture qui sert de décor à une pub Toyota sont-ils des messages sataniques, des incantations au profit de la secte Moon, ou pire, un appel général au suicide ?

Ces symboles, qui figurent furtivement au début du spot conçu par l'agence de publicité Saatchi & Saatchi pour la voiture Yaris Verso (*Le Monde* du 21 décembre), ont été décortiqués par des experts réunis par les publicitaires dans l'urgence, mardi 21 décembre. Selon eux, ces graphismes ne sont que le fruit de la vision avant-gardiste d'un jeune peintre amérindien canadien, David Pelletier. Sans rapport avec un quelconque discours sectaire, donc. Dans le domaine de la publicité aussi, « les fantasmes du passage au nouveau millénaire induisent des interprétations apocalyptiques hasardeuses », estime Hayat El Mountacir, du Centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales Roger-Ikor.

C'est un technicien de la chaîne de télévision Météo qui, il y a trois semaines, trouva « bizarres » ces symboles invisibles par le téléspectateur non équipé d'un matériel professionnel et a donné l'alerte. « On était en train de faire une manipulation à l'antenne et on a vu une croix, du sang, des phrases qui fai-

saient référence au pouvoir de la lune ; j'ai considéré qu'il y avait peut-être un danger pour le téléspectateur, qui ne pouvait les voir parce que c'était trop rapide, et j'en ai parlé au patron de la chaîne », confie-t-il au Monde.

Le Bureau de vérification de la publicité (BVP), qui avait surtout regardé les conditions de sécurité liées à l'utilisation de la voiture (conduite, vitesse...) « sans rien remarquer d'autre », faxe son avis positif à la chaîne pour la rassurer. Cela n'empêche pas l'agence de publicité, alertée début décembre par la régie de Météo, de modifier la pub « sans savoir ce qui posait problème », affirme Philippe Lentschener, le PDG de Saatchi & Saatchi. Dans une deuxième version, les textes collés par le peintre deviennent flous et le mot moon (« lune ») est transformé en mother (« mère »). C'est un article titré « Des textes sataniques dans la pub Toyota », paru dans *Le Parisien* du 18 décembre, qui oblige les publicitaires à s'expliquer.

L'artiste choisi par la société de production Quad, lui, ne comprendrait pas ce qui se passe : « C'est un jeune type doux qui a seulement accepté de nous prêter une œuvre que l'on ne voulait pas trop fleur bleue », explique François Brun, le producteur. A coup sûr, elle ne l'est pas !

Florence Amalou

« Le Monde » détient 15 % de « Midi libre »

« **LE MONDE** » A PORTÉ SA PARTICIPATION de 10 % à 15 % dans le capital du groupe Midi libre (*Midi Libre* à Montpellier, *L'Indépendant* à Perpignan, *Centre-Pressé* à Rodez) à la suite de la cession des 22 % de parts détenues par la famille Bujon et ses alliés. Une filiale de Banexi Communication (BNP), présidée par Jean-Clément Texier, a acquis 15 % des 16 % du capital appartenant à la famille de Claude Bujon, ancien PDG et fils du fondateur, Maurice Bujon. De son côté, *Le Monde* a repris le solde (1 %) ainsi que 4 % détenus par des proches de la famille. « Désormais doté d'un actionnaire de référence industriel (Le Monde SA), *Midi libre* accueille dans son capital une très grande banque, le groupe BNP, qui témoigne ainsi de sa confiance dans l'avenir de nos journaux », a indiqué, dans un communiqué, le président du groupe *Midi libre*, José Frèches.

Réactions après la mise en examen d'un journaliste

APRÈS LA MISE EN EXAMEN DU JOURNALISTE Hubert Levet par le juge d'instruction Valérie Salmeron, du tribunal de grande instance de Paris, pour « divulgation d'informations financières confidentielles » (*Le Monde* du 22 décembre), la direction du quotidien financier *L'Agefi* a, dans un communiqué, estimé que « l'action exercée (...) paraît porter atteinte à l'indépendance de l'information ».

Rappelant la position de la Cour européenne des droits de l'homme, Reporters sans frontières (RSF) a, dans une lettre à la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, adressé une mise en garde « contre la violation du secret des sources des journalistes (...), la pierre angulaire de la démocratie ».

(Publicité)

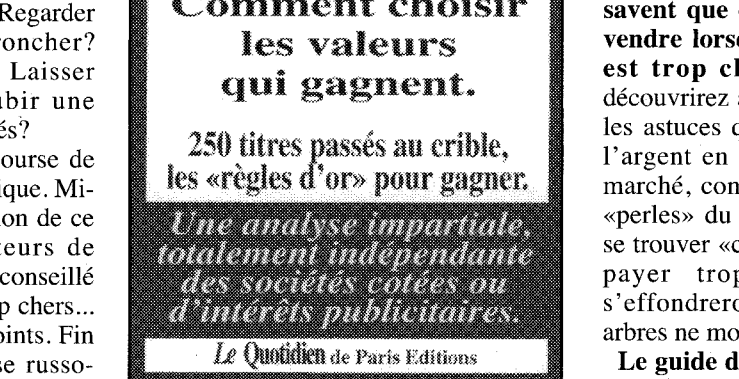
Nouvelle édition 2000. Tous les conseils après les records. Bourse: comment choisir les valeurs qui gagnent !

Où investir en 2000? Quelles sont les entreprises cotées qui ont les meilleures chances de grimper l'an prochain en Bourse? Quelles sont celles qui sont aujourd'hui surcotées et qu'il convient de vendre? Le livre de Nicolas Miguet est (enfin!) le guide 100% indépendant que vous attendiez. Il vous permet de comprendre simplement les mécanismes boursiers et d'agir librement pour votre plus grand profit.

Que faire en Bourse? Regarder passer les évolutions sans broncher? Laisser les autres s'enrichir? Laisser dormir son portefeuille? Subir une information et des conseils biaisés? A la fin de 1999, la Bourse de Paris est à son plus haut historique. Mi-1998, lors de la précédente édition de ce livre précieux pour ses lecteurs de l'époque, Nicolas Miguet avait conseillé de vendre beaucoup de titres trop chers... l'indice CAC40 était à 4400 points. Fin septembre 1998, en pleine crise russo-asiatique, alors que l'indice était tombé à 3000 points à peine, invité de RTL, il conseilla à ceux qui avaient vendu à temps sur ses conseils de racheter... Il avait pronostiqué, alors que tout le monde disait le contraire, un retour de l'indice CAC40 entre 4500 et 5000 points pour la fin de 1999. **Une fois de plus, il a eu raison.**

puissiez vous aussi gagner en Bourse.

Un ouvrage qui vous sera très utile tout au long de l'année, pour comprendre et pour agir ...



- les «règles d'or» à connaître avant d'agir;
- les atouts et les handicaps des grandes entreprises.

... enfin un livre qui va vous rapporter.

Nicolas Miguet ne craint pas de s'engager. Il ne doit rien à personne, mais tout à ses lecteurs. Le succès de ses ouvrages et sa grande réputation tiennent à la grande pertinence de ses avis dans le passé.

Au contraire de beaucoup, qui ne savent que conseiller d'acheter, il fait vendre lorsqu'il considère qu'un titre est trop cher. Dans ce livre, vous découvrirez avec facilité tous les trucs et les astuces qui permettent de gagner de l'argent en profitant des variations du marché, comment découvrir les futures «perles» du marché, comment éviter de se trouver «coincé» dans les modes et de payer trop cher des titres qui s'effondreront aussi sûrement que les arbres ne montent jamais jusqu'au ciel.

Le guide de Nicolas Miguet vous sera utile, pour vous ou pour un proche. Si vous nous commandez ce livre avant le 31 décembre 1999, un cadeau de valeur très utile et immédiatement rentable sera joint à la commande. Ne tardez pas: **commandez-le tout de suite!**

Vous pouvez également passer votre commande par internet:

www.bourse.fr

- Dans ce «Dossier du Quotidien» n°10, vous découvrirez en plus:
- le «B.A.-BA» des investisseurs qui gagnent;
 - le grand dictionnaire des termes financiers;
 - la fiscalité boursière;
 - les adresses utiles;

Pour recevoir -en priorité- votre exemplaire personnel renvoyez sans attendre votre bulletin de commande.

Où, je profite de votre offre et vous commandez:

..... ex. de: «*Bourse comment choisir les valeurs qui gagnent, édition 2000*» (au prix de 89F l'exemplaire, port compris); ex. de «Devendez Impôt-Malin Edition 2000» (89F l'ex); ex. de «Mitterrand: le grand Fourbe» (89F l'ex) ex. de: «Immobilier: comment réussir» (89F l'ex).

Je vous règle le total deF (à l'ordre de GNM SA) par: chèque, CCP ou Carte Banc. numéro

expire à fin:..... Signature:

NOTA BENE: le montant de votre commande est déductible fiscalement au titre des frais professionnels et de formation, si vous avez besoin d'une facture acquittée, cochez ici:

Nom:..... Prénom:.....

Adresse:.....

Code postal:..... Ville:.....

LM 22/12/99 **Bulletin à découper SVP** et à renvoyer avec votre règlement à GNM SA, Les Dossiers du Quotidien, BP 226 27132 Verneuil-sur-Avre Cedex

Notre Garantie absolue: si, pour une raison quelconque, ce guide ne vous convient pas, vous pourrez le renvoyer sous quinzaine après réception et serez intégralement remboursés.



TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **SIDEL : le numéro un mondial des machines à souffler des bouteilles en plastique**, vient de faire l'acquisition du suédois Norden, spécialisé dans les machines de remplissage et d'encartonnage pour la cosmétique et la pharmacie pour 44 millions d'euros.

● **EMBRAER : les industriels français qui ont racheté en octobre 20 % du capital d'Embraer** ont démenti mardi avoir l'intention de prendre à terme le contrôle de l'avionneur brésilien, contrairement à ce qu'affirmait lundi un article du quotidien *Folha de Sao Paulo*.

● **GROUPE ARNAULT : la holding familiale du PDG de LVMH, Bernard Arnault**, a annoncé mercredi avoir franchi en hausse le seuil de 10 % du capital du groupe Bouygues, pour en détenir au 15 décembre 10,36 % (lire page 20).

● **PHARMACIA & UPJOHN : depuis l'annonce de sa fusion avec son compatriote Monsanto**, lundi, les actions des deux entreprises pharmaceutiques américaines ne cessent de chuter, ce qui pourrait conduire, selon les analystes, à une rupture des fiançailles annoncées ou à la surenchère d'un troisième laboratoire pharmaceutique sur P & U.

SERVICES

● **AIR CANADA : le gouvernement d'Ottawa et l'agence antitrust canadienne ont donné mardi leur feu vert** pour la reprise par Air Canada de la compagnie aérienne rivale Canadian Airlines. Toutefois Air Canada devra faire des concessions : pas de fortes hausses de tarifs, abandon de certains créneaux (slots) à Toronto et continuer à desservir les communautés éloignées (*Le Monde* du 11 décembre).

● **KLM : la compagnie aérienne néerlandaise KLM devrait verser comme prévu 100 millions d'euros à Alitalia**, dans le cadre de leur alliance conclue au mois de novembre, malgré le report du transfert des vols à Malpensa (*Le Monde* du 14 décembre).

● **DISNEYLAND PARIS : l'intersyndicale CFTD, CGT, FO,**

CFTC, UNSA des salariés du parc de loisirs a finalement appelé à la grève pour jeudi. Les syndicats, qui demandent une revalorisation de la prime accordée aux salariés qui travailleront le 31 décembre et la réouverture de négociations salariales appellent « à un arrêt de travail qui devrait durer au moins la matinée de jeudi ».

● **RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE : l'établissement public propriétaire des infrastructures ferroviaires françaises va réduire de 28 % sa perte nette en 1999 à 9,87 milliards de francs** contre 13,7 milliards de francs en 1998, a indiqué mardi son président Claude Martinand.

● **ACCOR : le groupe hôtelier et de services aux entreprises et Eurotunnel, le concessionnaire du Tunnel sous la Manche**, ont annoncé mercredi la signature d'un protocole en vue de l'implantation d'un pôle hôtelier sur le site du terminal français.

● **TRANSPORT AÉRIEN : le nombre de passagers ayant pris l'avion sur des vols réguliers a pour la première fois dépassé 1,5 milliard cette année**, selon les statistiques préliminaires de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) publiées mardi. Le trafic mondial de passagers a augmenté de 6 %.

FINANCE

● **BANQUES AFB : les cinq syndicats du secteur** devaient se réunir mercredi 22 décembre et refuser de signer la dernière mouture du projet de convention collective que leur propose l'Association française des banques (AFB).

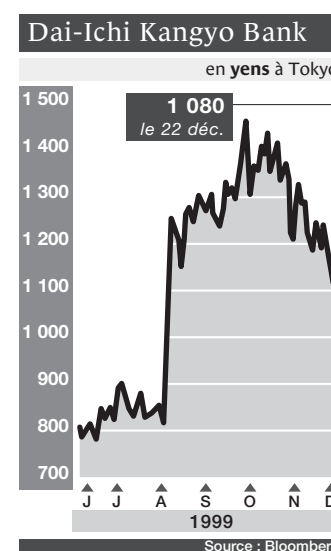
● **CAI : 1 100 personnes, soit un tiers des effectifs** de Crédit agricole Indosuez, travaillant dans les services de traitement informatiques vont être regroupées sur un site de la Caisse nationale de Crédit agricole à Saint-Quentin-en-Yvelines.

● **CCF : la banque française va créer avec l'américain SEI Investments** une société de gestion détenue à parité qui développera un nouveau type de fonds, pour lequel est sélectionnée une équipe d'une quarantaine de gérants internationaux, choisis parmi les meilleurs.

VALEUR DU JOUR

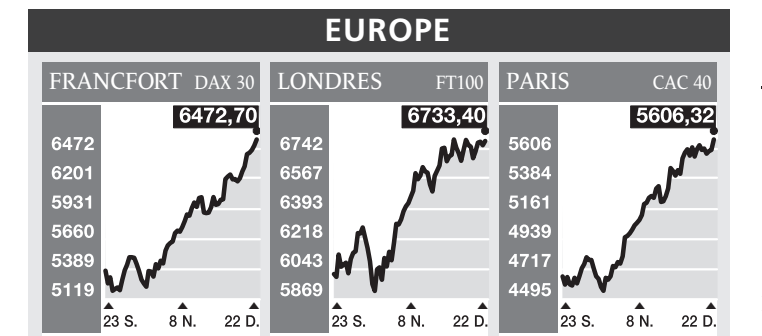
La fusion entre IBJ, Fuji et DKB est en marche

QUATRE MOIS après avoir été annoncé, le mariage entre les trois banques japonaises Dai-ichi Kangyo (DKB), Fuji Bank et Banque industrielle du Japon (IBJ) prend forme. Cette alliance donnera naissance à la première banque du monde en termes d'actifs (environ 1 200 milliards d'euros), devant la Deutsche Bank. Les trois établissements ont annoncé, mercredi 22 décembre, leur fusion prochaine en octobre, sous forme d'une holding, qui donnera naissance à la société Mizuho Holdings, détenue à parts égales par chacune des trois banques. Les titres des trois établissements seront échangés contre des actions Mizuho, à créer, à raison de une pour une. Le titre Dai-ichi Kangyo a clôturé la séance de mardi en hausse de 0,49 %, à 1 080 yens. Mizuho Holdings, qui sera la seule cotée, débutera ses activités dans les locaux de DKB, à Tokyo, le 29 septembre ou le 2 octobre 2000. Les établissements prévoient aussi de fusionner leurs filiales bancaires et leurs sociétés de Bourse le 1^{er} octobre 2000. Mais l'intégration complète des équipes n'est pas prévue avant le printemps 2002, avec la création d'entités autonomes par métiers. La nouvelle banque devrait dégager des synergies de 980 millions de dollars par an d'ici à 2005. Il est prévu de supprimer un cinquième des effectifs, aujourd'hui de 35 000 personnes, également dans un horizon de cinq ans. Cette opération est l'une des pierres de la profonde restructuration

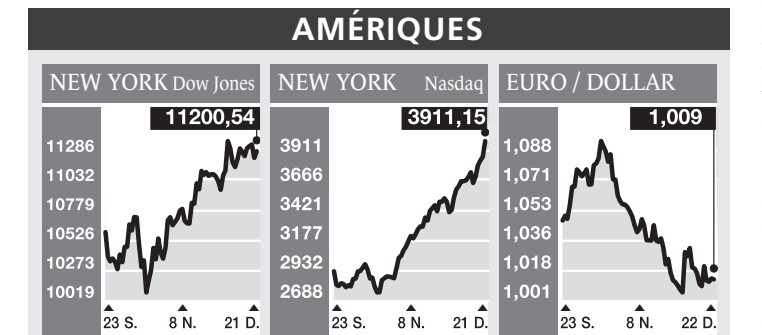


du secteur bancaire japonais, qui avait frôlé la crise systémique à l'automne 1998, forçant l'Etat à intervenir massivement. Les problèmes des banques japonaises remontent à l'explosion de la « bulle spéculative » au début des années 1990, qui a mis au jour le poids énorme des créances douteuses. Depuis la fin de l'été, deux autres fusions de taille ont été annoncées, celle d'Asahi et Tokai, prévue en 2000, et celle de Sakura et Sumitomo. Annoncée mi-octobre, cette opération, qui donnera naissance au numéro deux mondial en termes d'actifs, est prévue d'ici à avril 2002. Ce mariage est le premier entre deux banques issues de *zaibatsu*, ces conglomérats japonais officiellement démantelés après guerre mais qui structurent encore l'économie.

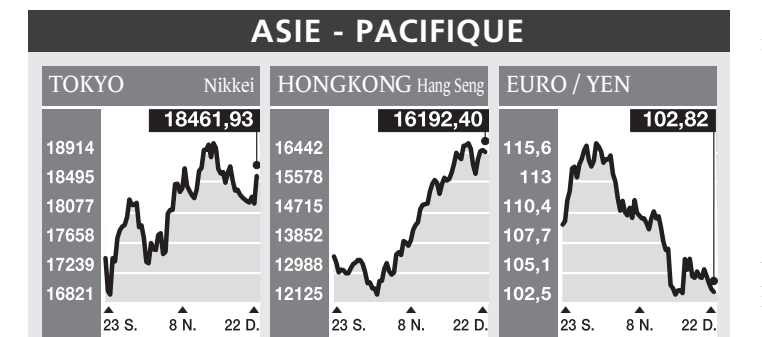
P. Sa. avec Bloomberg



Europe 9 h 50	Indices sélection	cours 22/12	Var. % 21/12	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4616,96	1,10	38,14
EUROPE	STOXX 50	4497,30	0,66	35,45
EUROPE	EURO STOXX 324	393,76	1,22	31,97
EUROPE	STOXX 653	361,61	0,82	29,52
PARIS	CAC 40	5606,32	1,39	42,20
PARIS	MIDCAG
PARIS	SBF 120	3816	1,20	43,66
PARIS	SBF 250
PARIS	SECOND MARCHÉ
AMSTERDAM	AEX	649,82	0,96	20,70
BRUXELLES	BEL 20	3172,12	0,67	-9,74
FRANCFORT	DAX 30	6472,70	0,84	29,28
LONDRES	FTSE 100	6733,40	0,39	14,46
MADRID	STOCK EXCHANGE	11605,20	0,28	17,98
MILAN	MIITEL 30	40373,00	1,69	14,85
ZURICH	SPI	7296,40	-0,07	1,90



Amérique 9 h 50	Indices sélection	cours 21/12	Var. % 20/12	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	11200,54	0,50	21,99
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1433,43	1,08	16,61
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	3911,15	3,36	78,37
TORONTO	TSE INDEX	8250,04	1,46	27,20
SAO PAULO	BOVESPA	15592	3,19	129,83
MEXICO	BOLSA	393,73	0,63	69,36
BUENOS AIRES	MERVAL	551,16	0,05	28,16
SANTIAGO	IPSA GENERAL	140,81	0,57	82,87
CARACAS	CAPITAL GENERAL	4906,43	0,44	2,46



Zone Asie 9 h 50	Indices sélection	cours 22/12	Var. % 21/12	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	18461,93	2,11	33,37
HONGKONG	HANG SENG	16192,40	-0,35	61,14
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	2383,37	0,88	71,13
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	121,09	1,19	86,46
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3141,40	1,10	11,66
BANGKOK	SET	32,78	3,41	27,65
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4918,20	2,76	60,97
WELLINGTON	NZSE-40	2205,32	-0,08	6,78

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 était en hausse de 0,72 %, à 5 606,20 points, dans la première heure de cotation, mercredi 22 décembre. La Bourse de Paris a terminé la séance en légère hausse mardi dans un marché modérément actif. L'indice a clôturé en hausse de 0,15 % à 5 529,24 points. Le volume sur le règlement mensuel s'est élevé à seulement 2,23 milliards d'euros, dont 2,0 milliards sur les seules valeurs du CAC 40.

FRANCFORT

À LA BOURSE de Francfort, l'indice de référence DAX progressait de 0,55 %, à 6 453,81 points, en début de matinée mercredi. La veille, la Bourse a inscrit son sixième record historique d'affilée, clôturant à 6 418,68 points, soit une hausse de 0,63 % par rapport à la veille.

LONDRES

L'INDICE FOOTSE de la Bourse de Londres s'inscrivait en recul de 0,35 %, à 6 707,50, points, dans les premières transactions mercredi. Le marché a fini en baisse mardi, l'indice abandonnant 23,7 points à 6 707,5 points, soit une chute de 0,35 % par rapport à la veille.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé, mercredi, sur un bond de 2,1 % grâce à une forte progression des valeurs technologiques, à la suite de la bonne tenue de Wall Street. L'indice Nikkei a gagné 381,55 points, à 18 461,93 points.

NEW YORK

L'INDICE COMPOSITE de la Bourse électronique Nasdaq a connu mardi la plus forte hausse en points de son histoire avec un gain de 127,28 points, soit une hausse de 3,36 %, pulvérisant au passage son record vieux de seulement vingt-quatre heures. L'indice Nasdaq s'est un peu plus rapproché des 4 000 points, à 3 911,15 points, 56^e record de l'année, et un bond de pratiquement 80 % sur l'année. L'indice Dow Jones a progressé de 0,50 %, à 11 200,54 points, et le Standard and Poor's 500 a battu un nouveau record, à 1 433,43 points, en hausse de 1,08 %.

TAUX

LES RENDEMENTS des obligations d'Etat en Europe se tendaient légèrement en début de matinée mercredi 22 décembre. Celui de l'obligation assimilable du Trésor français émise à 10 ans s'inscrivait à 5,38 % et celui du Bund allemand émis à même échéance à 5,26 %. Mardi, outre-Atlantique, le taux de rendement de l'obligation du Trésor à 30 ans avait grimpé à 6,45 %, son plus haut niveau depuis plus de deux ans, contre 6,43 % lundi. Ce taux évolue en sens inverse du prix de l'obligation.

CHANGES

L'EURO se reprenait très légèrement face au dollar lors des premiers échanges mercredi 22 décembre. La devise européenne s'échangeait à 1,0099 dollar, contre 1,0073 dollar mardi soir. La monnaie américaine cotait 102,07 yens.

ÉCONOMIE

Poursuite de la hausse de l'inflation dans la zone euro

LE TAUX D'INFLATION dans la zone euro a grimpé à 1,6 % en novembre 1999, en glissement annuel, contre 1,4 % en octobre et 1,2 % en septembre et en août, a annoncé mardi 21 décembre l'office européen de statistiques Eurostat. Il y a un an, en novembre 1998, le taux d'inflation était de 1,0 % seulement. Le taux d'inflation de l'ensemble des 15 Etats membres de l'Union a lui aussi augmenté, passant de 1,3 % en octobre à 1,5 % en novembre. Les taux annuels les plus élevés en novembre ont été relevés en Irlande (3,0 %), au Danemark et en Espagne (2,7 % chacun), en Grèce (2,2 %) et aux Pays-Bas et en Italie (2,0 % chacun). Les taux les plus bas ont été enregistrés en Suède (0,8 %), en France et en Autriche (1 % chacun), en Allemagne (1,1 %), au Royaume-Uni (1,3 %) et en Belgique (1,6 %). Le Portugal, la Finlande et le Luxembourg ont eu un taux de 1,9 % chacun.

● **EURO : Otmar Issing, chef économiste de la Banque centrale européenne (BCE)**, a estimé que « l'euro possède une stabilité interne telle qu'on l'a peu observée (pour une monnaie) au cours de ce siècle », dans un entretien au quotidien *Die Welt* paru mardi. Le plus important pour la BCE est de poursuivre sa tâche première, à savoir de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro, ce qui ne pourra à terme que profiter à la devise européenne sur les marchés des changes, a-t-il souligné. « Je ne connais pas de monnaie dotée d'une stabilité interne qui a affiché durablement une valeur externe faible. » Interrogé sur la pertinence d'une intervention de la BCE pour soutenir l'euro, malmené sur les marchés des changes, M. Issing a souligné : « L'histoire monétaire nous a appris que des interventions réussissent seulement si elles sont coordonnées entre des grands acteurs (monétaires) et si elles sont réalisées à un moment adéquat. »

● **FRANCE : les défaillances d'entreprises** ont diminué de 6,5 % en novembre, avec 4 219 cas (données brutes), contre 4 512 un an plus tôt, a annoncé mardi l'observatoire des entreprises du groupe d'informations économiques Coface SCRL. Sur les douze derniers mois, le nombre de défaillances recule de 8,8 %, à 49 058 défaillances.

● **Le chiffre d'affaires en volume du commerce de détail** a baissé au troisième trimestre 1999 de 0,4 % par rapport au trimestre précédent, mais a néanmoins connu une

hausse de 3,2 % par rapport à la même période de 1998, indique mardi l'Insee dans ses notes de conjoncture.

● **ESPAGNE : l'Etat a enregistré en novembre un déficit budgétaire** de 220,7 milliards de pesetas (1,33 milliard d'euros), en hausse de 71,4 % par rapport à novembre 1998, a annoncé mardi le ministre de l'économie. Pour l'ensemble des onze premiers mois de 1999, l'Etat a accusé un déficit budgétaire de 313 milliards de pesetas.

● **PORTUGAL : le déficit de la balance commerciale** a enregistré pendant les trois premiers trimestres de 1999 une aggravation de 18,4 %, à hauteur de 9,1594 milliards d'euros, par rapport à la même période de l'année précédente, a annoncé mardi l'Institut portugais de statistiques.

● **POLOGNE : le produit intérieur brut** a enregistré une hausse de 4,9 % au 3^e trimestre 1999, comparé à la même période de 1998, a annoncé mardi le Bureau national des statistiques. La hausse a atteint 3,2 % pour les neuf mois de l'année comparé à la même période de 1998.

● **ÉTATS-UNIS : le Comité monétaire de la Réserve fédérale** a laissé ses taux inchangés mardi tout en se déclarant prêt à les relever au besoin lors de sa prochaine réunion en février pour éviter une surchauffe (lire page 20).

● **Le déficit budgétaire américain** s'est élevé à 27,64 milliards de dollars en novembre, à comparer au déficit de 16,94 milliards du même mois l'an dernier. Pour les deux premiers mois de l'exercice budgétaire 2000, le déficit fédéral se chiffre à 54,30 milliards de dollars, contre 49,38 milliards pour la même période de 1998.

● **Un quart des achats entre entreprises sera effectué en ligne** aux Etats-Unis en 2003, selon une étude du Boston Consulting Group présentée mardi. Le commerce dit de « business to business » (entreprise à entreprise) va croître à un rythme annuel de 33 % pour atteindre un volume de 2 800 milliards de dollars aux Etats-Unis en 2003, estime le groupe de conseil américain.

● **JAPON : la production automobile** a rebondi en novembre 1999, progressant de 3 % par rapport au même mois de l'année précédente, à 873 572 véhicules. En ce qui concerne les seules voitures particulières, la production a progressé de 4,1 %. En revanche, la production de camions a chuté de 2,6 % et la production d'autobus a diminué de 2,5 %.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro			
Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Euro contre	21/12
FRANC.....	6,55957	EURO.....	0,15245	COURONNE DANOISE.....	7,4394
DEUTSCHEMARK.....	1,95638	DEUTSCHEMARK.....	3,95385	COUR. NORVÉGIENNE.....	8,0810
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL. (1000).....	3,38774	COUR. SUÉDOISE.....	8,5990
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238	COURONNE TCHÈQUE.....	36,1120
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN.....	1,5685
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37603	SCHILLING AUTR. (10).....	4,78703	DOLLAR CANADIEN.....	1,4932
PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	PUNT IRLANDAISE.....	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLAND.....	1,9565
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371		FLORIN NÉERLANDAIS 2,97660		DRACHME GRECQUE.....	330,5500
FRANC BELGE (10).....	4,03999	FRANC BELGE (10).....	1,62807	FLORINT HONGROIS.....	254,2100
MARKKA FINLAND.....	5,94573	MARKKA FINLAND.....	1,10324	ZLOTY POLONAIS.....	4,1762

Cours de change croisés					
22/12 9 h 50	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours FR.S.
DOLLAR.....	0,98131	1,00905	1,15380	1,60905
YEN.....	101,90500	102,82000	15,67500	163,98000
EURO.....	0,99103	0,97257	0,15245	1,59460
FRANC.....	6,50205	6,37955	6,55957	10,45960
LIVRE.....	0,62148	0,60990	0,62710	0,09560
FRANC SUISSE.....	1,58680	1,55675	1,60050	0,24395	2,55165

Taux d'intérêt (%)

Taux 21/12	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE.....	2,98	3,10	5,36	5,90
ALLEMAGNE.....	2,75	3,41	5,24	5,87
GDE-BRETAG.....	5	5,58	5,33	4,49
ITALIE.....	2,75	3,36	5,48	6,04
JAPON.....	0,20	0,20	1,70	2,48
ÉTATS-UNIS.....	5,56	5,59	6,34	6,43
SUISSE.....	0,88	1,97	3,53	4,26
PAYS-BAS.....	2,70	3,36	5,38	5,98

Matif

Cours 9 h 50	Volume 22/12	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5	2500	85,85	86,11
MARS 99.....	NC	NC
Euribor 3 mois	NC	NC
JANVIER 99.....	NC	NC

Matières premières

En dollars		
MÉTAUX (LONDRES)	Cours 21/12	Var. % 20/12
CUIVRE 3 MOIS.....	1828,50	+ 0,08
ALUMINIUM 3 MOIS.....	1600,50	+ 0,22
PLOMB 3 MOIS.....	493,50	- 0,70
ETAIN 3 MOIS.....	5740	- 0,26
ZINC 3 MOIS.....	1211	+ 0,08
NICKEL 3 MOIS.....	8140	+ 0,31
MÉTAUX (NEW YORK)	Cours 20/12	\$/TONNE
ARGENT A TERME.....	5,20	- 0,67
PLATINE A TERME.....	101076,15	+ 0,15
GRAINES DENRÉES	Cours 20/12	\$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO).....	236
MAÏS (CHICAGO).....	185,75
SOJA TOURTEAU (CHG.).....	145,10	- 0,21
SOFT		

FINANCES ET MARCHÉS

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action Alitalia a perdu 3,28 % mardi 21 décembre. La compagnie estime que la décision du gouvernement italien d'arrêter le transfert de ses vols du vieux aéroport de Milan-Linate vers la nouvelle aéroport de Milan-Malpensa pèsera lourdement sur ses résultats en 2000 ainsi que son projet d'alliance avec KLM. A Amsterdam, l'action KLM a cédé 2,44 %.

● Le titre British Airways a perdu mardi 5,75 pence, à 396 pence, après la révision en baisse des prévisions de plusieurs courtiers à la suite de l'accord annoncé lundi pour l'entrée de Singapore Airlines à hauteur de 49 % dans Virgin Atlantic, ce qui risque d'accroître encore la concurrence sur les liaisons nord-atlantiques vitales pour British Airways.

Table with columns: 22/12 9h46, Code pays, Cours euros, % Var. 21/12. Section: AUTOMOBILE. Includes entries for AUTOLIV SDR, BASEF AG, BMW, etc.

Table with columns: 22/12 9h46, Code pays, Cours euros, % Var. 21/12. Section: BANQUES. Includes entries for ABNEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, ALL & LEICS, etc.

Table with columns: 22/12 9h46, Code pays, Cours euros, % Var. 21/12. Section: CONSTRUCTION. Includes entries for ACCIONA, AKTOR SA, ASKO -A, etc.

Table with columns: 22/12 9h46, Code pays, Cours euros, % Var. 21/12. Section: PRODUITS DE BASE. Includes entries for ACERINOX R, ALUMINUM GREEK, ALUMINIUM GREEK, etc.

Table with columns: 22/12 9h46, Code pays, Cours euros, % Var. 21/12. Section: CONSUMATION CYCLIQUE. Includes entries for ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, AIR FCE, etc.

Table with columns: 22/12 9h46, Code pays, Cours euros, % Var. 21/12. Section: CHIMIE. Includes entries for AIR LIQUIDE/RM, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table with columns: Code pays, Cours euros, % Var. 21/12. Section: BOC GROUP PLC, CELANESE N, CIBA SPEC CHEM, etc.

Table with columns: Code pays, Cours euros, % Var. 21/12. Section: CONGLOMERATS. Includes entries for CCIP/RM, CHRISTIAN DIOR, CIR, etc.

Table with columns: Code pays, Cours euros, % Var. 21/12. Section: TÉLÉCOMMUNICATIONS. Includes entries for EIRCOM, BRITISH TELECOM, CABLE & WIRELES, etc.

Table with columns: Code pays, Cours euros, % Var. 21/12. Section: SERVICES FINANCIERS. Includes entries for 3I, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, etc.

Table with columns: Code pays, Cours euros, % Var. 21/12. Section: ALIMENTATION ET BOISSON. Includes entries for ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT F, BASS, etc.

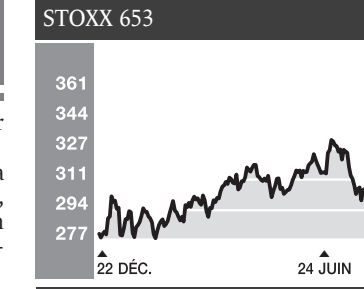


Table listing various companies and their stock prices, including HILTON GROUP, MOULINEX/RM, NCL HLDG, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ASTRAZENECA, AVENTIS/RM, ELAN CORP, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AKER MARITIME, BG, BP AMOCO, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including METRA A, METSO, MORGAN CRUCIBLE, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AEROSPIATALE MA, ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AEGON NV, AGF/RM, ALLEANZA ASS, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

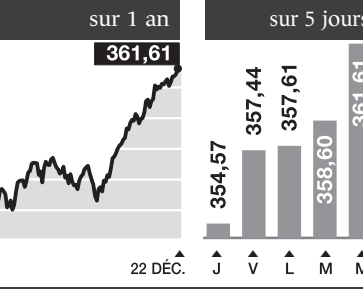


Table listing various companies and their stock prices, including SEGUROS MUNDIAL, SKANDIA INSURAN, STOREBRAND, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ABB N, ADECCO N, ALSTOM, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AKER MARITIME, BG, BP AMOCO, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including METRA A, METSO, MORGAN CRUCIBLE, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AEROSPIATALE MA, ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AEGON NV, AGF/RM, ALLEANZA ASS, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

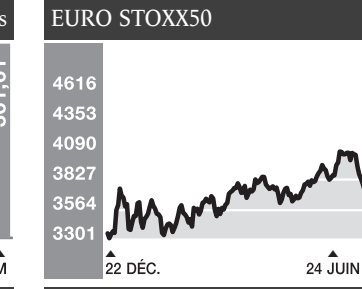


Table listing various companies and their stock prices, including SEGUROS MUNDIAL, SKANDIA INSURAN, STOREBRAND, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ABB N, ADECCO N, ALSTOM, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AKER MARITIME, BG, BP AMOCO, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including METRA A, METSO, MORGAN CRUCIBLE, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AEROSPIATALE MA, ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AEGON NV, AGF/RM, ALLEANZA ASS, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

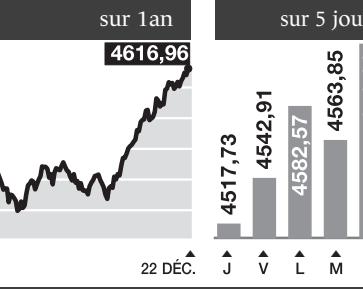


Table listing various companies and their stock prices, including SEGUROS MUNDIAL, SKANDIA INSURAN, STOREBRAND, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including ABB N, ADECCO N, ALSTOM, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AKER MARITIME, BG, BP AMOCO, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including METRA A, METSO, MORGAN CRUCIBLE, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AEROSPIATALE MA, ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AEGON NV, AGF/RM, ALLEANZA ASS, etc.

Table listing various companies and their stock prices, including AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table with columns: 22/12 9h46, Cours euros, % Var. 21/12. Section: AMSTERDAM. Includes entries for AIRSPRAY NV, ANTONOV, CARDIO CONTROL, etc.

Table with columns: 22/12 9h46, Cours euros, % Var. 21/12. Section: BRUXELLES. Includes entries for ENVIPO HLD CT, FARDEM BELGIUM B, INTERNO HLD, etc.

Table with columns: 22/12 9h46, Cours euros, % Var. 21/12. Section: FRANCFORT. Includes entries for T & I AG & CO/KGAA, AXTRON, ALCUSTA TECHNOLOGIE, etc.

Table with columns: 22/12 9h46, Cours euros, % Var. 21/12. Section: SERVICES COLLECTIFS. Includes entries for AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

Table with columns: 22/12 9h46, Cours euros, % Var. 21/12. Section: SERVICES COLLECTIFS. Includes entries for AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

Table with columns: 22/12 9h46, Cours euros, % Var. 21/12. Section: SERVICES COLLECTIFS. Includes entries for AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

Table with columns: 22/12 9h46, Cours euros, % Var. 21/12. Section: SERVICES COLLECTIFS. Includes entries for AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

Table with columns: 22/12 9h46, Cours euros, % Var. 21/12. Section: SERVICES COLLECTIFS. Includes entries for AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

www.lemonde.fr
EDITIONS MOBILES
Consultez Le Monde sur assistant personnel (Palm Pilot, Windows CE...)

VALEURS FRANÇAISES

L'action Bouygues gagnait 7,3 %, à 595 euros, mercredi 22 décembre lors des premières transactions. Le Groupe Arnault, la holding familiale du PDG de LVMH, Bernard Arnault, a annoncé mercredi avoir franchi en hausse le seuil de 10 % du capital du groupe Bouygues, pour en détenir au 15 décembre 10,36 %.

Table of French stock market values with columns for company name, current price, and percentage change. Includes companies like B.N.P., Bouygues, and various industrial firms.

NOUVEAU MARCHÉ

Table of new market values with columns for company name, current price, and percentage change. Includes companies like ADL PARTNER, ACCESS COMME, and various tech firms.

SICAV

Table of SICAV (Investment Funds) values with columns for fund name, current price, and percentage change. Includes funds like ÉCUR. ACTIONS EUROP., ÉCUR. CAPITALISATION C., etc.

Main table of stock market values with columns for company name, current price, and percentage change. Includes companies like BAZAR HOT. VILLE, BIC, BIS, B.N.P., BOLLORÉ, BONGRAN, etc.

SECONDE MARCHÉ

Table of second market values with columns for company name, current price, and percentage change. Includes companies like ARKOPHARMA, ASSUR.BQ.POP., ASSYSTEM, etc.

Table of SICAV values with columns for fund name, current price, and percentage change. Includes funds like ÉCUR. ACTIONS EUROP., ÉCUR. CAPITALISATION C., etc.

Table of international stock market values with columns for company name, current price, and percentage change. Includes companies like AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, etc.

Table of international stock market values with columns for company name, current price, and percentage change. Includes companies like AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, etc.

ABRÉVIATIONS B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES 1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; * ou offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1)

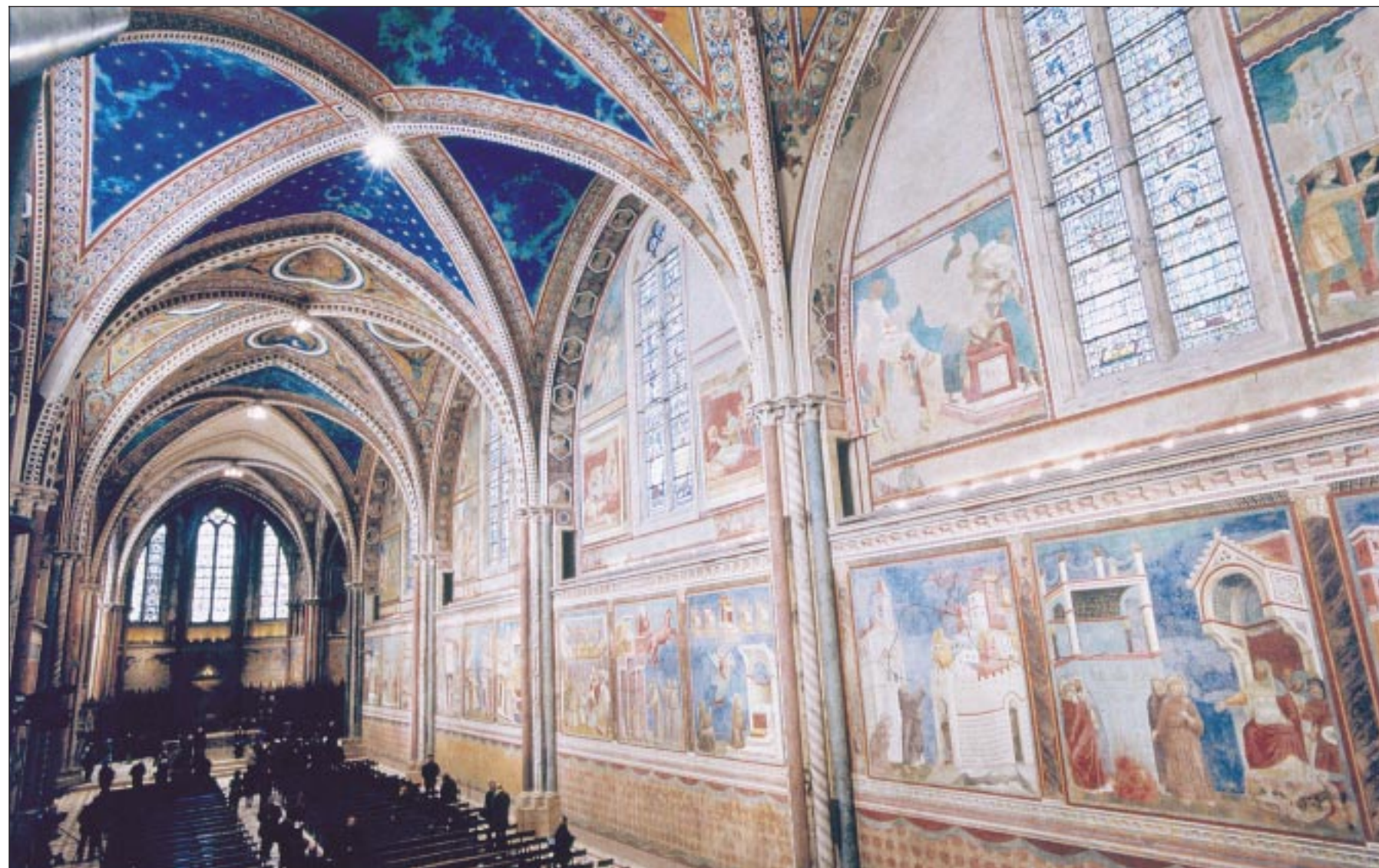
Table of RM (1) values with columns for company name, current price, and percentage change. Includes companies like CLAYEUX (LY), CNIM CA#, CNFM, etc.

SICAV

Table of SICAV values with columns for fund name, current price, and percentage change. Includes funds like ÉCUR. ACTIONS EUROP., ÉCUR. CAPITALISATION C., etc.

Advertisement for AVENTIS featuring a portrait of a man and the text 'RHÔNE-POULENC DEVIENT AVENTIS' and 'Je suis actionnaire de l'avenir...'.

Advertisement for LA POSTE featuring a logo and text 'Sicav Info Poste' and '08 36 68 50 10'.



L'intérieur de la basilique supérieure San Francesco, restaurée après le tremblement de terre. Elle fut édifée entre 1230 et 1253, sur la basilique inférieure.

On peut voir, le long de la nef, une partie du célèbre cycle de fresques illustrant la vie du « Poverello », exécutées par Giotto (en haut à gauche).

Détail d'une fresque, la partie effacée résultant de séismes antérieurs (ci-dessous).

Soutenu par des murs puissants, le « Sacro Convento » vu de la vallée (page de droite).



Assise ressuscitée

DES ÉTAIS en bois soutiennent les maisons corsetées de fer. Une sur dix, environ, est en chantier. Partout, des édifices restaurés ou en voie de l'être. Rares sont les rues sans une pancarte rouge interdisant l'entrée pour cause de travaux. Car Assise, comme 13 % de l'Ombrie, a été ébranlée par un séisme. Sergio Fusetti, conservateur de la basilique depuis vingt-cinq ans et restaurateur en chef des fresques, a vécu le drame. « Le vendredi 26 septembre 1997, à 2 h 32, la terre a tremblé. À 3 heures, j'étais sur place. La basilique inférieure était intacte. Dans la basilique supérieure, de petits bouts de fresques, huit cents environ, étaient tombés dans le transept. »

Le matin, il fait fermer l'église pour évaluer les dégâts. « À 11 h 42, survient cette grande secousse, d'intensité IX. J'étais sous l'autel, expliquant la situation au sovrintendente, quand deux failles se sont ouvertes au-dessus de la nef (une partie de la voûte à la croisée du transept et celle de la première travée). J'étais enseveli sous les

En l'an 2000, l'Unesco devrait inscrire au Patrimoine mondial de l'humanité cette ville d'Italie dont la basilique a retrouvé toute sa splendeur

décombres et la poussière, mais, heureusement, j'avais vu la fissure s'ouvrir et m'étais précipité au bas des marches. J'ai eu trois côtes cassées. Puis quelqu'un a ouvert une porte, et les vingt et un survivants se sont dirigés vers cette lumière. Cinq secondes de plus et toute la voûte tombait. »

Bilan : quatre morts, 180 m² de fresques écroulées – sur une superficie de 5 000 m². L'émotion

passée, le travail s'organise. D'abord, déblayer les 1 300 tonnes de débris accumulés sur les voûtes en sept siècles, dresser un échafaudage, reconstruire les arcs en les renforçant par le haut, afin de se prémunir contre de futurs séismes – l'édifice a subi 23 tremblements de terre depuis son achèvement, en 1253. Désormais, « la basilique peut soutenir des secousses d'intensité XII, c'est-à-

dire le maximum, affirme Sergio Fusetti. Au-delà, il ne reste plus rien. »

Les fresques ont été confiées à ceux qui les avaient déjà nettoyées, vingt ans plus tôt. Les 400 000 fragments recueillis et triés, il faut maintenant reconstruire les images. Pour cela, les restaurateurs ont recours à deux méthodes. L'une, traditionnelle, pour les fresques de Giotto, exécutées sur fond humide ; l'autre, informatique, avec reconstitution par ordinateur, pour celles de Cimabue, réalisées sur fond sec. En 2001, les huit saints de l'entrée devraient être remis en place.

Depuis sa réouverture, le 28 novembre, la basilique San Francesco a retrouvé sa splendeur première. Les taches grises proviennent de séismes antérieurs et l'aspect en « négatif » des fresques de Cimabue est dû à l'altération du blanc de céruse, qui a inversé les rapports entre couleurs claires et sombres. San Rufino et Santa Chiara devraient être achevés en mai 2000.

Est-ce la lumière, la couleur si tendre de sa pierre, une magie toute ombrienne enveloppe Assise, rendue à sa beauté primitive. Hautes maisons moyenâgeuses aux murs puissants, fontaines, escaliers reliant les trois rues tortueuses qui montent de San Francesco vers Santa Chiara, à chaque extrémité de la ville. Les façades de San Rufino, Santa

Chiara et de San Francesco composent, à cet égard, une trilogie incomparable. Façades larges et pures, en pierre rose ou blanche, fraîche comme aux premiers jours. Elles sont romanes, ou de ce gothique très sobre propre aux franciscains. Avec, pour seul élément décoratif, la rosace.

UN SENTIMENT DE BONHEUR

Le dimanche, les cloches, bourdon grave et notes claires, carillonnent à toute volée. Se trouver, alors, au pied de San Rufino, est un pur plaisir. Tous les jours, le beffroi sonne pesamment l'heure et, allègrement, les quarts d'heure. L'air est vif, le ciel clair, c'est un bonheur de respirer. Sentiment grisant d'assister à une renaissance.

Pour parcourir la cité sans peine, partir du haut et descendre les ruelles qui ménagent de belles échappées sur les toits de tuiles en argile, en parfaite continuité avec les murs. Commencant par San Rufino. Poursuivant par Santa Chiara et San Francesco, nés d'une dévotion sincère mais aussi du commerce des reliques, la meilleure façon d'attirer les pèlerins qui, déjà, faisaient marcher les affaires, étant d'abriter ces objets de dévotion dans une église.

Comme les fresques du Maître de Saint-François (1250-60) dans la basilique inférieure, celles de Giotto, dans la basilique supé-

De l'immortalité de l'âme

Le plus bel ornement de Spello, à 7 kilomètres d'Assise, est la chapelle peinte à fresque par le Pinturicchio (1454-1513) dans l'église de Sainte-Marie Majeure. Elle traduit un nouveau bond en avant dans l'art pictural : espace mathématiquement calculé, perspective soulignée par la fuite du sol, jardin idéal. Les couleurs du vêtement de la Vierge ont été définies en 787 par le concile de Nicée II : le bleu de sa cape symbolise la perfection, le vert de la doublure la pureté, le pourpre de sa robe l'incarnation du Verbe. A droite du cœur, la Vierge à l'Enfant de Pietro Vannucci, dit le Pérugin (1450-1523) paraît pâle et sans vie. Ce dernier peignait le visage et laissait le reste à ses élèves. Dans ses *Vies*, Vasari n'est pas tendre avec lui. « Pietro, écrit-il, était un homme très peu religieux et l'on ne put jamais lui faire croire à l'immortalité de l'âme. Il ne croyait que dans les biens de la fortune et, pour de l'argent, il aurait fait n'importe quel mauvais contrat. »

Carnet de route

● **REPÈRES.** Les collines ombriennes se parcourent en voiture, ce qui permet d'égrener librement les cités d'art. Sur le mont Subasio (420 m), Assise, fraîche en hiver, se découvre au printemps et à l'automne (éviter les foules estivales). ● **CRÈCHE.** En 1223, au couvent de Greccio, petite cité d'Emilie-Romagne limitrophe de l'Ombrie, François célèbre la messe de la Nativité devant une crèche, entre bœuf et âne. Comme le moindre geste de ce

moine révolutionnaire, celui-ci frappe les esprits : c'est la première crèche de l'histoire. L'Ombrie perpétue cette tradition toute franciscaine. A Gubbio, un arbre de Noël géant, dessiné par 500 lumières, s'étire sur 400 mètres sur le versant du mont Ingino. ● **ACCÈS.** Paris-Rome, en 2 heures, 7 vols quotidiens, à partir de 1 673 F (255 €), avec Alitalia (tél. : 0802-315-315) et Air France (tél. : 0802-802-802). Assise est à 3 heures de route.





G. BERENGO GARDIN/CONTRASTO



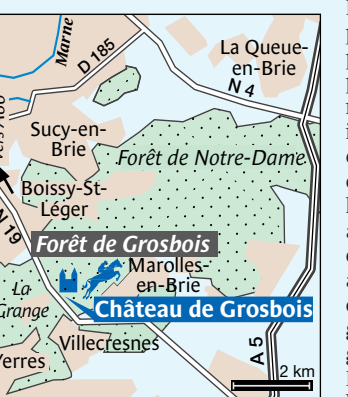
G. BERENGO GARDIN/CONTRASTO

Week-end à Grosbois chez « le roi de la République »

Malgré défaites, trahisons et prévarications, les maréchaux d'Empire ont parfois du bon, tel Berthier, grâce auquel la banlieue sud-est de Paris a l'un des plus beaux espaces verts franciliens (600 hectares reliant les forêts de Notre-Dame et de la Grange) et l'un des châteaux Louis-XIII les mieux conservés de France. Mais qui connaît Grosbois ? Grosbois qui, certains dimanches, ne reçoit guère plus de cinquante visiteurs... Pourtant, que de fantômes – bienfaits ou maléfiques – sont réunis derrière cette grille turquoise et or, au fond de ces chênaies, dans cette galerie des Batailles inaugurée un quart de siècle avant celle de Versailles ! Que d'attraits artistiques de premier ordre dans cet édifice rouge et blanc, commencé par un ministre d'Henri IV et contenant fresques d'Abraham Bosse, plafonds peints pluricentenaires, mobilier signé Jacob, œuvres d'Oudry, Carle Vernet, Canova, Winterhalter !

Ces trésors sont à vingt minutes de la porte de Charenton, à cheval sur trois communes val-de-marnaises : Boissy-Saint-Léger, Marolles-en-Brie et Villecresnes. Du bâtard de Charles IX mué en faux-monnayeur au nazi Goering, une incroyable cohue historique traverse Grosbois : Saint-Simon, Samuel Bernard, Choderlos de Laclos, Joséphine de Beauharnais, M^{me} Tallien, Talleyrand, Bernadotte, Napoléon, l'Aiglon, Fouché, Benjamin Constant, M^{me} Récamier, David, Louis XVIII, Napoléon III, Paul Bourget, Francis Carco, le dernier roi du Portugal, etc. De 1805 à 1962, les Berthier et consorts furent les maîtres du palais et du domaine avant de les vendre à la Société d'encouragement à l'élevage du cheval français, qui en a fait un centre d'entraînement hippique unique en son genre en Europe, où vivent plus de 500 personnes et de 1 000 chevaux. Néanmoins, quand à Grosbois on parcourt petits cabinets ou grandes allées, les éléments prestigieux de jadis ou d'aujourd'hui n'empêchent pas un profil estompé de dominer l'ensemble : peut-être parce que le nobliau provençal Paul de Barras (1755-1829), régicide puis vrai patron du Directoire (1795-1799), voyou politique s'il en fut, aima son « jardin de Grosbois », planté de 9 000 arbres fruitiers, plus que quiconque sans doute parmi la longue théorie des propriétaires. Lorsque Bonaparte eut éliminé le directeur,

Barras s'accrocha encore deux ans au domaine ; abandonné de tous, prié de s'exiler par son ancienne maîtresse Joséphine venue le revoir cachée derrière un voile noir, lui, au contraire, suppliait Fouché de le laisser vivre à Grosbois, « en simple particulier ». Il fallut la poigne de Bonaparte pour l'expulser. Il y a peu de souvenirs de Barras ici et cependant il est là, dans ces salons et ces alcôves où il donnait ses audiences officielles ou galantes, où il gouvernait la France, en ces lieux où il fut



durant moins d'un lustre « le roi de la République ».

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

★ A 22 km de Paris par l'A 86 et la RN 19 via Créteil, le château est, jusqu'en mars, ouvert aux seuls groupes (au moins 20 personnes) ; le centre hippique, lui, ne se visite qu'en groupe ; dans les deux cas sous la responsabilité de Maurice Moncet. Accès : château seul, 25 F, 3,8 € ; les deux sites, 45 F, 7 €. Tél. : 01-45-10-24-24. Sur place, deux versions illustrées de l'histoire de Grosbois, par Roger Guillemard (180 p., 250 F, 38 €) ou par Henry Soulange-Bodin (25 p., 50 F, 8 €). Lire aussi *L'Art de soigner et d'entraîner les chevaux*, texte hittite de Kikkuli mis en français moderne, col. « Caracole », Favre, Lausanne, 128 p., 95 F, 14 €. Deux bonnes auberges : La Biche au bois, en bordure du parc de la Grange (31, avenue Gourgaud, 91330 Yerres, tél. : 01-69-48-69-95), 250 F (38 €) le repas avec vin et, pour spécialité, l'anasan au poivre ; Le Bel-Air et sa boutique gastronomique (RN 19, le long du domaine, tél. : 01-45-99-03-20), menu à 190 F (29 €). Golf à Marolles-en-Brie, tél. : 01-45-95-18-18.

rieure, narrent, sur un mode pictural nouveau, les mêmes épisodes de la vie de François. Au premier chef celui qui a le plus frappé ses imaginations : comment il se dépouille de ses vêtements, lors du procès en place publique que lui inflige son père, après qu'il eut vendu tout le drap de son échoppe, et comment l'évêque couvre la nudité du jeune homme.

L'image de l'un en tête, admirer le second et comparer des œuvres que ne séparent que quelques décennies. Certes, on verra des fonds dorés, vestige de l'art byzantin. Le Moyen Age en sort à peine. Mais, en contraste avec la fresque plate, hiératique, du premier, l'école florentine, représentée par Cimabue (1240-1302) et, surtout, Giotto (1266-1337), introduit la fameuse troisième dimension – la profondeur –, qui fait toute la différence.

Avec ce ton narratif (un acolyte retient le père, fâché, par la manche) auquel l'école siennoise, représentée dans la basilique inférieure par Simone Martini (1284-1344) et Pietro Lorenzetti (1280-1348), ajoute le goût de la ligne et du détail – s'enchanter de l'étoile

filante dans le ciel de Pietro Lorenzetti. A quelques kilomètres de là, ce n'est plus la transfiguration de la légende par l'art mais la vie même de François que l'on contemple en trois sites préservés. La dévotion populaire pouvait difficilement altérer l'Eremitage delle Carceri, ermitage accroché à 800 mètres au flanc du Subasio, au cœur d'une forêt de chênes verts, où François se retirait selon le précepte qu'il faut « enfermer le corps pour libérer l'esprit ».

UNE AUTRE LOGIQUE
Des moines invisibles l'habitent toujours. Même dépouillement à San Damiano, le monastère de sainte Claire, où il est aisé d'imaginer la vie de ces femmes en traversant des lieux exigus – chapelle, oratoire, dortoir et cloître. Dernier des *fioretti* dans la vallée, à Sainte-Marie-des-Anges, vaste église abritant la Portioncule, cette chapelle des bois que François reconstruit et où, en 1226, à quarante-quatre ans, il meurt.

Qu'aurait fait ce révolutionnaire après le séisme ? Il n'aurait pas démolit la cathédrale mais en aurait fait effacer les fresques à sa gloire. Ce qui eût été fort dom-

mage, convenons-en. Et aurait donné un toit à ses concitoyens. Assise a suivi une autre logique. François et Giotto attirent en moyenne six millions de visiteurs par an, qui font vivre la ville. Et dix millions sont attendus pour le Jubilé. « Aujourd'hui, sur les trois mille personnes qui avaient dû quitter leur maison, 80 familles vivent encore dans des containers [structures mobiles préfabriquées en tôle], précise Giorgio Bartolini, le maire (centre droit). Elles devraient être relogées d'ici un an et demi. »

Alors, bigote, Assise ? Heureusement, non. D'ailleurs, les Ombriens eux-mêmes se reconnaissent – dans un sourire, car la contradiction ne leur échappe pas – adeptes du « catho-communisme » à l'italienne. Ici même, jamais on ne vit autant de manteaux de vison qu'à l'enregistrement du concert de Noël (retransmis sur Rai Uno, le 24 décembre à 12 h 35). Un paradoxe quand on sait la façon cruelle dont on tue ces innocentes créatures. François, à la vue de ces fourrures, aurait rugé.

Danielle Tramard

A tous prix

■ **2 980 F (454 €) : un week-end à Pékin** (5 jours/3 nuits), à l'hôtel Beijing International, au centre de la capitale chinoise. Proposé par Directours, du 15 janvier au 20 mars (supplément de 150 F, 23 €, en février), ce forfait est basé sur un séjour de 3 nuits (95 F, 14 €, la nuit supplémentaire, sans le petit déjeuner) pour une personne en chambre double et comprend les transferts et les vols réguliers de Paris et des grandes villes de province. A ajouter, les taxes d'aéroport (130 F, 20 €) et les frais de visa. En option, des excursions à la carte et à prix doux (de 100 à 250 F, 15 à 38 €) avec guide francophone pour découvrir la Grande Muraille, la Cité interdite et le Palais d'été, assister à une représentation de l'Opéra de Pékin, explorer le vieux quartier de la ville en cyclo-pousse ou savourer un « dîner canard laqué ». Pour 8 jours/6 nuits compter 3 265 F (498 €) pour les mêmes prestations. Renseignements au 01-46-62-62-62, au 08-01-63-75-43 (province), 3615 directours et internet (www.directours.fr).

■ **3 610 F (550 €) : quinze jours aux Canaries** avec Maeva qui, du 1^{er} au 22 janvier, offre la deuxième semaine pour tout séjour d'une semaine en pension complète au Club Bahia Flamingo, à Ténérife. A 40 km de l'aéroport, la station balnéaire de Playa La Arena s'inscrit autour d'un village de pêcheurs et borde la seule plage naturelle (sable noir) de l'île. Réparties sur trois niveaux (sans ascenseurs), les chambres bénéficient d'une décoration soignée et d'un balcon ou d'une terrasse avec, pour la plupart, vue sur la mer. Doté d'une piscine d'eau douce et d'un tennis, l'hôtel propose activités et soirées à thèmes ainsi qu'un programme d'excursions payantes pour découvrir l'île. Prix par personne, en chambre double, avec le transport aérien. Renseignements au 01-46-99-53-53.

■ **8 520 F (1 299 €) : une transcaribes de 9 jours**, du 14 au 22 janvier, de Cuba (La Havane) à la Guadeloupe (Pointe-à-Pitre) via la Jamaïque (Montego Bay), la République dominicaine (Saint-Domingue), les îles Vierges et les Saintes. A bord du *Van-Gogh*, un paquebot remis à neuf par Nouvelles Frontières qui annonce un accueil, un service et une animation « 100 % francophone ». Autres atouts : la taille intime (250 cabines), gage de convivialité et d'ambiance familiale, les animations pour les 3 à 12 ans et les adolescents qui disposeront notamment d'un espace voué aux jeux vidéo et à Internet. Le prix s'entend par personne en cabine double intérieure standard et pension complète, au départ de Paris. Excursions en sus. Le *Van-Gogh* proposera ensuite des croisières d'une semaine dans les Antilles, à partir de 6 690 F (1 020 €) pour les mêmes prestations. Renseignements au 0-800-33-33-33 et 3615 NF.

● **HÉBERGEMENT.** Le Fontebella Hotel, le meilleur d'Assise, offre des chambres refaites, certaines avec jacuzzi, à partir de 600 F (91 €) la double avec petit déjeuner. Le Subasio, face à San Francesco, et l'Hotel dei Priori auraient besoin d'être rafraîchis. Alternative, l'agriturismo et ses maisons de campagne. Carfagna, au pied d'Assise, impeccable, prix modérés (266 F, 40 €) et, pour le charme, Malvarina, le Giardino dei Ciliegi, Casa Faustina et Villa Gabbiano.

● **CUISINE.** L'huile d'olive, d'origine protégée (DOP) et la truffe, noire dans le Val Nerina, blanche à Città di Castello, donnent leur saveur à la cuisine ombrienne. De la *bruschetta*, tranche de pain grillé frottée d'ail et parfumée d'huile, au risotto à la truffe. L'accompagnement des vins d'origine contrôlée et garantie (DOCG), au premier rang desquels le Sagrantino di Montefalco. A déguster au restaurant Frantoio, dont le patron est président régional de l'Association italienne des sommeliers, d'où une cave impressionnante. Egalement le San Francesco, au cadre raffiné, face à la basilique, la

Fortezza, la Buca di San Francesco, la Taverna da Bino. A Campello sul Clitunno, le Casalino, gastronomique.

● **LECTURES.** Guide bleu *Toscane, Assise, Orvieto, Pérouse*, avec encadrés, lexique et glossaire des artistes, et Routard *Toscane, Ombrie* (Hachette). Du Touring-Club italien, le guide *Umbria*, en italien ou anglais.

● **RENSEIGNEMENTS.** Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 01-42-66-66-68 et 01-42-66-03-96, fax : 01-47-42-19-74. Une guide, Tatiana Piantoni, de l'Associazione guide turistiche dell'Ombria (tél. : 075-815-228).

■ **FÊTES ET FESTIVALS.** A Pérouse, festival de jazz en juillet. A Spolète, festival des Deux Mondes (musique, théâtre) en juin-juillet. A Gubbio, course des cierges le 15 mai. A Todi, foire d'antiquités (période Renaissance), en avril. Et, à Assise, la procession de pénitents de la Semaine Sainte et le fameux Calendimaggio, grandiose fête médiévale et Renaissance, en mai.

EVASION

Publicités

PARTEZ VERS L'AN 2000 A DES PRIX DINGUES...

DJERBA 8 JOURS Vol A/R + hôtel 2* 1/2 pension **1 490 F**

KENYA 10 JOURS Vol A/R + hôtel 3* 1/2 pension **3 390 F**

CUBA 9 JOURS Vol A/R + hôtel petit-déjeuner **3 790 F**

ET 1000 AUTRES VOYAGES DÉGRIFÉS

PROMOTIONS HEBDOMADAIRES PERMANENTES

3617 HORIZON

5,57 F TTC la minute - RCS 414948703 - Lic. 075970052

La bosse du voyage...

Des dunes de l'Erg Ouarane en Mauritanie aux tassils de l'Akakous lybien, des oasis des déserts égyptiens aux falaises du pays dogon, cet hiver, prenez un peu d'été en marche... ZIG ZAGUEZ.

01.42.85.13.93

Minitel : 3615 ZIG ZAG VOYAGES.

http://www.zig-zag.tm.fr

SPECIAL NOEL ET POST BUG

SEJOUR NEW YORK 5 jours à partir de : 2 050 F

Vol départ Paris et grandes villes de province + hôtel NEW YORKER 3*, centre Manhattan.

Prix en chambre quadruple. En chambre double = 2350 F + taxes aéroport, à ce jour + 440 F.

PRIX EXCEPTIONNEL valable entre le 22/12/99 et le 31/12/99 et du 01/01/00 au 07/01/00.

www.directours.fr

Minitel 3615 Directours 2,23 F/mn et 01.45.62.62.62

AGENCE ouverte 6j/7 au 90 Av. des Champs-Élysées Paris 8e. Lic. 07590001 - Sous réserve de places.

Directours

Membre SNAV - Garantie APS

SKI DE FOND & RAQUETTES Haut-Jura, 3 h Paris TGV

Yves et Liliane vous accueillent dans une ancienne ferme Comtoise du XVII^e. Grand confort, ambiance conviviale. Table d'hôte, produits maison et régionaux, chambre avec salle de bains + wc.

Tarifs selon période : semaine/personne 2 850 F à 3 500 F

tout compris (pension complète + vin au repas, moniteur et matériel de ski...)

03.81.38.12.51 - LE CRÉT L'AGNEAU - 25650 LA LONGEVILLE

ANY WAY

Mettez les voiles !

Vol Aller Retour* (taxes aéroport comprises)

NEW YORK	1825F	PTE A PITRE	2590F
MONTREAL	1765F	RIO	3145F
LOS ANGELES	2565F	MEXICO	3150F
MIAMI	2440F	BANGKOK	3600F
LAS VEGAS	2565F	LA HAVANE	3780F
NEW ORLEANS	2500F	SINGAPOUR	3925F

Et aussi nos hôtels, locations de voiture, séjours...

0 803 008 008

Réservation en ligne sur **www.anyway.fr ANY WAY**

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE : 01.42.17.39.40

DISPARITION Auteur de treize films qui auront tous marqué l'histoire du cinéma, le réalisateur Robert Bresson est mort, samedi 18 décembre, à l'âge de 98 ans. Peintre et

photographe, il était devenu cinéaste en 1934, en prenant dès ses débuts le chemin de l'ascèse : il s'éleva contre la notion de cinéma comme reproduction photographique du

réel et contre la direction d'acteurs traditionnelle. ● BRESSON s'était inspiré de Diderot (*Les Dames du Bois de Boulogne*), Bernanos (*Le Journal d'un curé de campagne*, *Mouchette*),

Dostoïevski (*Une femme douce*, *Quatre nuits d'un rêveur*) et Tolstoï, dont une nouvelle est à l'origine de *L'Argent* (1983). Bresson n'avait plus tourné depuis ce chef-d'œuvre abso-

lu. ● SAISIR les êtres et les choses par des fragments, pour communiquer ce qui relève de l'esprit par ce qui relève de la perception, tel est l'objectif que s'était assigné le cinéaste.

Robert Bresson, conteur infatigable du dépassement de soi

L'auteur de treize films, dont plusieurs appartiennent déjà à la légende du cinéma, comme « Les Anges du péché », « Un condamné à mort s'est échappé » ou « L'Argent », est mort samedi 18 décembre. Il était âgé de 98 ans

DU COUP DE TONNERRE, sous l'Occupation, des *Anges du péché* (1943), drame spirituel comme le cinéma français n'en avait jamais produit, à l'éblouissement tragique de *L'Argent* (1983), Robert Bresson, en quarante ans et treize films, a suivi le chemin de l'ascèse. Dès le début de cet engagement moral et personnel dans ce qu'il appelait « le cinématographe », il s'est élevé contre la notion de « cinéma », reproduction photographique du réel, liée au théâtre, au roman, à la fiction, à la psychologie, contre la direction d'acteurs traditionnelle. Il a créé son propre langage, allant chercher le réel invisible, l'âme et l'esprit, le combat spirituel et la grâce, assumant dans la solitude et l'orgueil sa propre affirmation : « *L'art n'est pas un luxe mais un besoin vital.* »

Robert Bresson naît à Bromont-Lamothe, dans le Puy-de-Dôme, le 25 septembre 1907 – ou plutôt en 1901, selon l'un de ses biographes, Philippe Arnaud, dans l'ouvrage paru en 1986 aux éditions Cahiers du cinéma. Il fait des études secondaires au lycée Lakanal de Sceaux, puis devient peintre et photographe. Il abandonne la peinture pour le cinéma en 1934, réalisant alors un moyen-métrage satirique, *Affaires publiques*, avec le clown Béby, dont les copies disparaissent – à la fin de 1986, la Cinémathèque française retrouvera le négatif de ce moyen-métrage. Au cours des années 30, le nom de Robert Bresson apparaît au générique de quelques films, dont, comme coscénariste, *Les Jumeaux de Brighton*, de Claude Heymann (1936), et *Courrier Sud*, de Pierre Billon (1936), mais il a écarté de sa filmographie ces collaborations.

En fait, Robert Bresson commence sa carrière avec *Les Anges du péché*, qu'il tourne en 1943, après un an de captivité en Allemagne. Le Révérend Père Bruckberger, moine dominicain, et Jean Giraudoux (également auteur des dialogues) ont écrit le scénario : l'aventure d'une jeune bourgeoise entrant en religion et s'acharnant à sauver l'âme d'une fille révoltée venue chercher au couvent un refuge contre la police. A une époque de « bondieuseries » inspirées par l'esprit pétaïniste, le thème du combat intérieur, qui va devenir essentiel dans la thématique bressonienne, surprend par son ambition et son style dépouillé. Le film obtient un grand succès public et critique.

Le 4 mai 1944, Robert Bresson commence le tournage des *Dames du Bois de Boulogne*, transposition moderne d'un épisode de *Jacques le fataliste*, de Diderot, avec des dialogues de Jean Cocteau. Interrompu à la veille du débarquement, repris au mois de novembre et terminé en février 1945, le film sort à l'automne et paraît déphasé en pleine mode des films de Résistance. C'est une analyse glacée de la passion et de la jalousie, vengeance d'une femme délaissée faisant épouser à son ancien amant une danseuse de cabaret qui se prostituait au domicile de sa mère. Cette œuvre admirable ne convainc pas le public mais trouve quelques ardens défenseurs, dont Jacques Becker et André Bazin.

Bresson reniera plus tard ces deux premiers films, estimant avoir été soumis à la littérature et à des

Bibliographie

- **Livres.** *Robert Bresson*, de Philippe Arnaud, Cahiers du cinéma (1986) ; *Robert Bresson*, ouvrage collectif, Ramsay (1989) ; *Bresson*, de Jean Sémolué, Flammarion (1993) ; *Robert Bresson, éloge*, ouvrage collectif, Cinémathèque française (1997).
- **Revue.** *Positif* a publié dans son numéro 430 de décembre 1996 un « Dossier Bresson » comportant un long entretien inédit avec le cinéaste.



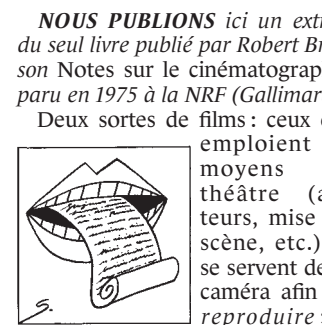
Robert Bresson sur le tournage du « *Journal d'un curé de campagne* ».

acteurs professionnels ne répondant pas à ses conceptions. Pourtant, il va souvent travailler à partir d'œuvres littéraires, les soumettant à ce « *jansénisme de la mise en scène* » dont parla André Bazin à propos du *Journal d'un curé de campagne* (1950), inspiré de Bernanos. Le curé d'Ambricourt, jeune prêtre malade et dévoré de zèle, méprisé de ses paroissiens et solitaire, franchit toutes les étapes d'une « Passion » ressemblant à celle du Christ, consignée dans son journal intime. Bresson fait naître le film des mots écrits par le curé et prononcés par une voix intérieure. Filmant les tourments d'une âme sur le chemin de la grâce, il réussit à capter l'intensité de la vie spirituelle. Cette fois, il brise complètement le jeu des interprètes et les fait parler d'une voix « blanche », les obligeant à se débarrasser de toute théâtralité. Il n'est pourtant pas encore satisfait de cet ouvrage, malgré des récompenses comme le Grand Prix du Festival de Venise et le prix Louis-Delluc en 1951.

En 1953, Bresson écrit une adaptation de *La Princesse de Clèves*, de Madame de La Fayette, mais Delannoy est déjà sur les rangs – avec Cocteau –, et c'est lui qui fera le film en 1960. En 1956, il tourne ce qui semble être une chronique de la Résistance, *Un condamné à mort s'est échappé*, d'après un récit d'André Devigny, résistant arrêté par la police allemande en 1943 et enfermé au fort de Montluc, près de Lyon, dont il avait réussi à s'évader. Visages, mains, objets, pans de décors, cadrages architecturés, tout devient une création

analogue à celle d'un peintre, au point que Bresson revendique de considérer ses interprètes comme des « modèles » et non des acteurs. Prix de la meilleure mise en scène au Festival de Cannes en 1957, *Un condamné à mort s'est*

échappé, sous-titré *Le vent souffle où il veut*, connaît un grand succès public, sur un malentendu, semble-t-il, puisque c'est une histoire vraie de Résistance que les spectateurs vont y admirer. *Pickpocket* (1959) est, selon Bres-



VERBATIM ceux qui emploient les moyens du cinématographe et se servent de la caméra pour créer.

Le cinématographe est une écriture avec des images et des sons. Un film ne peut pas être un spectacle, parce qu'un spectacle exige de la présence en chair et en os. Cependant il peut, comme dans le théâtre photographié ou « cinéma », être la reproduction photographique d'un spectacle. Or la reproduction photographique d'un spectacle est comparable à la reproduction photographique d'une toile de peintre ou d'une sculpture. Mais la reproduction photographique du *Saint Jean-Baptiste* de Donatello ou de la

son lui-même, « *un film d'impatience* », le cinéaste n'ayant pu depuis trois ans faire aboutir le projet d'un *Lancelot du lac*. Un jeune homme solitaire et orgueilleux se fait voler pour dominer le monde, va en prison et trouve son rachat en acceptant l'amour d'une jeune fille. « *O, Jeanne, pour aller jusqu'à toi, quel drôle de chemin il m'a fallu prendre...* » Le film commence par des mots, des phrases qu'une main écrit sur un carnet ; il ne s'agit pas, bien sûr, d'un film policier mais d'une nouvelle aventure intérieure qui réunira deux âmes. Pour atteindre l'abstraction, Bresson multiplie les prises au tournage, jusqu'à cent fois, dit-on. « *Pour ne capter que du réel.* »

Tout devient une création analogue à celle d'un peintre, au point qu'il revendique de considérer ses interprètes comme des « modèles »

En 1961, il tourne à l'Orangerie du parc de Meudon *Procès de Jeanne d'Arc*, avec Florence Delay. S'inspirant des minutes des procès, il fait de Jeanne d'Arc une fille orgueilleuse jusqu'à l'insolence, luttant pour sa liberté intérieure. *Au hasard Balthazar* (1965-1966) est un conte philosophique sur la vie d'un âne beau et doux chargé des péchés capitaux de l'humanité. Le destin d'une jeune fille, incarnée par Anne Wiazemsky, est parallèle au sien, face aux « blousons noirs » représentant la méchanceté et l'imbécillité du monde. *Mouchette* (1966), d'après *Nouvelle histoire de Mouchette*, de Georges Bernanos, conte l'atroce histoire d'une gamine de quatorze ans, vilaine misérable, violée par un braconnier épileptique qui se réfugiera dans une mort volontaire.

En 1969, *Une femme douce*, où débute Dominique Sanda, marque sa première rencontre (officielle) avec Dostoïevski, dont il transpose une nouvelle pour montrer pourquoi se suicide une jeune orpheline pauvre mariée à un antiquaire-

usurier plus âgé qu'elle. Celui-ci, au chevet de la morte, prend conscience de sa culpabilité à son égard, dans une sorte de confession incantatoire. Bresson, qui tourne pour la première fois en couleurs, les manie comme un peintre pour donner plus de violence à ce drame situé entre ciel et terre. C'est encore une nouvelle de Dostoïevski qui donne la structure de *Quatre nuits d'un rêveur* (1971), récit linéaire dont le protagoniste masculin est un peintre ne sachant pas séparer le rêve de la réalité, au côté d'une jeune fille encore attachée au monde des vivants.

En 1974, grâce à Jean-Pierre Rasmus et Jean Yanne qui le produisent, il peut enfin tourner *Lancelot du lac*, magnifiquement réduit à sa quintessence. Bresson suggère l'idée d'un tournoi par des images de jambes de chevaux et de boucliers. En suivant le cours de la légende, il reprend l'idée de la faute, du châtement divin et de la rédemption, dans un contexte purement mystique. Admiration générale au Festival de Cannes (1974), où le film est présenté hors compétition.

Pourtant, les producteurs ne se précipitent pas sur leurs téléphones pour appeler Bresson, et, sans l'aide de Michel Guy, alors secrétaire d'Etat à la culture, il n'aurait pu tourner *Le Diable probablement* (1977), où, pour la première fois, il parle ouvertement de la civilisation contemporaine à travers l'« enquête » sur la mort d'un garçon de vingt ans. Le style hiératique et lent, les gros plans d'objets, le sens de la quête pour un monde meilleur montrent que le cinéaste est allé au bout de sa recherche créatrice telle qu'il la présentait dans son livre *Notes sur le cinématographe* (Gallimard, 1975).

Jusqu'au bout ? Non. Il s'en faut d'un film, le chef-d'œuvre absolu, *L'Argent* (1982), d'après une nouvelle de Tolstoï. Une aide accordée par Jack Lang en a permis la réalisation, car Robert Bresson n'était certes pas prophète dans une industrie cinématographique alors en pleine crise. A la suite d'une réaction en chaîne, un faux billet revient à un jeune livreur dont il provoque le malheur et son devenir d'assassin. Le film reçoit le Grand Prix du cinéma de création, ex aequo avec *Noctalgia* de Tarkovski, mais un accueil mitigé. Déçu par ces réactions, dans l'impossibilité de produire un nouveau projet, puis bientôt atteint par la maladie qui l'emportera, il ne tournera plus.

Jacques Siclier

« Fais apparaître ce qui sans toi ne serait peut-être jamais vu »

NOUS PUBLIONS ici un extrait du seul livre publié par Robert Bresson Notes sur le cinématographe, paru en 1975 à la NRF (Gallimard).

Deux sortes de films : ceux qui emploient les moyens du théâtre (acteurs, mise en scène, etc.) et se servent de la caméra afin de reproduire ;

ceux qui emploient les moyens du cinématographe et se servent de la caméra pour créer.

Le cinématographe est une écriture avec des images et des sons. Un film ne peut pas être un spectacle, parce qu'un spectacle exige de la présence en chair et en os. Cependant il peut, comme dans le théâtre photographié ou « cinéma », être la reproduction photographique d'un spectacle. Or la reproduction photographique d'un spectacle est comparable à la reproduction photographique d'une toile de peintre ou d'une sculpture. Mais la reproduction photographique du *Saint Jean-Baptiste* de Donatello ou de la

Jeune femme au collier de Vermeer n'a ni le pouvoir, ni la valeur, ni le prix de cette sculpture ou de cette toile. Elle ne la crée pas, elle ne crée rien.

Les films de « cinéma » sont des documents d'historien à mettre aux archives : comment jouait, en 19..., M. X, M^{me} Y.

Un acteur est dans le cinématographe comme dans un pays étranger. Il n'en parle pas la langue.

Rien n'est plus faux dans un film que ce ton naturel du théâtre recopiant la vie et calqué sur des sentiments étudiés.

Film de cinématographe où l'expression est obtenue par des rapports d'images et de sons, et non par une mimique, des gestes et des intonations de voix (d'acteurs ou de non-acteurs). Qui n'analyse ni n'explique. Qui *recompose*.

Le vrai du cinématographe ne peut être le vrai du théâtre, ni le vrai du roman, ni le vrai de la peinture. (Ce que le cinématographe attrape par ses moyens propres ne peut être ce que le théâtre, le roman, la peinture attrapent avec leurs moyens propres.)

Film de cinématographe où les

images, comme les mots du dictionnaire, n'ont de pouvoir et de valeur que par leurs position et relation.

Si une image, regardée à part, exprime nettement quelque chose, si elle comporte une interprétation, elle ne se transformera pas au contact d'autres images. Les autres images n'auront aucun pouvoir sur elle, et elle n'aura aucun pouvoir sur les autres images. Ni action, ni réaction. Elle est définitive et inutilisable dans le système du cinématographe. (Un système ne règle pas tout, il est une amorce à quelque chose.)

M'appliquer à des images insignifiantes (non signifiantes).

Aplatir mes images (comme avec un fer à repasser) sans les atténuer.

Tu feras avec les êtres et les choses de la nature, nettoyés de tout art et en particulier de l'art dramatique, un art.

Puisque tu n'as pas à imiter, comme peintres, sculpteurs, romanciers, l'apparence des personnes et des objets (des machines le font pour toi), ta création ou invention s'arrête aux liens que tu noues entre les divers morceaux

de réel saisis. Il y a aussi le choix des morceaux. Ton flair décide.

Modèles. Ce qu'ils perdent en relief apparent pendant le tournage, ils le gagnent en profondeur et en vérité sur l'écran. Ce sont les parties les plus plates et les plus ternes qui ont finalement le plus de vie.

Modèle. Beau de tous ces mouvements qu'il ne fait pas (qu'il pourrait faire).

Il faut que les personnes et les objets de ton film *marchent du même pas, en compagnons*.

Pas de psychologie (de celle qui ne découvre que ce qu'elle peut expliquer).

Fais apparaître ce qui sans toi ne serait peut-être jamais vu. Donner aux objets l'air d'avoir envie d'être là.

Il est profitable que ce que tu trouves ne soit pas ce que tu attendais. Intrigué, excité par l'inattendu.

Sois précis dans la forme, pas toujours dans le fond (si tu peux).

Il est vain et niais de travailler spécialement pour un public. Je ne puis essayer ce que je fais, au moment où je le fais, que sur moi. Au reste, il ne s'agit que de bien faire.



Robert Bresson (à dr.) dirigeant Florence Delay dans « Procès de Jeanne d'Arc ».

Celui qui filmait comme au coin d'un bois

APRÈS quatre-vingt-dix-huit ans de vie au XX^e siècle, presque l'âge du cinéma, Robert Bresson a pris congé. Il n'aura pas tourné *La Genèse*, comme il l'avait longuement espéré, dans un coin de vallée russe ou sur le sommet du Puy-de-Dôme en Auvergne, son pays natal. Nous ne verrons pas la main d'Eve se poser sur la main d'Adam, ni monter côte à côte dans l'Arche de Noé la patte du chameau et celle de l'éléphant. Nous n'entendrons pas le bourdonnement des insectes au moment de la Création, ni le charivari des animaux dans l'Arche pendant le Déluge. Le cinéaste seul les aura vus et entendus – car il voyait et entendait ses films *avant* de les tourner.

Nous n'assisterons pas aux commencements du monde mais nous en aurons vu quelques fins. Un tas d'armures vides – les chevaliers s'étant entretués. Un poteau calciné qui fume encore, une chaîne vide – la jeune fille héroïque envolée. Un garçon rendu fou par cette Bête apocalyptique qui dévore la conscience et a pour nom *L'Argent*. Tourné à un âge avancé, ce chef-d'œuvre donne le vertige d'une double jeunesse : celle d'adolescents précipités dans le vide par un faux billet de 500 F (où figure, pas pour rien, Blaise Pascal) et celle d'une pratique ou vision des moyens propres au cinéma portée à son maximum d'intensité.

Robert Bresson pensait que le « cinématographe » n'en était qu'à ses débuts. Et qu'il fallait le sauver du spectacle. « *Cinématographe, art,*

buer *Le Journal d'un curé de campagne*, au Japon surtout. Le prix Akira Kurosawa qu'il reçut à San Francisco lui convient finalement mieux que la Palme d'or à Cannes qu'il n'obtient jamais.

Pourtant, en France aussi, il fut soutenu par des individus. « *Faites comme moi, retournez-y tous les jours* », écrivait Louis Malle de *Pickpocket*. En vain. Ledit « public » ne venait pas. Il arriva même qu'un de ses films fut retiré de l'affiche au bout de trois jours sur les Champs-Élysées ! Jusqu'à ce que la rétrospective organisée par la Cinéma-thèque française, en avril 1997, draine vers lui des files et des files de jeunes gens venant découvrir, entre autres, qu'ils auraient pu lui servir de « modèles ».

Modèles. Robert Bresson, qui fut peintre (« *Aie l'œil du peintre. Le peintre crée en regardant* »), désignait ainsi les inconnus auxquels il confia d'incarner non des rôles mais des destinées. Que leur demandait-il ? A l'en croire, une « *substance* », « *ce qu'ils ne soupçonnent pas qui est en eux* », mais aussi un échange, une télépathie. Il s'était tôt détourné du « paraître » des acteurs et des visages connus. Il leur préférait les noms communs et le visage de n'importe qui. Voir le même acteur en Attila, en Mahomet, en employé de banque et en bûcheron lui paraissait absurde. Tout le star system, en somme. Une fois, pourtant, l'exception confirma la règle : il rêva Burt Lancaster en Lancelot du Lac, s'il avait tourné le film en anglais. Dix ans après, il

soutane sur une bicyclette en train de grimper la côte : c'est l'effort. Une lampe culbutée, un chien terrifié qui monte et descend l'escalier : c'est le meurtrier. Certes, une hache avait brillé sur le foin une ou deux secondes, mais les mouvements d'une femme ensuite avaient été si familiers, si bons, qu'on croyait le pire conjuré. Faux espoir, un massacre a lieu, invisible, abstrait, tel qu'il est filmé bien plus inquiétant que les sanglants thrillers à l'américaine car il nous fait toucher le mal pur.

On s'est trompé en qualifiant d'austère un art qui n'isole que pour mieux faire toucher. Saisir les êtres et les choses par des fragments, c'est échapper à la *représentation* honnie pour mieux affronter le plus difficile : communiquer ce qui relève de l'esprit par ce qui relève de la perception. « *Je prends du réel*, disait-il, *des morceaux de réel qu'ensuite je mets ensemble dans un certain ordre*. » A l'affût du corps-à-corps de l'âme (disons l'esprit pour les effarouchés) et du monde concret, il filmait avec sa caméra comme au coin d'un bois, renonçant les assauts. Voilà pourquoi ses espaces ne sont jamais entiers. Ni la forêt, ni la cellule, ni la gare de Lyon. L'attention fixée toute entre les arbres. Sur le coin où l'on prie, d'où l'on s'évade. Sur les poches à portefeuille où'une main vole, aussi audacieuse, précise et légère que Mozart.

« *Un créateur ne fait que ce dont il a absolument besoin* », insistait Deleuze, un des premiers philosophes à aimer, donc à penser, le cinéma. Et d'expliquer lumineusement comment Bresson, en ne filmant que ce dont il a besoin, fait de l'espace avec des petits morceaux. Dans ce nouvel espace, la main seule peut opérer des connexions, raccorder entre eux ces petits bouts ou « blocs de durée mouvement ». D'où, dans tout le cinéma de Bresson, l'exhaustion de la main. Mains qui travaillent, volent ou balayent, mains jointes qui prient ou se rejoignent par amour, mains ligotées, menottes. Pour la même raison, il eut besoin des pieds, voire des pattes, qui marquent le chemin, la route, un destin. Allers et retours incessants de godillots de Jeanne, jusqu'aux pieds nus courant vers le bûcher. Bas du monde qui dit le haut. Visages que nous attendons, regards qui nous attendent, souvent baissés, comme sous surveillance.

Qui surveille ? *Le Diable probablement*. Mais celui-ci appartenait à cette étrange famille chrétienne capable de se sentir en prison à l'air libre et libre derrière les barreaux. Blaise Pascal, parieur devant l'Éternel, ne fut pas le seul « allié substantiel » de Bresson – qui n'a jamais craint le recours aux écrivains. Ceux de la « famille claire », non fanatique : Giraudoux (*Les Anges du péché*), Diderot et Cocteau (*Les Dames du Bois de Boulogne*), Bernanos par deux fois (*Le Journal d'un curé de campagne*, *Mouchette*). Puis, quand il n'eut plus besoin de personne, il eut encore besoin d'un autre, son autre étranger – Dostoïevski, pour *Une femme douce* et *Quatre nuits d'un rêveur*, Tolstoï pour *L'Argent*. Ce n'est pas un moindre mystère, ni une moindre beauté, que souffler une âme russe sur l'œuvre si française d'un des grands cinéastes du monde. Mais il aimait à dire et à filmer : « *Le vent souffle où il veut*. »

Florence Delay
Ecrivain, interprète
principale du « Procès
de Jeanne d'Arc »

TÉMOIGNAGES

Jean Bastaire : « Un homme au génie contrarié mais qui, au fond, s'en moquait »

NOUS PUBLIONS un extrait du texte de l'écrivain Jean Bastaire paru dans la Nouvelle Revue Française en août 1975.

Une rangée de fenêtres mansardées, fidèlement reconstituées, s'élevait au ras du sol. Devant ce décor insolite, les journalistes entouraient Claire Mafféi. C'était à la fin de 1946, aux studios de Saint-Maurice, où Becker présentait à la presse la vedette d'*Antoine et Antoinette*. Robert Bresson était là. Nous échangeâmes quelques mots. Je promis de lui envoyer une revue où un article étudiait son œuvre naissante. Premier contact qui m'emplit de joie. J'avais à peine vingt ans et j'arrivais de province. Les dieux que j'aimais me faisaient peur, comme tous les vrais dieux. Je souhaitais les rencontrer, mais m'en jugeais indigne. Il y avait entre eux et moi toute la distance qui sépare un néant disponible d'une plénitude d'être.

J'avais été Bresson sur sa réputation autant que sur ses films. Je n'en avais vu qu'un : *Les Anges du péché*. Le second, *Les Dames du Bois de Boulogne*, avait reçu un accueil tellement froid qu'il était en passe de transformer le cinéaste en auteur maudit. Plus qu'un style ou un monde, je choisisais un exemple. Bresson incarnait le désir d'absolu que je mettais alors dans l'art, et il y apportait une concentration religieuse, une pureté austère, qui subjuguait mon chaos.

« *Vous allez vous enrichir. (...) Au lieu de vous disperser dans mille menues besognes pour la nourriture quotidienne, vous allez réaliser votre unité. (...) Et puisque écrire est à la base du métier ou des métiers que vous avez choisis, vous allez aussi vous faire un langage. (...) Ne prenez pour maîtres exclusifs (...) que ce qu'il y a de plus élégant et de plus ferme dans notre littérature, Montaigne, Pascal, Montesquieu, enfin vous savez qui je veux dire. Lisez-les de très près. Pesez tous les mots (...).* »

NOUS PUBLIONS un extrait de Mes années folles, récit recueilli par Jean-Pierre de Lucovich (Lattès, 1976) auprès de l'acteur Marcel Dalio, qui avait été l'interprète de Robert Bresson dans Les Affaires publiques.

En 1934, je débutais de nouveau, grâce au producteur Pierre Braunberger, qui avait financé *Les Quatre Jambes*, mais aussi *La Chienne* de Renoir ainsi que *Le Chien andalou* et *L'Age d'or* de Luis Buñuel.

Un jour, je suis convoqué par Braunberger aux studios de Billancourt : « *J'ai découvert un jeune homme qui se destine au cinéma. Il s'appelle Robert Bresson. Vous devez le connaître ?*

« *Jamais entendu parler.*
« *Il a une idée de court métrage qui s'inspire un peu du burlesque américain. Vous ferez six ou sept personnages, mais comme on ne connaît pas Bresson et qu'on n'a pas beaucoup de moyens, vous tournerez dans la cour, près du cimetière. Ça vous va ?*
« *D'accord.* »

Bresson était un charmant jeune homme au visage triste, mais assez beau, qui semblait sortir d'Oxford. Il disait : « *Je voudrais faire de grands films comiques à Londres et me marier avec une Anglaise.* » Dans *Les Affaires publiques*, je jouais tous les personnages avec le clown Béby. Je commençais en pompier. Ensuite, j'étais un amiral qui invitait une douairière au baptême de son navire, mais la bouteille de champagne refusait de se briser. Je portais mes décorations dans le dos, ce qui me permettait de lan-

« On est entré avec lui dans le cinéma pur »

TOUTES ces citations sont extraites d'une anthologie des textes consacrés à l'œuvre de Robert Bresson, publiée à l'occasion d'un récent hommage rendu par la Cinéma-thèque française au cinéaste (Robert Bresson; Eloge, Cinéma-thèque française/Mazzotta, 1997).

● **Roland Barthes** (*Les Anges du péché*) : « *Ecouter ce film est un grand plaisir de l'esprit et du cœur. Jamais une phrase sentimentale ; jamais une phrase pédante ; pas d'effusion, pas de catéchisme ; un dialogue humain, plein de grandeur et de bonté, qui accroche l'âme et l'étreint sans aucun des artifices de l'éloquence religieuse, et parfois même lui insinue la nourriture plus exquise d'une malice et d'une tendresse.* »

● **Jacques Becker** (*Les Dames du Bois de Boulogne*) : « *J'aime ce film. Je l'aime parce que Bresson a VOULU son film comme il a VOULU Les Anges du péché, son œuvre précédente... Parce que, pour vouloir faire un film qui soit un film, c'est-à-dire une chose ronde, entière, neuve, qui ne doive rien à personne, rien à un autre film, il faut de nos jours avoir le cœur bien accroché et la volonté tendue ; ce n'est pas fréquent. Et c'est pour quoi j'aime Bresson.* »

● **Julien Green** (*Journal d'un curé de campagne*) : « *Ce nouveau film de Robert Bresson marquera, je crois, une date non seulement dans l'histoire du cinéma français, mais dans l'histoire du cinéma tout court, parce qu'il prouve d'une manière qui me paraît incontestable*

Cervelle d'Auvergnat mal équilibré, ainsi que je me définissais dans une lettre, j'entrepris de lui écrire de temps à autre en le priant de ne me point répondre. Les réponses pouvaient être obtenues par téléphone, s'il en était besoin. Plus profondément, il m'appartenait de répondre d'abord aux questions que cet homme et cette œuvre me posaient. J'éprouvais la nécessité de me lire en eux, de me débroussailler à leur lumière.

Bresson se prêta de bonne grâce à ce rôle silencieux. Qu'il s'y fût vraiment engagé, j'en eus la preuve dix-huit mois plus tard, lorsque j'entraî en sanatorium. La lettre qu'il m'écrivit alors contenait plus que des encouragements : une règle de vie. Je n'ai cessé de m'y reporter depuis, bien que je n'aie pas su toujours me maintenir à sa hauteur.

« *Vous allez vous enrichir. (...) Au lieu de vous disperser dans mille menues besognes pour la nourriture quotidienne, vous allez réaliser votre unité. (...) Et puisque écrire est à la base du métier ou des métiers que vous avez choisis, vous allez aussi vous faire un langage. (...) Ne prenez pour maîtres exclusifs (...) que ce qu'il y a de plus élégant et de plus ferme dans notre littérature, Montaigne, Pascal, Montesquieu, enfin vous savez qui je veux dire. Lisez-les de très près. Pesez tous les mots (...).* »

« *Vous allez vous enrichir. (...) Au lieu de vous disperser dans mille menues besognes pour la nourriture quotidienne, vous allez réaliser votre unité. (...) Et puisque écrire est à la base du métier ou des métiers que vous avez choisis, vous allez aussi vous faire un langage. (...) Ne prenez pour maîtres exclusifs (...) que ce qu'il y a de plus élégant et de plus ferme dans notre littérature, Montaigne, Pascal, Montesquieu, enfin vous savez qui je veux dire. Lisez-les de très près. Pesez tous les mots (...).* »

« *C'est pour que mes ennemis les voient !* » Pour écrire le dialogue des *Affaires publiques*, Bresson avait engagé Jossset, auteur d'une pièce très sérieuse, *Elizabeth, la femme sans homme*. Déjà ses ambitions littéraires pointaient sous le manteau du burlesque...

Aujourd'hui, Bresson ne veut plus entendre parler des *Affaires publiques*. Il préfère qu'on fasse remonter ses débuts aux *Anges du péché*, en 1943, tourné d'après une idée du père Bruckberger et dialogué par Jean Giraudoux. Mais cette tarte à la crème, qu'il a lancée en 1934, n'est pas encore retombée ; je la porte, tel un témoin qui lui rappelle peut-être qu'autrefois il a su rire. Il m'arrive de le rencontrer à une première ou dans la rue : « *Robert !, sais-tu que c'est toi qui m'as apporté ma plus grande joie au cinéma ? Tu te rappelles ? Je jouais le pompier et l'amiral, on s'envoyait des tartes à la crème, on était tous enfarnés ! Et toi le premier, quand tu venais faire de la figuration avec nous !* »

Pourquoi renier ce passé charmant ? *Les Affaires publiques* ont mystérieusement disparu de la circulation depuis longtemps. Il est impossible d'en trouver une copie. Bresson a-t-il racheté son film ? Je n'en serais pas étonné. [NDLR : ce témoignage a été écrit avant la redécouverte du négatif du film.]

Le Bresson que je rencontre aujourd'hui m'est inconnu. Celui que je connaissais est mort en 1934 dans le petit cimetière de Billancourt où il repose en paix au milieu des tartes à la crème... Adieu, Robert !

« On est entré avec lui dans le cinéma pur »

qu'une œuvre tout entière de vérité intérieure peut passer à l'écran sans la plus légère concession. »

● **André Bazin** (*Un condamné à mort s'est échappé*) : « *L'idéal de Bresson est littéralement innommable car il est d'ordre mystique. On a qualifié Bresson de Monsieur Teste du cinéma ; il en est plutôt le saint Jean-de-la-Croix, acharné à créer autour du sujet cette nuit du sens où la vérité pourra luire de tout son éclat (...). Dès lors, ce qui subsiste sur l'écran n'est pas tant ce qu'a voulu le metteur en scène que le reste de ce qu'il a refusé (...). Je crois donc qu'il y a du hasard dans tel plan, dans tel cadrage, dans tel détail "arbitraire". Mais ce hasard renvoie toujours bien plus directement à la vérité secrète du film que l'effet le plus calculé d'un "suspense" classique à l'angoisse du spectateur. A ce degré d'ascèse, tout est grâce.* »

● **Jean Cocteau** (*Pickpocket*) : « *Robert Bresson ne s'y est pas trompé en choisissant Lullin afin d'accompagner le ballet du vol à la tire et l'angoisse terrible où vivent les tire-laine novices. Ce qu'il a obtenu d'un débutant tient du miracle. Car non seulement il a formé à l'escamotage de portefeuilles de longues mains qui pourraient être celles d'un pianiste, mais encore il a communiqué à son héros l'espèce d'épouvante d'être un animal qui guette sa prise et redoute d'être guetté par elle (...).* »

● **Jacques Rivette** (*Procès de Jeanne d'Arc*) : « *Aucun cinéaste n'a jamais, semble-t-il, recherché si ab-*

Il ne se passait guère d'année où, profitant d'un voyage à Paris, je n'allasse lui rendre visite. Je m'engageais sur cette extrémité tranquille de l'île Saint-Louis, bordée de grands arbres, qui s'avance comme une proue dans le fleuve. Le resserrement de la chaussée, les quelques marches à descendre pour accéder au vieil hôtel particulier construit et habité jadis par Le Vau, l'étroit escalier grâce auquel je montais au quatrième étage : tout ce décor noble et désuet créait un silence qui frappait d'irréalité l'agitation ambiante.

Bresson m'accueillait avec une simplicité un peu absorbée, un naturel vaguement somnambulique, où l'attention le disputait à l'absence. Je le sentais ailleurs, préoccupé, sur le qui-vive, comme s'il épiait quelque chose en lui, et pourtant tourné vers moi, s'inquiétant de ma santé, de mes travaux, me montrant une affectueuse et vigilante sollicitude.

Nous parlions de ses projets. Il ne s'étendait guère sur eux et ne se perdait pas en regrets sur l'incompréhension dont il était victime. Là encore, je ne trouvais aucun spectacle en lui, aucun besoin de prendre à témoin ou de dramatiser. Je voyais un homme au génie contrarié, mais qui au fond s'en moquait (...).

Saisir les êtres et les choses par des fragments, c'est échapper à la « représentation » honnie pour mieux affronter le plus difficile : communiquer ce qui relève de l'esprit par ce qui relève de la perception

avec des images, de ne rien représenter ». Définition tout aussi provocante : « *Le cinématographe est une écriture avec des images en mouvement et des sons.* » Ce -graphie est moins dandy que militant, inséparable d'une pensée forte. Si forte qu'en treize films et en quarante ans, des *Anges du péché* (1943) à *L'Argent* (1983), Bresson n'aura en fin de compte tourné qu'un seul sujet : le dépassement de soi. Que son héros soit un âne, un curé, un chevalier ou un enfant, qu'il aime ou qu'il tue, qu'il échappe ou bien coure à la mort, qu'il subisse la pression de Dieu ou celle des hommes malins, c'est toujours, toujours jusqu'au bout et au-delà qu'il ira. Dans le Bien comme dans le Mal qui, dès le premier film, dansent sur le même pied. Pari ? Passion. D'où la tension et l'enjeu de la « prise de vue » : comment filmer ce qui dépasse ?

Les violents partis pris de l'œuvre – absence de mimiques sur les visages, retenue des gestes, *recto tono* grégorien des voix, quasi inexistence des plans d'ensemble – et sa résistance aux compromissions exaltent ou ennuient, c'est selon. Comme tout grand « *inventeur et résistant* » (*Le Monde* du 3 avril 1997), Bresson n'aura pas été aimé par un « public » mais par des individus, et dans le monde entier plus que dans son pays. A Calcutta, où Satyajit Ray l'attendit, à Moscou, où Andreï Tarkovski l'étudia, à New York, où George Cukor fit distri-

tourrait le film avec un inconnu de l'écran, peintre.

Notes sur le cinématographe, livre unique, éclaire sa défense et illustration du septième art, ou comment il le sépare des autres, de la peinture même (« *Si je pense à la peinture, c'est pour la fuir* »), de la photographie (« *Pas de belle photo, pas de belles images* »), de la musique, du théâtre. Il déplorait l'usage qu'il avait fait de l'illustration musicale avant de lui préférer la bande-son des silences, paroles et bruits du monde. Tintamarre des armures. Les chevaliers, lorsqu'ils descendent de cheval, font un bruit de casseroles. Mais l'on entend aussisi bien le frottement de l'humble éponge sur un plancher mouillé. Quand, au générique d'*Au hasard Balthazar*, des braiements affolés interrompent une sonate de Schubert, on devine avant tout début d'histoire que le petit âne Balthazar sera aussi maltraité qu'un saint ou qu'un idiot.

On devine ? Non. On a juste senti, pressenti. Car Bresson nous mène où il veut en provoquant des sensations et des pressentiments. « *Je pars d'où ? De l'objet à exprimer ? De la sensation ? Je pars deux fois ?* » A cette question extraordinaire (partir deux fois), il a répondu de même. Il conviendrait sans doute de parler ici plans, cadrages, rythme, montage, « *collocazione* des images et des sons ». Hélas, ce ne sont que des sensations qui reviennent – son cinéma même. Une

Les mystères de l'œuvre invulnérable de Johann Sebastian Bach

Limitée, maltraitée, décortiquée, la musique du compositeur allemand dont on célèbre le deux cent cinquantième anniversaire de la mort, a transcendé les limites des genres et des pratiques. Vénérée pour ses préludes, ses fugues et ses Passions, elle est aussi faite de recoins passionnants

Sans doute avant Mozart, Johann Sebastian Bach (1685-1750) est le compositeur dont l'œuvre est la plus universellement reconnue. Sa musique continue de transcender les genres et les pratiques, des am-

biances *easy-listening* aux variétés, du synthétiseur à l'accordéon. L'inaltérable beauté de ses lignes et son art du contrepoint la protègent de tout, y compris des outrages. Modèle de « pureté » sans

**FÊTER
L'AN 2000**

compromis, Bach aura aussi bien influencé Mozart que les compositeurs romantiques et le néoclassicisme du XX^e siècle. Il reste pourtant beaucoup de recoins de sa personnalité à explorer, notamment son as-

pect le plus baroque et dramatique. La publication d'intégrales et d'anthologies liées au deux cent cinquantième anniversaire de sa mort permettra de découvrir, entre autres, des cantates peu connues.

S'IL FALLAIT élire le compositeur occidental universellement reconnu, Johann Sebastian Bach (1685-1750) serait probablement le plus cité. On siffle peut-être moins sa musique que celle de Mozart, mais elle circule dans toutes les sphères du goût musical.

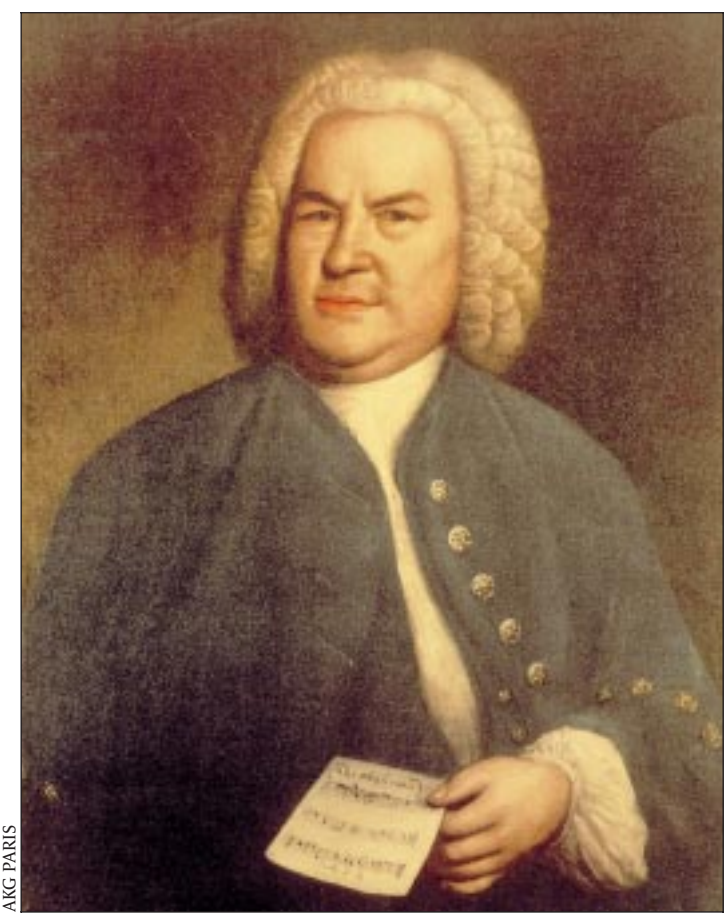
Contrairement à ce qu'une tenace légende tend à laisser penser, Bach était déjà reconnu de son vivant comme un génie absolu (au moins par ses pairs). Il l'est encore plus aujourd'hui, puisque sa musique transcende les limites des genres et des pratiques. Du synthétiseur de Wendy Carlos aux albums *Play Bach* de Jacques Loussier, via les détours « classiques » de Nana Mouskouri ou l'accordéon d'Yvette Horner, sa musique est passée à la moulinette d'adaptations plus ou moins excentriques, touchant un public vaste et diversifié. Si, dans les années qui ont suivi sa mort, Bach ne fut connu que du cercle des musiciens professionnels, il est devenu l'objet d'une vénération presque cultuelle, au moins dans les pays du Nord, ou d'une consommation courante de la part d'un public parfois non connaisseur mais fervent. Combien de disques répondent chaque jour à des demandes ingénues : « *Je cherche l'Air de Bach* » ou « *Avez-vous un disque de la célèbre Toccata ?* ».

La caractéristique première et mystérieuse de cette musique est son apparente inaltérabilité : qu'un quatuor de trombones peu agile joue un contrepoint de *l'Art de la fugue*, que l'« *Aria* » (le fameux « *Air de Bach* »!) de la *Troisième Suite pour orchestre* se déploie aux ondes Martenot, qu'une *Invention à deux voix* soit égrenée sur la harpe, qu'une transcription de Schoenberg d'un prélude et fugue ou d'un choral soit interprétée par un mauvais orchestre, que la *Toccata et fugue en ré mineur* (la fa-

meuse « *Toccata de Bach* »!) le soit par Eric von Stroheim dans le film *Sunset Boulevard...*, il en restera toujours quelque chose, voire, souvent, l'essentiel. Quelles musiques peuvent se prévaloir d'une telle invulnérabilité et parviennent à se régénérer au sein même de l'outrage qui peut leur être fait ? La pureté de ses lignes, l'abstraction lyrique de son contrepoint semblent protéger la musique de Bach de ces moustaches sonores à la Marcel Duchamp dont tant d'interprètes inconscients s'obstinent à tenter de l'affubler.

Si les interprètes se sont attaqués sans vergogne au corps de cette musique, beaucoup de compositeurs et de théoriciens en ont voulu à son âme... De tous temps, Bach fut un modèle, un emblème de « pureté » sans compromis, comme le fut le compositeur Palestrina, dont le mythe de « sauveur de la polyphonie » fut entretenu jusqu'à tard dans le XIX^e siècle, où la musique de la Renaissance qu'il personnifiait représentait pour beaucoup un exemple d'intégrité formelle et expressive non gagné par les ravages du « moi » romantique. Ce n'est d'ailleurs pas la sévérité des portraits et de la statuaire à l'effigie de Bach qui devait persuader les adorateurs du contraire...

Gilles Cantagrel, éditeur de l'outil essentiel qu'est le livre *Bach en son temps* (Fayard, 1997), recueil de documents et d'articles historiques concernant la figure et la vie du compositeur, et auteur d'un remarquable essai (*Le Moulin et la Rivière, air et variations sur Bach*, Fayard, 1998), rappelle les mots de Goethe, l'année même de la mort de Beethoven (1827), magnifiant l'image d'un Bach « semblable à l'harmonie éternelle conversant avec elle-même, comme cela se serait produit au sein de Dieu peu avant la création ». Les com-



Portrait de Bach réalisé en 1746 par Elias Gottlob Haussmann. Musée d'histoire de la ville de Leipzig.

mentaires ébauchés et les panégyriques ont fait florès par la suite, jusqu'aux aphorismes provocateurs de l'écrivain roumain d'expression française E. M. Cioran, qui broda souvent sur le thème de « Bach ? C'est la meilleure chose qui soit arrivée à Dieu ».

Mozart aura découvert l'œuvre de Bach sur le tard (à l'âge de... vingt-six ans, neuf ans seulement avant de mourir), probablement par l'entremise du baron Van Swie-

ten, qui vénait Bach et Haendel. Il le transcrivit, s'en inspira et lut avec passion nombre de ses manuscrits lors d'un séjour à Leipzig, en 1789, où il joua également de l'orgue à la tribune du Cantor de l'église Saint-Thomas. Au « Père Bach », le XIX^e siècle élèvera une stèle monumentale en éditant la première édition complète de son œuvre, dont les premiers volumes devaient paraître vingt et un ans après la recréation de la *Passion se-*

lon saint Matthieu, en 1829, par Felix Mendelssohn.

A la suite de Mendelssohn, qui écrivit de nombreux et sincères « à la manière de Bach », voire de Schumann, dont l'influence de Bach – qu'il préconisait comme pain quotidien musical – se trouve tapie jusque dans l'accompagnement de ses Lieder, différentes écoles se réclamèrent de cette esthétique contrapuntique, de César Franck, à Paris, à Max Reger, en Allemagne. Ceux-ci n'auraient certainement pas contredit les termes d'un commentaire (1782) de Johann Philipp Kimberger (1721-1783) à propos de son illustre professeur : « *Johann Sebastian Bach montre dans toutes ses œuvres une pureté mélodique constante ; chacune a chez lui le caractère qui conduit à l'unité. Ses œuvres témoignent dans la pratique qu'il possède parfaitement le rythme, l'harmonie, la mélodie, en résumé, tout ce qui rend une œuvre véritablement belle. Sa méthode est la meilleure car il va habituellement et pas à pas du plus facile au plus difficile, et c'est ainsi qu'il n'est, avec lui, pas plus difficile de s'approcher de la fugue elle-même que de quelque chose d'autre. C'est pour cette raison que je tiens la méthode de Johann Sebastian Bach pour la meilleure, la seule.* » On ne pourrait mieux décrire la déférence envers ce que beaucoup revendiqueront comme une hygiène musicale.

D'Arthur Honegger, en France, à Alfredo Casella, en Italie, de Dimitri Chostakovitch, à Moscou, à Igor Stravinsky, à Paris, la musique de Bach sera le modèle d'un néoclassicisme, parfois ironique, raflant, chahutant son invention à la source de l'œuvre indémodable et accommodable à l'envi de ce « père de la musique ». Le meilleur se trouve par exemple dans l'inspiration qu'elle fournit fréquemment à Kurt Weill (dont l'an 2000 marquera le centenaire de la naissance), dans

l'ouverture de *L'Opéra de quat'sous* ou, plus subtilement, dans le *Berliner Requiem*, une sorte de cantate qui, en dépit de son texte, semble d'église, avec récitatif et choral à la clé. Le pire, il faut le chercher probablement dans les incessants mécanismes contrapuntiques du Paul Hindemith néoclassique (de son opéra *Matthis le peintre* au cycle pour piano *Ludus tonalis*), dont les hommages à la figure de Bach en exaspèrent l'aspect le plus convenu et le moins séduisant : l'art pour l'art soumis à une motorique conceptuelle.

Quelles musiques parviennent à se régénérer au sein même de l'outrage qui peut leur être fait ?

Il reste beaucoup à découvrir dans une œuvre qui n'est pas faite de préludes et fugues, de contrepoints complexes (dans lesquels les interprètes-poètes ont pourtant su faire entendre des figures sensibles et éloquentes). Il faut observer le musicien véritablement « baroque » dont la personnalité dramatique et plurielle éclate derrière les éclats multiples de ses toccatas au pur « style fantasmatique », dans les recoins des nombreuses cantates dont la plupart ne sont jamais jouées en concert, dans la musique d'orgue dont le public ne connaît que quelques tournures célèbres.

Renaud Machart

Quelques dates dans la vie du Cantor

- 21 (ou 31) mars 1685. Naissance de Johann Sebastian Bach à Eisenach.
- 1694. Mort de sa mère.
- 1695. Mort de son père.
- 1703. Nommé organiste à Arnstadt.
- 1707. Nommé organiste à Mühlhausen ; épouse Maria Barbara.
- 1708. Nommé organiste à Weimar ; première cantate, BWV 71.
- 1713. Copie le *Livre d'orgue* de Nicolas de Grigny.
- 1717. Nommé à Cöthen.
- 1720. Mort de Maria Barbara.
- 1721. Mariage avec Anna Magdalena ; dédicace des six concertos brandebourgeois au

- margrave de Brandebourg.
- 1722. Achève le premier livre du *Clavier bien tempéré*.
- 1723. Elu Cantor de Leipzig ; *Magnificat*.
- 1724. *La Passion selon saint Jean*.
- 1727. Première audition de *La Passion selon saint Matthieu*.
- 1731. Publication de la *Clavierübung 1*.
- 1735. Publication de la *Clavierübung 2*.
- 1741. Publication des *Variations Goldberg*.
- 1745. Commence *L'Art de la fugue*.
- 1747. *L'Offrande musicale*, dédiée à Frédéric II.
- 1750. Opération de la cataracte et mort à Leipzig le 28 juillet.

Deux intégrales, deux anthologies et un livre-disque

LANCÉE pendant l'été au Festival de Salzbourg, *Bach 2000*, l'intégrale discographique de l'œuvre de Johann Sebastian Bach publiée par Teldec, fut la première à fêter, avec quelques mois d'avance, les deux cent cinquante années nous séparant de la mort du compositeur allemand.

L'objet se présente sous la forme d'une valise en carton, composée de 153 disques compacts, répartis en douze coffrets cubiques, colorés et thématiques (cinq cubes de cantates, un d'oratorios, deux de musique de clavier, etc.). Placée globalement sous le sceau d'une garantie musicale, cette somme est l'addi-

tion de composantes en fait assez diverses. Certains enregistrements sont trop anciens pour satisfaire aux canons de la fraîcheur muscologique, tandis que d'autres, muscologiquement corrects, ne sont pas pour autant d'une qualité artistique suffisante pour constituer une référence véritablement historique : entre autres exemples, les sonates pour violon et clavier, par Alice Harnoncourt, ne satisfont à aucun de ces deux critères ; les six suites pour violoncelle seul, dans la lecture (1965) rapeuse et un rien pataude de son époux Nikolaus, ne valent que par le témoignage qu'elles fournissent du premier métier du chef autrichien. Pablo Casals, qui lui aussi jouait sur cordes en boyau, fait montre d'une plus grande souplesse dans son célèbre enregistrement des années 30 (EMI « Références »)...

MUNITIONS EN RÉSERVE

Les puristes seront surpris de ne pas trouver, dans ces 153 disques, une intégrale des sonates et partitas pour violon seul jouée sur instrument baroque. N'en ayant pas au catalogue, Teldec a préféré une version (1983) sur instrument moderne, au demeurant intelligemment et sensiblement phrasée, par Thomas Zehetmair. On s'étonne davantage de voir à l'affiche les noms de Jean-Pierre Rampal, Robert Veyron-Lacroix ou Michel Corboz (des artistes du « fonds » cousin Erato), alors que d'autres interprétations plus philologiques que les leurs ont été empruntées à d'autres labels (des sonates pour violon, par exemple, par John Holloway, des concertos rares par Christopher Hogwood). Une telle occasion eût mérité que Teldec ouvre encore davantage son intégrale à des concours extérieurs, même s'il est aisé d'imaginer que chacun, à l'aube de l'année commémorative, réserve ses munitions...

Les grands noms associés à Teldec s'y trouvent majoritairement présents. Nikolaus Harnoncourt et Gustav Leonhardt en premier

lieu, dont la fameuse intégrale des cantates se trouve reprise (et demeure par ailleurs disponible en coffrets séparés). Ton Koopman, « Monsieur Bach » sous contrat chez Erato, autre label du groupe Warner, auteur d'enregistrements recommandables sinon essentiels des oratorios et d'une intégrale en cours des cantates, marque surtout cette intégrale par la musique d'orgue qu'il joue de manière fouettante et souvent surarticulée, mais dont il a livré l'une des toutes grandes versions. Les œuvres pour clavier bénéficient des lectures supérieures et légendaires de l'austère et fascinant Gustav Leonhardt, secondé par d'heureuses interventions de Scott Ross et Andreas Staier. Au rayon orchestral, on regrette la présence de suites pour orchestre pesamment dirigées par Harnoncourt, mais on retrouve avec bonheur l'enregistrement récent des concertos brandebourgeois par l'ensemble Giardino Armonico, à l'imagination et à la virtuosité parfaites.

Si l'intégrale Teldec peut tout de même se prescrire sans contre-indication majeure, on n'en dira pas autant de celle que réalise concurrentement Hanssler, le label du chef allemand Helmuth Rilling, le plus célèbre tenant d'une manière traditionnelle de jouer Bach, en particulier sur instruments modernes. Une argutie tenant à des inédits absents de l'intégrale Teldec (rien de très bouleversant) a conduit Hanssler à poursuivre en justice son concurrent et à revendiquer le titre de « vraie » intégrale. On dira, sans vouloir être a priori désagréable envers Rilling (qui sait faire montre d'ouverture d'esprit en invitant des « baroqueux » dans les festivals Bach qu'il dirige), que sa lourdeur ne fait pour autant pas le poids : on y entend des cantates anonées par des instruments ronflants et des gosiers célèbres mais souvent hors de propos, des interprétations de troisième zone de la musique pour clavier, des lectures parfaitement

exotiques des œuvres instrumentales par l'Orchestre de chambre d'Oregon (où Rilling dirige un festival Bach). De temps à autre, notamment dans les plus récents enregistrements (*Passion selon saint Matthieu* ou *Messe en si*), on entend Rilling se remettre en question et adopter des tempos rapides et une articulation plus accusée.

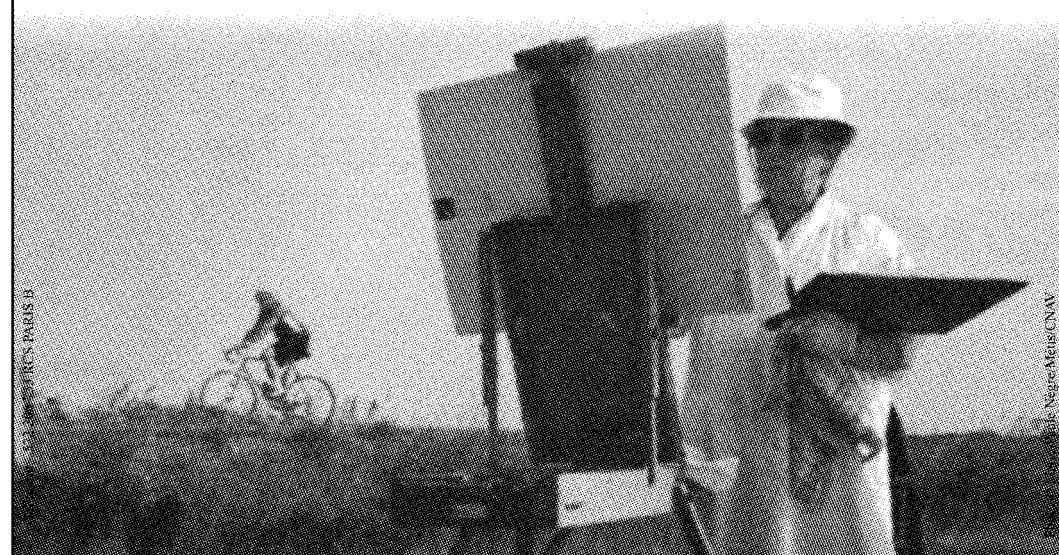
LA RÉFÉRENCE HERREWEGHE

Harmonia Mundi est le troisième label à proposer sinon une intégrale du moins une vaste anthologie des œuvres du Cantor, agréablement présentée en coffrets thématiques ou en disques séparés. En sus du deuxième enregistrement (en versions CD et CD-ROM) de la *Passion selon saint Matthieu* par Philippe Herreweghe, vendu au prix fort, on trouve, réédités à tarif économique, de nombreuses cantates et oratorios dirigés par le chef belge. Tout y est de premier ordre, des cantates pour alto solo (avec Andreas Scholl) à l'*Oratorio de Pâques*, en passant par le *Magnificat*, la *Messe en si*, la *Passion selon saint Jean*. A ces disques, on ne saurait que conseiller d'ajouter le coffret proposé concurrentement par Virgin Classics, chez qui Herreweghe a enregistré les messes brèves ainsi que d'autres cantates. Chez Harmonia Mundi, on sera plus réservé envers les œuvres de clavier jouées par Kenneth Gilbert, les sonates en trio par l'ennuyeux London Baroque ou l'intégrale de l'œuvre d'orgue par Lionel Rogg, moins intéressante que les rééditions des versions Michel Chapuis (Astrée Auvudis) et André Isoir (Calliope) ou celle, récente, d'Olivier Vernet (Ligia Digital).

Enfin, les amateurs apprendront l'essentiel le plus sur Bach à l'occasion qu'un récemment publié Harmonia Mundi, *Redécouvrir Jean-Sébastien Bach*, par Alberto Basso, spécialiste du Cantor et auteur d'une vaste biographie en deux volumes publiée chez Fayard.

R. Ma.

Les retraités : un marché d'avenir



Seniors : l'explosion

LE MONDE

folio

INÉDIT

La cathédrale d'Amiens aux couleurs du monde

Monuments, musées, Maison de la culture et bibliothèques se donnent deux ans pour fêter l'an 2000 en invitant des artistes turcs, australiens, maliens, chinois et mexicains

AMIENS

de notre envoyée spéciale

Le 24 décembre, la cathédrale d'Amiens, l'un des plus beaux monuments gothiques de France, devrait apparaître sous un jour nouveau après la fin des travaux de nettoyage. La restauration au laser de la façade principale a permis de révéler des traces de peintures de différentes couleurs sur les portails et les innombrables sculptures. Si la polychromie des façades gothiques est connue des spécialistes, c'est la première fois qu'un tel ensemble de peintures est retrouvé. Il a permis d'imaginer assez précisément l'aspect des portails au XIII^e siècle. Un jeu de lumières et de couleurs sera donc projeté sur la façade chaque soir jusqu'au 2 janvier 2000 pour recréer l'aspect originel de la cathédrale.

De ce point de départ audacieux, la ville d'Amiens a tiré un grand projet culturel baptisé « Amiens 2000, les couleurs du monde ». Pour fêter la restauration, pour recréer des contacts avec les arts du monde, la ville a lancé une collaboration avec cinq pays, la Turquie, l'Australie, la Chine, le Mexique et le Mali, invités à tour de rôle jusqu'en décembre 2001. La civilisation au XIII^e siècle et la création contem-

poraine de chacun de ces pays sont les deux axes privilégiés. Amiens a déjà commencé à vivre à l'heure turque. En novembre, le Festival du film a présenté huit jeunes réalisateurs. Début décembre, plusieurs centaines d'habitants ont vu *Misafir (L'Invité)*, une pièce de Bilgesu Erenus jouée en turc par le Théâtre national d'Izmit, invité par la Comédie de Picardie.

UN AVENT PAYEN

A la bibliothèque municipale, une petite exposition sur l'art de l'écriture à l'époque seldjoukide présente des manuscrits de 1236 à 1314 et un volume superbement enluminé de 1605 représentant la danse des derviches. Le Musée de Picardie inaugure deux expositions le 23 décembre, l'une consacrée à Konya et à la civilisation seldjoukide du XIII^e siècle, l'autre à trois artistes turcs contemporains.

A la Maison de la culture, un « Cabaret du bout du siècle » fait le plein tous les soirs. Michel Orier, le directeur, a imaginé une sorte d'Avent païen : chaque jour du mois de décembre, sur le petit calendrier spécial, une feuille, que l'on détachera le lendemain, annonce le spectacle du jour et le nombre de jours restant avant l'an 2000. L'accordéoniste Marc Per-

rone, Kudsi Erguner, musicien classique turc joueur de *ney* (flûte), et le guitariste chanteur malien Boubacar Traoré ont été parmi les premiers artistes invités. La petite salle aménagée pour l'occasion, avec chaises et tables de bar, programme aussi du théâtre (*Le Cabaret de leur vie*, de Jean-Luc Lagarce, mis en scène par Irina Dalle, le 23), de la danse indienne, des marionnettes pour adultes (Faulty Optic, les Britanniques aciculés, le 28)...

A 30 francs l'entrée (4,57 euros), il n'y a pas lieu de bouder l'invitation de Michel Orier, qui a imaginé ce cabaret parce qu'« on avait envie de se sentir proches, d'offrir, de se réchauffer ». Le 31 décembre, une ultime nuit du cabaret – gratuite –, l'Asian Night Millennium, conçue en collaboration avec Hervé Bordier, fondateur des Transmusicales de Rennes, fera danser en plein air les Amiénois sur le parvis de la Maison de la culture, au son de la nouvelle génération de musiciens indo-pakistanaïsi d'Angleterre, avec percussions traditionnelles, techno et hip-hop.

Catherine Bédarida

★ Maison de la culture, place Léon-Gonthier, Amiens. Tél. : 03-22-97-79-77.

LES ROUES DE L'AN 2000

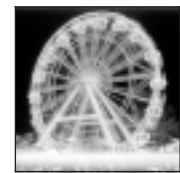
LE GRAND 8, DE GÉNÉRIK VAPEUR



VINCENT LEROUX

Fête à l'ancienne pour ère nouvelle

LE 31 DÉCEMBRE à minuit, Générrik Vapeur allumera sur les Champs-Élysées ses lustres en cristal d'une autre époque pour saluer l'entrée dans l'an 2000. Pierre Berthelot, metteur en scène marseillais aux allures de pirate, a conçu avec son ensemble une



A. DESVARTRE

roue qui réalise le vieux rêve humain de décrocher la lune à l'aide d'une échelle. « On enterre le millénaire et on se demande comment faire une entrée en roue libre dans la nouvelle ère, comment descendre sans frein cette grande pente sans se casser la gueule », explique Pierre Berthelot. Avec son rock cuivré, renforcé par les percussionnistes de Metallovoice, Générrik Vapeur mise sur un spectacle en fanfare.

Dans de grandes pelles mécaniques accrochées à la roue, ils embarqueront les objets des siècles passés afin de laisser derrière eux ce qui les « emmerde » – « Napoléon, le capitalisme, les révolutions industrielles, l'esthétique Napoléon III, l'essor du colonialisme... ». Au fil de leur spectacle, après s'être débarassés du capharnaüm des siècles précédents, ils entraîneront les spectateurs vers les eaux calmes au pied d'un phare...

Depuis quinze ans, Générrik Vapeur invente de drôles de spectacles de rue proménés aux quatre coins du monde. « La rue est le prince monseigneur

des territoires de l'art », affirment ces amateurs de calembours. La chanteuse Katy Avram en conçoit la musique tandis que Pierre Berthelot bricole des engins bizarres, revendiquant l'influence du surréalisme et celle de Tadeusz Kantor.

« LA SOLIDARITÉ, LA VIOLENCE, L'AMOUR »

Le collectif s'est installé à Marseille en 1986, où il occupe actuellement les anciens abattoirs avec d'autres artistes. Devant les bâtiments en friche sont échoués de vieux véhicules, témoins d'anciens spectacles (*Le Monde* du 6 septembre). Générrik Vapeur a, par exemple, créé en 1997 un *Taxi Opéra urbain pour douze voitures et des populations*. Costumes, décors et accessoires sont tous de récupération.

Si la régie de leur spectacle fait appel à des outils très contemporains pour le son, la lumière ou les mécanismes de la roue, ceux-ci ne sont pas utilisés pour servir une vision futuriste. Générrik Vapeur crée à l'ancienne. « Le 31 décembre, il y aura peut-être des choses inattendues – la solidarité, la violence, l'amour », explique Pierre Berthelot. Des émotions éternelles...

C. Ba

★ Demain : La grande roue de Louis Dandrel, musicien.

Une ville fortement ancrée dans les musiques actuelles

AU COURS des vingt dernières années, la ville d'Amiens s'est habituée aux cultures musicales les plus variées. Au point d'essaimer dans le département – à Comblès, des élèves viennent de baptiser leur école du nom du clarinetiste Louis Sclavis – et d'inscrire la musique en bonne place d'« Amiens 2000 ». L'activisme de Michel Orier, directeur du Festival de musiques de jazz et d'ailleurs et de la Maison de la culture d'Amiens – la seule dont le responsable soit issu du milieu des musiques actuelles –, y est pour beaucoup.

Amiens a choisi pour ces temps de célébration de méditer sur la mondialisation culturelle. Ce dont devraient témoigner les échanges avec cinq pays. La Turquie est à l'honneur : le pianiste Bojan Zulfikarpasic, l'un des jeunes lions de la nouvelle vague du jazz des années 90, y partira en tournée courant 2000 ; le chanteur et joueur de luth Sivan Perwer sera à la Maison de la culture le 4 février ; Nekropsi, jeune formation rock turque et les Français du groupe Les Enfants des autres, en résidence au Centre culturel français d'Istanbul, viendront conquérir, en février, La Lune des pirates, fameux lieu de spectacles amiénois.

Un ensemble de musiques soufies et de derviches sera en tournée dans la région en mars. Pour l'Australie, en revanche, il y aura peu de musique : « Nous n'avons pas, pour le moment, trouvé de formations qui nous conviennent », explique Michel Orier.

ÉVITER L'EXOTISME

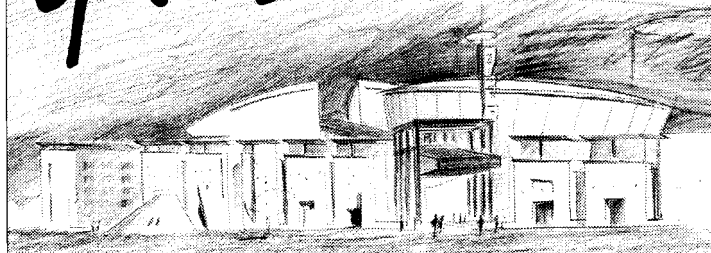
Au travers du Festival musical ou du label de musiques du monde Indigo, une division de Label bleu – structure de production phonographique de jazz liée à la Maison de la culture –, la plupart des musiciens maliens sont venus à Amiens : le Super Rail Band de Bamako, Salif Keita, Toumani Diabaté, Ali Farka Touré, etc. A partir de mars 2001, Amiens devrait les accueillir à nouveau, comme de nombreux jeunes artistes. « Nous connaissons bien le Mali, précise Michel Orier. Les liens sont forts ; c'est logique de concevoir une grosse opération. » Restent la Chine et le Mexique à partir de décembre 2000. Si ce dernier pays semble assez simple à aborder, la Chine est encore un territoire inconnu. Pour éviter l'exotisme, les responsables culturels ont décidé d'avancer lentement.

Les premières lignes du pro-

gramme du prochain Festival de jazz retiennent déjà l'attention : le saxophoniste John Zorn, emblème de la scène avant-gardiste new-yorkaise, sera présent, ce qui est rare ; le trio à succès Aldo Romano, Louis Sclavis, Henri Texier est attendu ; l'Art Ensemble of Africa permettra d'entendre des chœurs de Soweto avec certains musiciens de l'Art Ensemble of Chicago ; trois membres du groupe allemand Can (le batteur Jaki Liebeziet, le joueur de clavier Irmin Schmidt et le guitariste Michael Karoli) présenteront leurs projets solos ; Arto Lindsay et DJ Spooky montreront les relations entre le Brésil, New York, le hip-hop, l'improvisation...

Sylvain Siclier

un musée qui s'écoute



le musée de la musique



cité de la musique

la Villette ☉ Porte de Pantin

221, avenue Jean Jaurès 75019 Paris ☎ 01 44 84 44 84

ouvert tous les jours de 12h à 18h, sauf le lundi

le vendredi et le samedi jusqu'à 19h30 - le dimanche de 10h à 18h

PORTRAITS DE FEMMES

PORTRAITS DE FEMMES

EXPOSITION PHOTOS

DOUZE PHOTOGRAPHES DE L'AGENCE VU

DU 16 DÉCEMBRE AU 19 JANVIER

ESPACE COMMINES 17, RUE COMMINES 75003 PARIS

DIRECTION ARTISTIQUE: CHRISTIAN CAUJOLLE
TEXTES: DOMINIQUE LE GUILLEDoux

Un livre en librairie
www.portraits-lait.cidil.fr



GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Japon, les enfants de la récession. Forum Planète
22.00 L'Enfance en musique. Forum Planète

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : David Douillet ; Sergent Garcia ; Eric Valli ; Michel Polac. Canal +
19.30 et 0.20 Rive droite, rive gauche. Best of. Paris Première
20.05 Le Rêve de vos vingt ans. En direct. TSR
20.15 Droit de cité. La voyante, le prêtre et le marabout. RTBF 1
21.00 Paris modes. Les sapins de Noël. Paris Première
22.35 Ça se discute. Dernière fête avant l'an 2000. France 2
22.45 La Route. Best of. Canal Jimmy

DOCUMENTAIRES

20.15 La Vie en feuilleton. [3/4]. Arte
20.30 Rock in Japan. Planète
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Le canal de Panama. Arte
20.45 Histoires secrètes de la Deuxième Guerre mondiale. [8/26]. Histoire
20.55 Le Passage vers le millénaire. Chacun cherche son dieu. France 3
21.05 Les Grands Fleuves. TV 5

Le Monde TELEVISION

PLANÈTE

20.30 Rock in Japan
 Un documentaire de Nadine Kuhn, Jean-Charles Lassus, Marc Rousseau et Bertrand Deveaud, qui dresse un état des lieux de la jeunesse nipponne dans un pays où sévit la crise morale et économique, à travers des concerts et des entretiens multiples. Avec, en référence, cette idée que les jeunes cherchent dans la musique un épanouissement que ne leur offre pas un système éducatif rigide.

21.25 La Terre promise. [4/5]. Muzikk
21.55 Mémoire du jazz. [3/4].
22.30 L'Evangile selon les Papous. Canal +
22.45 Série noire au Crédit Lyonnais. [4/6]. La peur au ventre. Histoire
22.50 Les Mondes inexplorés. Au fond de la Baltique. Odysée
23.10 Jack Dempsey, l'assommeur de Manassa. Planète
23.35 Stars et bijoux. Odysée
23.45 Un siècle de mémoire ouvrière. [3 et 4/5]. Histoire
0.30 Trotsky. Planète

SPORTS EN DIRECT

20.00 Handball. Chambéry - Montpellier. Eurosport
2.05 Basket-ball NBA. New York Knicks - Toronto Raptors. Canal +

DANSE

21.00 L'Homme, la Femme et George. Ballet. Musique de Gershwin. Muzikk
22.45 Didon et Enée. Ballet. Chorégraphie de Mark Morris. Musique de Purcell. Par le Mark Morris Dance Group. Mezzo

MUSIQUE

20.15 Jonathan Miller's Opera Work. The Chorus. Avec Miranda McDonnell, soprano ; Robin Blaze, ténor Ronald Samm, ténor. Œuvres de Verdi, Bach, Mozart. Muzikk

21.50 Musica. *La Chauve-Souris.* Mise en scène de Jürgen Flimm. Par l'Orchestre symphonique de Vienne et le Chœur Arnold Schoenberg, dir. Nikolaus Harnoncourt. Arte-France Musiques
22.00 Motown Live. Spécial Noël. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.50 Jésus. Serge Moati. TF 1
20.55 Le Censeur du lycée d'Epinal. Marc Rivière. France 2
20.55 Les Voyages de Gulliver. Charles Sturridge [1 et 2/2]. M 6
20.55 Cadeau de Noël. M. Pressman. TMC
23.00 Les Diamants de l'oubli. Walter Grauman. France 3

COURTS MÉTRAGES

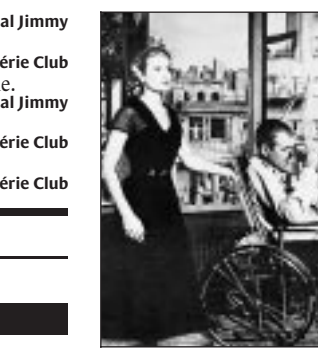
1.55 Voyage à la lune. Frédéric Amat. Arte

SÉRIES

20.45 New York District. A la mémoire de. Perte de contrôle. 13^{ème} RUE
21.00 Star Trek, Voyager. Le droit chemin. Canal Jimmy
21.45 Ultimate recours. Vendetta. Série Club
21.55 Star Trek, Deep Space Nine. Le plan des prophètes. Canal Jimmy
22.30 Oz. De grands hommes (v.o.). Série Club
23.50 The Pj's, les Stubbs. Haiti Sings the Blues (v.o.). Série Club

FILMS

17.40 L'Étrange Noël de Mr Jack ■■
 Tim Burton et Henry Selick (Etats-Unis, 1993, v.o., 75 min). Ciné Cinémas 3
18.00 Lacenaire ■■
 Francis Girod (France, 1990, 125 min). Ciné Cinémas 1
18.50 Le Voyage du capitaine Fracasse ■■
 Ettore Scola (Fr. - It., 1990, 130 min). Cinéstar 2
18.55 Tout le monde dit I love You ■■
 Woody Allen (Etats-Unis, 1996, v.o., 100 min) O. Ciné Cinémas 3
20.30 Un dimanche après-midi ■■
 Raoul Walsh (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 100 min). Ciné Classics
20.30 Blade Runner ■■ ■■
 Ridley Scott (Etats-Unis, version réalisateur, 115 min) O. Ciné Cinémas 1
20.30 La Cérémonie ■■
 Claude Chabrol (France, 1995, 105 min) O. Canal + Vert
21.00 Les Amants du Capricorne ■■
 Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1949, v.o., 115 min). Ciné Cinémas 3



21.20 Fenêtre sur cour ■■
 Alfred Hitchcock. Avec Grace Kelly, James Stewart (Etats-Unis, 1954, v.o., 110 min). Cinétoile
22.10 L'Assassinat du Père Noël ■■
 Christian-Jaque (France, 1941, N., 105 min). Ciné Classics
22.15 Inquiétude ■■ ■■
 Manoel de Oliveira (Portugal, 1998, 110 min) O. Canal + Vert
0.05 L'Arrière-pays ■■
 Jacques Nolot (France, 1998, 90 min) O. Canal + Vert
0.40 Le Nom de la rose ■■ ■■
 Jean-Jacques Annaud (Fr. - It. - All., 1986, 130 min) O. Cinéfaz

PROGRAMMES

TF 1

16.35 Sunset beach.
17.05 La Boum
 Film. Claude Pinoteau.
19.05 Le Bigdil.
19.55 L'Air d'en rire.
19.57 et 1.23 Clic et net.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Jésus. Téléfilm. Serge Moati.
22.40 L'Emission des records.

FRANCE 2

17.30 Bogue ou pas bogue ?
17.35 Le Septième Voyage de Sinbad ■■
 Film. Nathan Juran.
19.05 1 000 enfants vers l'an 2000. Téléfilm. Marc Rivière.
19.15 Qui est qui ?
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Le Censeur du lycée d'Epinal. Téléfilm. Marc Rivière.
22.35 Ça se discute.
0.45 Journal, Météo.

FRANCE 3

17.17 Bogue ou pas bogue ?
17.25 Chroniques du dernier continent.
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la. Spécial Noël.
20.35 Tout le sport.
20.55 Le Passage vers le millénaire.
22.30 Météo, Soir 3.
23.00 Un condamné à mort s'est échappé ■■ ■■
 Film. Robert Bresson.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.40
16.45 Rusty, chien détective. Téléfilm. Shuki Levy O.
18.15 Flash infos.
18.20 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Flubber
 Film. Les Mayfield O.
22.30 L'Evangile selon les Papous.
23.25 Jour de rugby.
0.10 A la place du cœur
 Film. Robert Guédiguian O.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Handicapés, mieux utiliser ses sens. Forum Planète
22.00 Saumons sauvages, les survivants. Invités : Philippe Boisseau ; Paul Boyer ; Christian Bouchardy ; Gilbert Simon. Forum Planète
23.00 Vin, le seigneur de la table. Forum Planète

MAGAZINES

15.45 T.V. +. Les coulisses des Miss France. Les premières images de la soirée « Rions un peu en attendant la fin du monde ». Le zapping radio. Invité : Casimir. Canal +
15.45 Ushuaïa nature. L'archipel de Noé, Indonésie. Odysée
17.00 Les Lumières du music-hall. Marie-José Neuville. Serge Gainsbourg. Paris Première
18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Fred Farrugia ; Sawt el Atlas ; Corinne Cobson ; Passi. Canal +
19.30 et 0.25 Rive droite, rive gauche. Best of. Paris Première

20.45 Spéciale Tex Avery. Johnny Smith and Pöcker-Huntas. Detourning America. Cross Country Detours. Holiday Highlights. Crazy Cruise. Blitz Wolf. Big Heel-Watha. Jerky Turkey. The House of Tomorrow. Car of Tomorrow. Histoire
20.55 Un enfant, ça compte énormément. Invités : Ophélie Winter ; Youssou'n Dour ; Lålm ; Larusso ; Patrick Fiori ; Bisso Na Bisso ; Passi ; Victoria ; etc. France 2
22.15 Bouillon de culture spécial TV 5. Invités : Eric Orsenna ; Dominique Fernandez. TV 5

22.20 Matière grise. L'homme du mois : José Remacle, biochimiste. Le dossier du mois : Robots. La techno du mois. Ailleurs et autrement. L'image du mois. Défense de thèse. RTBF 1
22.45 Faculture spécial Noël. Sous le chapiteau des Espis Noirs au Parc des Croquettes. TSR
23.50 Le Club. Avec Jean-Pierre Darroussin. Ciné Classics

0.00 Moi, maintenant. Arte

DOCUMENTAIRES

18.00 L'Actors Studio. Donald Sutherland. Paris Première
18.10 Série noire au Crédit Lyonnais. [4/6]. La peur au ventre. Histoire
18.30 Histoires de la mer. [9/13]. Les insulaires. TMC
18.30 Tueurs en série. Henry Lee Lucas : confessions en série. Odysée

Le Monde TELEVISION

ARTE

19.00 Jérusalem
 Il a réalisé le très remarqué *Convoi* - périples de trois militants d'une association humanitaire en route pour l'Arménie -, diffusé en 1995 sur Arte, et sorti récemment au cinéma. Patrice Chagnard raconte cette fois son propre voyage, à Jérusalem, où il débarque avec des rêves de ville sainte. Sa caméra ne voit que violence, soldats, scènes d'humiliation. Voix off du réalisateur, réflexive.

FRANCE 3

20.55 Le Passage vers le millénaire
 L'émission de Christine Ockrent s'intitule « Chacun cherche son Dieu » et nous emmène des déserts de glace aux sables mauritaniens, du Tibet aux cultes charismatiques du Brésil, témoignant de la fantastique diversité de la foi et des croyances. Des invités comme Danièle Hervieu-Léger, Jean-Paul Gueuny, Frédéric Lenoir, etc., analysent ces images avec pertinence.

CANAL +

22.30 L'Evangile selon les Papous
 Les scènes filmées par Thomas Balmès (*Bosnia Hotel* et *Maharajah Burger*) montrent la déculturation d'une population, les Hulis, un des groupes ethniques de Papouasie - Nouvelle-Guinée, qui est aujourd'hui livré à de multiples Eglises et sectes protestantes concurrentes. Sur fond d'annonce de la fin du monde et de jugement dernier pour l'an 2000.

FRANCE 2

19.00 Voyages, voyages. Jérusalem. Arte
19.10 Le vin du futur Planète
19.15 Un siècle de mémoire ouvrière. [3 et 4/5]. Histoire
19.30 Les Grands Interprètes. Samson François. Muzikk
19.35 Le Rêve américain. [2/5]. De grands espoirs. Odysée
20.15 La Vie en feuilleton. [4/4]. Bienvenue au grand magasin. Arte
20.40 Thema. Un monde de rêve. Lutins, elfes et autres fées. Arte
21.00 Les Forêts du paradis. Odysée
21.40 Soirée runs. Run attitude. Canal Jimmy
22.15 La Porte enchantée. Arte
22.15 Rock in Japan. Planète
22.45 Télé notre histoire. Jacqueline Joubert. Histoire
22.45 Un siècle de musique d'orchestre. [6/7]. Après la guerre. Mezzo
23.10 Fernand Raynaud, drôles d'histoires. France 3
23.10 La Terre promise. [4/5]. Quand la colère gronde. Planète
23.20 Elfes, fées et dragons, le retour. Arte
23.30 Mémoire du jazz. [2/4]. Muzikk
23.35 Simon Rattle. Mezzo
23.45 Cent ans de football. [3/3]. Des acrobates sur la pelouse. Histoire
0.05 L'Éléphant seigneur de la jungle. Planète
0.15 N.U. Histoire
0.40 Les Oiseaux en Europe. Odysée

DANSE

18.30 Les Grands Pas de deux. Ballet. *Le Corsaire*, avec Margot Fonteyn et Rudolf Noureev ; *Spring Waters*, avec Marija Bilova et Léonide Nikonov ; *Le Prince des pagodes*, avec Darcey Bussell et Jonathan Cope ; etc. Mezzo

MUSIQUE

20.15 Jonathan Miller's Opera Work. The Aria. Avec Mary-Lou Altken, soprano ; Vanessa Woodfine, soprano ; Robin Blaze, ténor ; Ashley Holland, baryton. Muzikk
21.00 Sergueï Larin et Eleonora Bekova. *Rondel* op. 65 n° 6 ; *Déception* op. 65 n° 2 ; *Mezza Noite* ; *Dès le lever du jour* op. 47 n° 6 ; etc. Muzikk
22.20 La Passacaille en ut mineur de Bach. *Passacaille et fugue en ut mineur* BWV 582. Avec Karl Richter, orgue. Mezzo

Le Monde TELEVISION

FESTIVAL

20.30 Les Buttes-Chaumont
 Une soirée spéciale consacrée à « L'Ecole des Buttes-Chaumont », qui fit entrer la télévision française dans l'ère de l'industrie et qui a réuni les premiers téléastes français : Bluwal, Lorenzi, Barma ou Loursais. *Lise ou l'Affabulatrice*, de Marcel Bluwal, ouvre le ban à 20.30 suivi de *Cyrano de Bergerac*, tourné en 1960 par Claude Barma, et de *Les Joueurs*, d'après Gogol, réalisé en 1950.

FRANCE 3

22.30 Tomatito et son groupe. Lors du Festival d'art flamenco, en 1998. Muzikk
23.30 Jessye Norman. Par l'Orchestre symphonique de Bournemouth, l'American Boychoir et les choristes de la cathédrale d'Ely. Paris Première
0.25 Don Carlos. Par l'Orchestre et les Chœurs du Royal Opéra, dir. Bernard Haitink. Muzikk

THÉÂTRE

22.25 Cyrano de Bergerac. Pièce d'Edmond Rostand. Festival

TÉLÉFILMS

18.45 L'Éléphant blanc. Gianfranco Albano [2/2]. Festival
20.55 Un Noël dans le Connecticut. Arnold Schwarzenegger. TMC
22.20 Vanishing Son 2, la haine au bout des poings. John Nicolella [2/4]. RTL 9
22.40 Made in America. De père en filic ! David Greene. TF 1
22.45 La Vallée du danger. Jean-Claude Lord. O. M 6

COURTS MÉTRAGES

23.05 Fée. Jean-Louis Gonnet. Arte

SÉRIES

19.30 Clair de lune. Un ange passe. Série Club
20.10 Une nounou d'enfer. Le coup du lapin. M 6
20.15 Friends. Celui qui a raté son week-end. RTL 9
20.25 Happy Days. Du courage ! Série Club
20.40 McCallum. Bizutage macabre. O. Canal +
20.50 Une femme d'honneur. La Grotte. TF 1
20.50 Buffy contre les vampires. [1/2]. Acatia. Série Club
21.15 Zorro. Zorro sauve un ami. Disney Channel
21.35 Zoé, Duncan, Jack & Jane. Episode pilote. Série Club
22.25 Le Caméléon. L'armée des lâches (v.o.). La découverte (v.o.). Série Club
23.55 Homicide. [3/3]. On ne joue plus. TSR
0.15 Serpico. Double jeu. 13^{ème} RUE
0.50 Mission casse-cou. Une mort étrange. Série Club
1.15 Friends. Celui qui était laissé pour compte (v.o.). Canal Jimmy
1.40 New York Police Blues. Raphaël descend aux enfers (v.o.). Canal Jimmy

FRANCE 2

13.50 A cause, à cause d'une femme ■■
 Michel Deville (France, 1962, N., 105 min). Cinétoile
15.10 Les Oiseaux ■■ ■■
 Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1963, 115 min). Ciné Cinémas 1
15.35 Escalade à Hollywood ■■
 George Sidney (Etats-Unis, 1945, v.o., 135 min). Cinétoile
16.20 Les Amants du Capricorne ■■
 Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1949, v.o., 115 min). Ciné Cinémas 3
17.05 Tout le monde dit I love You ■■
 Woody Allen (Etats-Unis, 1996, 100 min) O. Ciné Cinémas 1
18.55 Jeux interdits ■■ ■■
 René Clément (France, 1951, N., 85 min). Ciné Classics
19.30 Les Désaxés ■■
 John Huston (Etats-Unis, 1961, N., 125 min). Cinétoile
20.20 Dangereusement vôtre ■■
 John Glen (Grande-Bretagne, 1985, 130 min). Cinéfaz
21.00 Hellzapoppin ■■
 Henry C. Potter (EU, 1941, N., v.o., 90 min). Paris Première



21.00 L'Idéaliste ■■
 Francis Ford Coppola. Avec Matt Damon, Danny Devito (Etats-Unis, 1997, 135 min). Cinéstar 2
22.15 L'Étrange Noël de Mr Jack ■■
 Tim Burton et Henry Selick (EU, 1993, v.o., 75 min). Ciné Cinémas 1
22.25 Charade ■■
 Stanley Donen (Etats-Unis, 1963, v.o., 110 min). 13^{ème} Rue
22.30 Blade Runner ■■
 Ridley Scott (Etats-Unis, 1992, 115 min) O. Ciné Cinémas 2
22.55 La Fureur de vivre ■■ ■■
 Nicholas Ray (Etats-Unis, 1955, v.o., 115 min). Canal Jimmy
23.15 Versailles, rive gauche ■■
 Bruno Podalydès (France, 1991, 50 min). Cinéstar 1



23.30 Lacenaire ■■
 Francis Girod. Avec Daniel Auteuil, Jean Poiret (France, 1990, 125 min). Ciné Cinémas 1

PROGRAMMES

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.40 et 19.00 Etre heureux comme...
14.45 Arabesque.
15.40 Extrême urgence.
16.35 Sunset Beach.
17.25 Faites sauter la banque
 Film. Jean Girault.
19.05 Le Bigdil.
19.55 L'Air d'en rire.
19.57 et 1.33 Clic et net.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Une femme d'honneur. La Grotte.
22.40 Made in America. De père en filic ! Téléfilm. David Greene.
0.15 Nuits en fête... Nuits d'Amour. Les Hommes, les Femmes, l'Amour.

FRANCE 2

13.50 Mira la magnifique. Téléfilm. Agnès Delarive.
15.20 Tiercé.
15.35 La Chance aux chansons.
16.20 Un livre, des livres.
16.25 Police Academy.
17.15 Le Livre de la jungle
 Film. Stephen Sommers.
19.10 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo, Point route.
20.55 Un enfant, ça compte énormément.
23.10 Les Aventures du baron de Munchhausen ■■
 Film. Terry Gilliam.
1.15 Journal, Météo.

FRANCE 3

13.25 Le Choc des Titans ■■
 Film. Desmond Davis.
15.30 Les Vagabonds du Nouveau Monde. Téléfilm. Tom Gries.
16.50 Le Kadox. Spécial sosies.
17.25 Chroniques du dernier continent.
18.20 Question pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'info, Météo.
20.05 Fa si la. Spécial Noël.
20.30 Tout le sport, Consumag.
20.55 Greystoke, la légende de Tarzan ■■
 Film. Hugh Hudson.
23.10 Fernand Raynaud, drôles d'histoires.
0.10 Météo, Soir 3.

CANAL +

14.05 En plein cœur
 Film. Pierre Jolivet. O.
15.45 T.V. +.
16.45 Jack, le tueur de géants
 Film. Nathan Juran. O.
 ► En clair jusqu'à 20.40
18.20 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 McCallum. Bizutage macabre. O.
22.20 US Marshals ■■
 Film. Stuart Baird (v.o.). O.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

16.35 Sunset beach.
17.05 La Boum
 Film. Claude Pinoteau.
19.05 Le Bigdil.
19.55 L'Air d'en rire.
19.57 et 1.23 Clic et net.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Jésus. Téléfilm. Serge Moati.
22.40 L'Emission des records.

FRANCE 2

17.30 Bogue ou pas bogue ?
17.35 Le Septième Voyage de Sinbad ■■
 Film. Nathan Juran.
19.05 1 000 enfants vers l'an 2000. Téléfilm. Marc Rivière.
19.15 Qui est qui ?
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Le Censeur du lycée d'Epinal. Téléfilm. Marc Rivière.
22.35 Ça se discute.
0.45 Journal, Météo.

FRANCE 3

17.17 Bogue ou pas bogue ?
17.25 Chroniques du dernier continent.
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la. Spécial Noël.
20.35 Tout le sport.
20.55 Le Passage vers le millénaire.
22.30 Météo, Soir 3.
23.00 Un condamné à mort s'est échappé ■■ ■■
 Film. Robert Bresson.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.40
16.45 Rusty, chien détective. Téléfilm. Shuki Levy O.
18.15 Flash infos.
18.20 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Flubber
 Film. Les Mayfield O.
22.30 L'Evangile selon les Papous.
23.25 Jour de rugby.
0.10 A la place du cœur
 Film. Robert Guédiguian O.

ARTE

19.00 Connaissance</

